

**MÉTROPOLE  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**\*\*\***

**CONSEIL DE MÉTROPOLE**

**\*\*\***

**Séance publique  
du jeudi 20 octobre 2022 à 14h30**

**Hémicycle du Pharo, Marseille**

*In extenso*

**La séance est ouverte à 14 H 38**

**sous la présidence de Madame Martine VASSAL,**

**Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Véronique PRADEL représentée par Laure-Agnès CARADEC - André BERTERO représenté par Yves WIGT - René-François CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lourdes MOUNIEN représentée par Dona RICHARD - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLE - Anne REYBAUD représentée par Pascal MONTECOT - Corinne BIRGIN représentée par Romain BRUMENT - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Henri PONS - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Grégory PANAGOUDIS représenté par Jocelyne POMMIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Laurence SEMERDJIAN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Cédric JOUVE représenté

par Marie MICHAUD - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Hervé MENCHON représenté par Eric SEMERDJIAN - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Yves MESNARD représenté par Michel ILLAC - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Patrick GRIMALDI représenté par Eric CASADO - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Moussa BENKACI représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Françoise TERME représentée par Régis MARTIN - Nassera BENMARNIA représentée par Prune HELFTER-NOAH - Denis ROSSI représenté par Amapola VENTRON - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Agnès FRESCHEL représentée par Gilbert SPINELLI - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - René RAIMONDI - Catherine VESTIEU.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Vincent DESVIGNES représenté à 15h36 par Fabrice POUSSARDIN - Olivier GUIROU représentée à 16h20 par Franck SANTOS - Pierre HUGUET représenté à 16h40 par Lydia FRENTZEL - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h48 par Christian AMIRATY - Claude FERCHAT représenté à 16h51 par Marie MARTINOD - Anne-Laurence PETEL représentée à 16h54 par Philippe KLEIN - Nicole JOULIA représentée à 17h par David YTIER - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVE représentée à 17h05 par Frédéric GUELLE - Eric CASADO représenté à 17h07 par Yves VIDAL - Robert DAGORNE représenté à 17h26 par Danièle MILON - François BERNARDINI représenté à 17h40 par Martial ALVAREZ.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sophie GRECH à 15h55 - Georges ROSSO à 16h27 - Sophie AMARANTINIS à 16h28 - Bernard MARANDAT à 16h31 - Sophie JOISSAINS à 16h36 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h38 - Stéphane RAVIER à 16h39 - Gérard AZIBI à 16h46 - Anthony KREHMEIER à 16h46 - Bernard DESTROST, Philippe GRANGE à 16h55 - Vincent KORNPROBST à 16h50 - André MOLINO à 17h01 - Rémi MARCENGO à 17h02 - Sophie ARRIGHI à 17h03 - Yannick OHANESSIAN à 17h06 - Claudie MORA à 17h07 - Maxime MARCHAND à 17h08 - Frédéric CORNAIRE à 17h09 - Lyèce CHOULAK, Sébastien JIBRAYEL à 17h15 - Francis TAULAN, Kayané BIANCO, Marie-Pierre SICARD DESNUELLE, Stéphane PAOLI, Gérard BRAMOULLÉ, Jean-Christophe GRUVEL à 17h20 - Stéphanie HERNANDEZ à 17h21 - Yannick GUERIN à 17h25 - Christian NERVI, Laurent BELSOLA, Roger GUICHARD à 17h30 - Alexandre DORIOL, Anne MEILHAC à 17h35 - Serge PEROTTINO à 17h40 - Michel RUIZ à 17h42 - Pierre LEMERY, Pascale MORBELLI, Isabelle ROVARINO, Ulrike WIRMINGHAUS, Loïc GACHON à 17h45 - Marcel TOUATI, Eléonore BEZ, Arnaud KELLER à 17h48 - Lionel DE CALA, Bernard RAMOND à 17h50 - Christian PELLICANI à 17h59 - Etienne TABBAGH, Daniel AMAR à 18h05 - Ferouz MOKHTARI à 18h08.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Mes chers collègues, le quorum est fixé à 121, il est atteint ; je vous demande de bien vouloir vous asseoir et de mettre vos cartes dans l'endroit prévu.

Je vais commencer par quelque chose qui n'est pas très agréable et que dans le cadre de mes fonctions je déteste faire. Je vais vous demander de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence en l'hommage et en mémoire de deux de nos collègues, Richard Miron et Jean Hetsch.

*(Une minute de silence est observée en hommage à Richard Miron et Jean Hetsch, décédés au cours de ces dernières semaines.)*

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous accueillons dans notre assemblée de nouveaux collègues, nous souhaitons la bienvenue à :

M. René Raimondi, qui est le maire de Fos-sur-Mer (il n'est pas présent aujourd'hui mais tout le monde le connaît),

M. Frédéric Cornaire, qui représente la commune de Ventabren. Bienvenue Monsieur Cornaire (*Applaudissements.*) Suite à la démission de notre collègue Claude Filippi et à l'impossibilité du nouveau maire, Monsieur Frédéric Vigouroux (pas celui de Miramas, mais celui de Ventabren, de siéger dans notre assemblée), c'est M. Cornaire que nous accueillons.

Nous accueillons également M. Arnaud Keller, suite à la démission de M. Allisio. (*Applaudissements.*)

Bienvenue aussi dans notre assemblée.

Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous annoncer que ce Conseil se déroulera également en présence de nos Conseillers du Conseil métropolitain des jeunes et c'est pour moi une véritable fierté d'être entourée par notre jeunesse. On peut les applaudir.

*(Applaudissements.)*

Manon Chollet est la Présidente, Sihem Teboul, Zakaria Ben Talha sont vice-présidents de la commission Développement Economique, Alizée Morgano et Dinks Turki sont eux vice-présidents de la commission Inclusion, Amandine Parlanti et Baptiste Ruello-Babaloni sont présidents de la commission Mobilité, Jade Soriano et Valentin Olive sont vice-présidents de la commission Stratégie Territoriale et Transition Ecologique, Amandine Tennevin et Dylan Borderie sont vice-présidents de la commission Sport & Culture.

Merci pour votre engagement, je suis sûre que vous allez avoir plein de bonnes idées. (*Applaudissements.*)

C'est une très bonne chose que nos jeunes s'investissent de cette façon. Ils sont 140 et ils auront la possibilité aussi de vous interroger les uns et les autres. J'espère vraiment que cela motivera notre jeunesse à s'investir un peu plus dans la chose politique parce que nous en avons bien besoin et nous avons surtout besoin de leurs idées parce que malheureusement, nous le savons toutes et tous, les projets mettent beaucoup de temps à se faire, et, très souvent, ce sont eux qui vont en profiter, il est donc préférable qu'ils participent à la décision de départ.

En tout cas, je suis ravie de vous accueillir aujourd'hui.

Mes chers collègues, dans la séance d'aujourd'hui, vous allez avoir la présentation des lettres de mission des conseillers métropolitains délégués suite à la disparition des Territoires. Nous avons souhaité étoffer un peu les délégations des Conseillers métropolitains. Une trentaine de Conseillers métropolitains ont été désignés. Vous en aurez la liste à disposition sur le site, avec les photos de chacun pour que vous puissiez bien les identifier dans leurs différentes délégations.

Dans ce début de séance, nous aurons également le vote au niveau de l'exécutif des postes de vice-présidence qui sont aujourd'hui vacants. J'ai également souhaité ajouter un membre de Bureau. Je vous suggérerai tout à l'heure le nom que j'ai reçu mais j'espère du fond du cœur que vous accepterez de voter à l'unanimité pour lui, sur le onzième poste car je pense qu'avec tout ce qu'il fait pour la Métropole, il mérite aussi de rentrer dans notre exécutif. Je vous laisserai tout à l'heure découvrir son nom.

Avant de se lancer dans l'étude des rapports et le vif du sujet, j'aimerais tout de même évoquer le contexte actuel particulièrement compliqué, qui nous oblige nous les institutions à faire preuve d'exemplarité.

Après la crise sanitaire, nous sommes aujourd'hui frappés par une crise sociale et une crise énergétique sans précédent. La pénurie de carburant, les grèves des raffineries viennent en plus se greffer aux problèmes d'inflation, aux problèmes de baisse de pouvoir d'achat et nous sentons bien que les Français sont véritablement passifs et démunis devant cette situation.

Une attente très pesante nous contraint et contraint certaines personnes aussi à agir parce que, aussi, de nombreuses personnes sont dans l'obligation de prendre leur véhicule, ne serait-ce que pour aller travailler. Aujourd'hui, nous avons le devoir de préparer l'avenir et de faire en sorte que ceux qui n'ont pas le choix, ceux qui très souvent sont silencieux et ne disent rien, puissent aussi, dans le futur, utiliser et être les personnes qui pourront bénéficier des économies d'énergie que nous pouvons faire.

Bien sûr, j'invite dans le contexte toutes celles et tous ceux qui le peuvent à prendre au maximum les transports en commun dans la mesure où c'est possible bien entendu et c'est la raison pour laquelle, à partir d'aujourd'hui – je remercie la RTM de l'avoir mis en place très rapidement, merci Madame la Présidente – le ticket solo qui habituellement, sert uniquement pendant une heure pourra être utilisé toute la journée pour permettre à celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de prendre les transports, de pouvoir l'utiliser sur toute la Métropole, avec notamment les liaisons entre Marseille et Aix, Marignane et l'aéroport, d'autres voies dans les bus réservés afin que nous puissions utiliser au maximum les transports métropolitains.

Autre mesure exceptionnelle que nous mettons habituellement en place dans le cadre des périodes de pic de pollution : je propose aussi la gratuité de l'abonnement courte durée vélos pour le service « le vélo », ainsi que pour tous les vélos en libre-service.

Ces événements nous rappellent bien sûr notre dépendance énergétique et nous invitent à renforcer nos mesures en faveur de la sobriété énergétique. C'est pourquoi la Métropole, mais aussi le Département que j'ai l'honneur de présider, ont fait de ce sujet une urgence afin d'accélérer la transition énergétique de notre territoire et ceci à travers la mise en place de mesures essentielles. Nous voulons notamment limiter la hausse du coût de l'énergie, nous voulons aussi limiter les risques de coupure d'électricité, ainsi que le recours bien sûr à une augmentation de la fiscalité qui est déjà assez lourde comme cela afin de pallier cette situation.

Dans ce sens, la Métropole a mis en place un partenariat que j'ai eu l'honneur de signer hier avec la RTE, pour que le dispositif EcoWatt dont vous avez entendu parler, soit relayé sur notre application « La Métropole dans ma poche ». Je vous invite toutes et tous, mais je suis sûre que vous l'avez déjà fait, à télécharger cette application qui est extrêmement utile pour le quotidien de nos habitants métropolitains.

La Métropole s'engage à réduire aussi la saison de chauffe de la fin des vacances de la Toussaint au début des vacances de Pâques, ainsi que de baisser la température dans les différents équipements, comme le demande d'ailleurs le gouvernement depuis le mois d'avril dernier.

Nous proposons également de stopper le signal Wifi, je vous rassure pas dans l'enceinte aujourd'hui, mais dans les bornes de 21 heures à 6 heures du matin, d'éteindre les

postes après 5 minutes d'inactivité lors des pauses de déjeuner, ainsi que de poursuivre le plan de conversion au LED sur l'ensemble des bâtiments métropolitains.

Enfin nous menons une réflexion avec nos opérateurs de transport, pour réduire le volume de la consommation en énergie, que ce soit du gazole, du GNV ou de l'électricité. Vous l'aurez compris, aujourd'hui la sobriété énergétique est véritablement au cœur de notre politique métropolitaine. Au cours de ce Conseil, nous aborderons aussi la question du développement des mobilités qui est un autre axe majeur de notre politique. Vous le savez, la Métropole partage, avec de nombreuses communes, la ville de Marseille aussi en priorité bien sûr compte tenu de l'importance de sa population, cette ambition d'accélérer le déploiement des transports pour bâtir un territoire qui soit à la fois plus attractif, mais aussi je tiens à le préciser, plus facile à vivre. Pour ce faire, nous devons résoudre les problèmes que rencontrent toutes les grandes agglomérations que ce soit la congestion routière, que ce soit l'autosolisme, que ce soit la pollution de l'air. Une délibération, d'ailleurs, est inscrite à l'ordre du jour de cet après-midi pour renforcer notre action sur le territoire dans ce domaine. Il s'agit d'une convention de financement avec l'Etat, l'agence de financement des transports de France, sur le volet mobilité du plan « Marseille en Grand », qui permettra de tripler les investissements pour le volet mobilité et d'apporter des solutions durables pour notre territoire.

Cet objectif est inscrit dans notre plan mobilité qui, je le rappelle, a été voté à l'unanimité en décembre 2021 et il figure bien sûr dans le volet mobilité du plan « Marseille en Grand. » Vous le savez, j'ai fait de la mobilité la priorité de mon action. De nombreux chantiers ont démarré sur tout le territoire et nous menons un travail quotidien, avec force et détermination et je remercie celles et ceux qui nous aident à accomplir cette tâche.

Je peux d'ailleurs affirmer que les chantiers du tramway Nord, ainsi que les pôles d'échange multimodal de Saint-Antoine avancent très, très vite. Donc nous faisons tout pour aller le plus vite possible.

En 6 ans, à la tête du Département et à la tête de la Métropole, j'ai mis en œuvre le renouvellement, je pense qu'il faut le rappeler de temps en temps, du métro, la prolongation du tramway Nord-Sud, la prolongation du métro jusqu'à Capitaine Gèze, la construction du Val'Tram à Aubagne, le BHNS Aixpress, des voies réservées aux transports en commun, en direction à la fois d'Aubagne, d'Aix, de Marignane.

Nous avons lancé une dynamique sans précédent depuis 50 ans sur ce territoire, et nous la poursuivrons sans relâche. La Métropole responsable que nous voulons renforcer est aussi celle qui soutient l'économie du territoire, tout en respectant la transition écologique.

En raison du contexte environnemental que nous connaissons, il est de notre devoir, en tant qu'institution, de mettre en place des mesures respectueuses de l'environnement tout en encourageant le développement de notre économie et de nos filières notamment logistiques.

Aujourd'hui, nous pouvons être fiers que le Grand Port Maritime de Marseille soit le premier port de France. Il fait de notre espace métropolitain une véritable porte d'entrée de l'Europe du Sud et à nous de valoriser bien sûr nos atouts économiques, tout en poursuivant notre combat pour l'environnement. Ces défis économiques, écologiques, énergétiques, environnementaux, nous en avons tous conscience. Les transitions sont au cœur de nos vies, qu'elles soient liées au changement climatique ou à la cohésion sociale. Face à l'ampleur de ces défis en cette période d'incertitude, de tension sociale, la mobilisation doit être collective et mes chers collègues, je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour que notre capacité à préparer l'avenir soit une volonté commune, que nous le fassions tous ensemble dans l'intérêt de notre territoire et dans l'intérêt de nos habitants.

Merci. (*Applaudissements.*)

Mes chers collègues, je vais faire un rappel des règles de départ.

Je vous rappelle les dispositions de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui ont fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. »

Je vous remercie donc de signaler aux Assemblées vos déports afin qu'ils soient mentionnés au procès-verbal.

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2022**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Mes chers collègues, je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil de Métropole du 30 juin 2022.

Avez-vous des observations sur ce compte rendu ? (*Pas d'observation.*)

Je le considère comme adopté.

(*Le procès-verbal est adopté.*)

## **II – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE**

## **III – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 30 JUIN 2022**

## **IV – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DES CONSEILS DE TERRITOIRE**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente, du Bureau ainsi que des Conseils de Territoire, vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour ainsi que les dossiers de cette séance.

Mes chers collègues, avant de passer à l'examen de nos rapports, je souhaite que notre assemblée se prononce sur une motion, une motion qui vous a été adressée il y a deux jours, une motion pour apporter tout notre soutien au peuple arménien et je tiens à remercier Monsieur le Consul d'être présent ainsi que les représentants de différentes associations d'être cet après-midi à nos côtés pour écouter la lecture de cette motion qui, je l'espère, rencontrera un avis unanime de la totalité des Conseillers métropolitains.

Je vais faire lecture de cette motion et après bien sûr ouvrir les débats si cela est nécessaire.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre dernier et la semaine qui a suivi, l'Azerbaïdjan a une nouvelle fois agressé l'Arménie faisant plus de 200 victimes dont plusieurs civils. Le 28 septembre, la reprise des tirs de l'armée azerbaïdjanaise en territoire arménien a causé la mort de trois soldats arméniens.

Des crimes de guerre ont été commis à cette occasion par les soldats du dictateur Aliiev. Human Rights Watch a très récemment expertisé une vidéo filmant l'exécution de militaires arméniens désarmés par des militaires azerbaïdjanais.

Le despote azerbaïdjanais a considéré que la communauté internationale, les yeux rivés vers l'Ukraine, demeurerait passive. Malheureusement, il n'a pas eu complètement tort.

La France a fort légitimement dénoncé cette agression et le Conseil de sécurité, sous sa présidence, s'est réuni, à deux reprises pour examiner la situation. Le Conseil de l'Union

Européenne a décidé, le 17 octobre, de déployer jusqu'à 40 experts chargés d'une mission d'observation du côté arménien de la frontière internationale avec l'Azerbaïdjan dans le but d'observer et d'analyser la situation dans la région et d'en rendre compte.

Mais les condamnations verbales, les missions d'observations ne peuvent suffire à stopper le dictateur azerbaïdjanais et ses alliés, dont personne ne sait jusqu'où ils sont capables d'aller dans l'atteinte à l'intégrité territoriale de pays souverains.

Ces violations répétées du droit international et des droits de l'homme commises par l'un des régimes les plus rétrogrades de la planète doivent cesser.

Nous appelons la communauté internationale à prendre ses responsabilités. Des crimes de guerre ont été commis par les « soldats » azerbaïdjanais. Jusqu'ici, aucune enquête internationale indépendante n'a été menée. Il n'y aura pas de paix sans justice. Les criminels de guerre azerbaïdjanais devront répondre, le plus tôt sera le mieux, de leurs forfaits devant la justice pénale internationale.

Nous appelons les démocraties à faire preuve de solidarité avec la démocratie arménienne face à la dictature azerbaïdjanaise.

Nous appelons l'Union Européenne à prendre ses responsabilités dans ce conflit.

Imposer des sanctions économiques est légitime pour condamner l'agression perpétrée contre l'Ukraine.

Mais où est la cohérence quand, dans le même temps, l'Union Européenne veut doubler ses importations de gaz en provenance d'Azerbaïdjan ?

Quel déshonneur et quelle erreur d'avoir tenu un Conseil de coopération UE-Azerbaïdjan, le 19 juillet 2022 ! L'Union Européenne doit cesser ses atermoiements et adopter une stratégie claire et déterminée sur ce dossier comme elle a pu le faire, et c'est tout à son honneur, sur l'Ukraine.

Nous appelons la France à continuer à jouer un rôle moteur pour établir une paix durable et, pour ce faire, dépasser le stade de la diplomatie déclaratoire pour entraîner nos partenaires de l'Union Européenne dans une stratégie ferme, comprenant des sanctions, envers le régime azerbaïdjanais.

Voilà mes chers collègues la motion que je vous propose et bien entendu j'ouvre le débat si vous souhaitez intervenir.

Monsieur Ohanessian.

**Monsieur Yannick OHANESSIAN**.- Madame la Présidente, merci d'abord pour cette motion. Mes chers collègues, il y a quelques jours, grâce à l'ONG Human Rights Watch, le monde entier devenait témoin de 7 prisonniers de guerre arméniens tués de sang-froid par 15 soldats azerbaïdjanais. Certains pouvaient feindre de ne pas croire aux atrocités commises par le régime Aliev, sur le sol arménien, cela n'est désormais plus possible.

Ces images ne laissent aucune place au doute. Elles ne permettent plus de rester muets face à cette guerre qui se déroule à bas bruit et depuis longtemps, trop longtemps car il s'agit bien d'une guerre qui refait surface depuis le 13 septembre. Nous savons que trop bien que le sang coule à nouveau sur cette petite partie du Caucase, 300 Arméniens ont déjà trouvé la mort dans la soif expansionniste Azérie. En réaction aux abominations perpétrées par Bakou le 17 octobre, l'union européenne a pris la décision de créer une mission d'observation en Arménie et d'envoyer 40 observateurs déployés le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan chargés de rendre compte de la situation dans la région.

J'ai envie de dire, il était temps, il était temps que l'Europe ne se détourne plus, ne détourne plus le regard. Il était temps qu'un signe de soutien soit envoyé à Erevan. Cependant mes chers collègues, vous en conviendrez, la situation n'est pas satisfaisante et j'en appelle de tous mes vœux que ce qui vient d'être déclaré par l'Union européenne ne soit pas qu'un signe,



qu'un geste insignifiant. J'appelle de tous mes vœux à ce que la diplomatie ne soit pas, une fois de plus, sacrifiée en raison d'intérêts économiques.

La communauté internationale doit aller plus loin aujourd'hui. Nous demandons depuis un moment maintenant l'envoi de casques bleus des Nations Unies, ainsi qu'une intervention du Président de la République française pour que la paix soit véritablement rétablie et que la barbarie s'arrête enfin du côté de l'Arménie.

Nous, européens, français, ne perdons jamais de vue que pendant que nous tergiversons sur notre approvisionnement, de nouveau nos frères arméniens meurent dans un silence parfois assourdissant. Aujourd'hui c'est un cri d'alerte que nous devons pousser à destination de la Présidente de la commission européenne, ne chauffez pas l'Europe avec le sang des Arméniens. Comme le disaient récemment les organisateurs du Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, le peuple arménien est en danger de mort.

Je vous remercie alors Madame la Présidente de l'attention que vous manifestez toujours à l'égard du peuple arménien, il était important, je crois, de hisser les drapeaux, le drapeau, les couleurs rouge bleu et orange ici devant le Palais du Pharo, comme nous l'avons fait récemment avec le maire de Marseille et Robert Guédiguian, il y a encore quelques jours sur la façade l'Hôtel de Ville de Marseille.

Je terminerai mes chers collègues, en vous disant que le rôle des collectivités, des institutions locales est évidemment important. Il reste parfois symbolique mais il est essentiel, mais j'appelle encore une fois de tous mes vœux à ce que ce message de paix soit entendu maintenant aux plus hautes fonctions de l'État et de l'Europe. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Madame Boyer, Monsieur Teissier et Monsieur Parakian.

**Madame Valérie BOYER.**- Merci, Madame la Présidente, pour cette résolution.

Je me permets d'associer mes amis et collègues parlementaires qui se trouvent sur tous les bancs de cette assemblée et sur tous les bancs d'ailleurs du Parlement pour vous dire qu'en novembre, une résolution sera prise par le Sénat justement pour ces atrocités qui se déroulent en ce moment sur le territoire même de l'Arménie, sur la République souveraine d'Arménie. Je me permets juste de rappeler que le 25 novembre 2000, à l'issue de la guerre des 44 jours, c'est le Parlement qui a relevé l'honneur de la France face aux attermolements malheureusement de la diplomatie française qui nous demandait d'être neutres. Ainsi que je l'ai rappelé à plusieurs reprises et comme beaucoup de collègues l'ont fait d'ailleurs pour citer Desmond Tutu, être neutre c'est choisir son camp et on ne peut pas choisir celui de la barbarie et malheureusement, on est dans une poursuite des intentions génocidaires clairement clamées à la fois par la Turquie et l'Azerbaïdjan, car on le sait, Iman Aliev a dit qu'il chasserait les Arméniens comme des chiens.

Aujourd'hui, si nous parlons de l'Arménie, c'est parce que l'Arménie est une part de nous-mêmes. Preuve il en est : nous avons une journée de commémoration le 24 avril du génocide de 1915, ce qui prouve bien tout l'importance de l'Arménie aux yeux des français et on peut dire qu'il y a aujourd'hui en France des Arméniens, comme il y a des Provençaux, des Alsaciens, des Bourguignons depuis malheureusement le génocide et sans compter, je n'y reviendrai pas, sur tous les liens qui nous unissaient dans l'histoire beaucoup plus ancienne.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est celle de l'hypocrisie absolument totale. Vous l'avez souligné, Madame la Présidente, c'est le silence, le silence pendant des semaines, le silence pendant la guerre des 44 jours. L'inaction et le silence qui perdure, mais pire encore aujourd'hui car Madame Ursula Van Der Leyen après cette réunion, a considéré qu'Iman Aliev était un allié, je la cite, sûr et fiable. Comment peut-elle tenir de tels propos et continuer ses alliances avec cette autocratie particulièrement cruelle et

rétrograde ? Aujourd'hui, le gaz par lequel nous avons signé un accord appartient en partie aux russes, puisque vous le savez, d'ailleurs l'Azerbaïdjan s'est rapproché de la Russie et ce qui vaut pour la Russie, pourquoi cela ne vaut-il pas pour l'Azerbaïdjan ? En effet, je suis particulièrement choquée, je l'ai demandé à plusieurs reprises, à la fois dans les tribunes, dans la presse, mais aussi au Parlement : qu'attendons-nous pour geler les avoirs de l'Azerbaïdjan et les avoirs du clan Aliev ? Quand allons-nous mettre fin à cette diplomatie de la menace, à cette Caviar Connection qui gangrène et qui pourrit la vie politique, y compris chez nous ? Il ne faut pas se cacher, aujourd'hui, la Caviar Connection existe cela a été documenté, cela a été dit partout. Aujourd'hui, attendre une journée pour geler en France, comme dans l'Union européenne, les avoirs du clan Aliev, c'est une journée de perdue et ce sont des vies arméniennes perdues. Ce que nous avons fait pour le Mali, pourquoi le refuser pour l'Arménie ? Est-ce que la vie des Ukrainiens vaut plus que celle des Arméniens ou plutôt celle des Arméniens vaut-elle moins que la vie des Ukrainiens ?

Madame la Présidente, vous citez des images abominables que malheureusement j'ai vues sur ces jeunes soldats qui étaient les mains dans le dos et qui sont morts sous la mitraille des Azéris qui se filmaient en riant fiers de leur forfait. Permettez-moi pour conclure d'avoir une pensée pour Anush Apetyan. Anush Apetyan est une jeune soldate arménienne prise dans les premiers jours de cette nouvelle offensive de l'Azerbaïdjan qui n'a jamais cessé depuis la guerre des 44 jours, et qui a été, avec d'autres d'ailleurs, mais c'est celle malheureusement compte tenu de cette vidéo abominable qui est passée à la postérité, Anush Apetyan est une jeune soldate, mère de 3 enfants qui a été prise par les soldats azéris et qui a été violée, torturée, démembrée, qui a subi les pires tortures et tout cela sous l'œil goguenard et sous le film des soldats azerbaïdjanais.

Ne nous y trompons pas, nous avons affaire à un état corrompu, raciste, qui clame son arménophobie, il y a même sur les réseaux sociaux (vous pouvez le voir) une vidéo où il se moque du Président de la République, Emmanuel Macron, dans une émission lourdaude, soi-disant comique. Au-delà de cela, je pense qu'il y a une urgence et je vous remercie Madame la Présidente, je vous remercie Monsieur le Maire de Marseille car je n'ai pas pu être là lundi et à tous ceux qui se battent pour justement que ces exactions cessent. Je pense qu'il y a une urgence à demander le gel des avoirs de l'Azerbaïdjan aujourd'hui. On ne peut pas avoir une parole crédible, on ne peut pas prétendre que l'on est au côté des Arméniens, si le sort qui est réservé au clan Aliev et à ses avoirs, un pays comme la France et les pays de l'Union européenne ne gèlent pas tous les avoirs et ne cessent pas les liens avec cet État dictatorial, autocratique, raciste et qui emploie des armes non conventionnelles. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur Guy TEISSIER.**- Madame la Présidente, j'ai conduit il y a 2 ans à peine une délégation et j'ai été le premier à rentrer avec un groupe de parlementaires, députés, sénateurs de toutes sensibilités, sur le territoire de l'Arsakh, après une attaque violente et surprise qu'a subi l'armée arménienne. C'était un désastre absolu. Ces 44 jours de guerre ont causé environ 6 000 morts. C'est un nouveau génocide, et c'est quelque chose d'absolument insupportable. C'est une histoire sans fin. Après ces 44 jours, voilà que cela recommence, voilà que les agressions cette fois-ci se portent non seulement sur le territoire de l'Arsakh, mais également sur le territoire de la République Arménienne.

Je dirais qu'il y a là comme une forme de double peine car tous les réfugiés de l'Arsakh avaient une tendance, ce qui me paraît tout à fait normal, à se réfugier dans les villes qui étaient à la frontière entre l'Arsakh et l'Arménie.

Voilà qu'une nouvelle attaque très dure a frappé cette fois-ci l'intégrité du territoire arménien, qui est le long de la frontière Est de l'Arménie.

Quid de l'accord de défense, peut-on se poser la question entre l'Arménie et la Russie ? Il y a environ 3 000 soldats russes que nous avons rencontrés qui nous ont emmené de la capitale arménienne jusqu'à Stepanakert, mais il semble qu'ils restent l'arme au pied et que finalement ce conflit, que l'on appelle un conflit gelé, arrange bien tout le monde.

D'aucuns pensent qu'Aliev avec beaucoup de perfidie a profité du moment où Poutine est davantage occupé sur sa frontière Ouest que celle de l'Arménie, sans doute, mais en tout cas ce laisser-faire de la part des russes me semble absolument inhumain et irresponsable.

L'armée russe est restée l'arme au pied, rien ne bouge, alors on se demande concernant les accords de Minsk depuis des années dans lesquels la France est partie prenante avec les Russes et les Américains, à quoi tout cela sert, si ce n'est pour avoir des incantations périodiques.

Donc très franchement, merci Madame la Présidente, merci à mes collègues qui ont pris la parole, merci car parfois on se dit que l'Arménie semble n'intéresser personne, trop loin, trop petite, trop pauvre. Merci à tous qui veillent, à tous qui rappellent cette amitié indéfectible qui nous lie avec ce petit pays du Caucase depuis 1915 qui a été une terre d'accueil pour nos frères arméniens qui continuent à l'être et donc merci d'être des veilleurs et de rappeler la conscience universelle à son devoir.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur Didier PARAKIAN**.- Merci, Madame la Présidente, pour cette motion et ce soutien qui vous honore, vous-même petite-fille de rescapé du génocide des Arméniens de 1915.

Je voudrais également associer beaucoup de nos collègues, notamment mon ami Michel Boulan, merci Guy Teissier pour ces mots que tu as prononcés, merci Valérie Boyer, merci Yannick Ohanessian et c'est vrai que dans cette assemblée, beaucoup de personnalités d'origine arménienne sont ici. Je voudrais bien sûr saluer la présence du Consul général d'Arménie, Aurore Bruna et Azad Balalas du CCAF, Levon Khozian de la JAF, Richard Findykian, Garo Hovsepian, ils sont venus ils sont tous là comme Patrick Boyadjian dont le frère est parti la semaine dernière en Arménie pour rejoindre ses amis et ses frères. Il souffre, comme moi, comme nous dans leur chair car beaucoup ont des amis, ont de la famille là-bas dans ce petit pays qu'est l'Arménie.

En effet, un contrat honteux a été paraphé par Ursula Von Der Leyen, Présidente de la commission européenne en juillet à Bakou avec le dictateur, osons les mots, le dictateur Aliev pour augmenter massivement l'approvisionnement de gaz azéri. Le sang du peuple arménien serait-il moins précieux que cette énergie fossile ? En revanche, mes chers collègues, je voudrais aller au-delà de ces dénonciations. Aujourd'hui, la France doit armer massivement les soldats arméniens et leur assurer une formation généraliste du combattant et sur le matériel fourni comme elle le fait actuellement avec plus de 2 000 soldats ukrainiens. Il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures entre ces deux peuples dont le territoire souverain est attaqué. La similitude est la même, les dispositifs mis en place diamétralement opposés. En plus, il ne fait aucun doute que derrière ces attaques azéries incessantes, se cache un autre dictateur, je pense au Président turc Erdogan, il rêve de faire sauter ce petit verrou, berceau de la civilisation chrétienne pour assouvir son rêve d'un grand empire ottoman, allant de l'Asie aux portes de l'Europe. Je vous l'affirme froidement, si la France n'envoie pas des forces d'interposition, si elles n'arment pas massivement les troupes arméniennes, c'est la fin de l'Arménie, un pays frère. Je ne peux pas m'y résoudre, Madame la Présidente, il faut frapper fort, il faut frapper haut pour faire bouger les consciences. La menace d'un génocide pèse de nouveau sur la tête du peuple arménien. Demain il sera trop tard, je vous félicite de participer, Madame la Présidente, ce dimanche sur la corniche, à la course de soutien à l'Arménie, et je suis certain que beaucoup de nos collègues seront ici présents. Merci, Monsieur le Maire de Marseille d'avoir pavosé notre mairie de Marseille aux couleurs de l'Arménie, merci Madame la Présidente d'avoir pavosé également le siège de la Métropole aux couleurs de l'Arménie.

Mes chers collègues, je ne sais pas si vous pensez comme moi, mais cet hiver je préfère avoir froid avec l'Arménie, que chaud avec le gaz azéri.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Monsieur Didier Parakian.

Monsieur le Maire de Gardanne a demandé la parole.

**Monsieur Hervé GRANIER.**- Merci, Madame la Présidente, une motion, des discours, pavoiser nos mairies avec l'étendard de l'Arménie sont des gestes forts. Je crois que nous, en qualité d'élus, nous avons la possibilité aussi de montrer notre soutien encore plus ferme auprès du peuple arménien, avec par exemple un jumelage. C'est ce que nous allons faire avec la ville de Gardanne et la ville d'Alaverdi que nous préparons déjà depuis une petite année et je crois que ce soutien vaut plus que des mots et des motions.

Merci, Madame la Présidente.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Mes chers collègues, merci pour vos différentes interventions, un grand merci pour cet engagement très fort. Madame Joissains ?

**Madame Sophie JOISSAINS.**- Pour appuyer l'intervention du maire de Gardanne à l'instant, en effet la ville d'Aix-en-Provence a aussi pavoisé son hôtel de ville et nous avons voté une déclaration et nous lançons un jumelage avec la ville de Masis et il me semble que ce serait une très belle chose si une majorité de villes de l'aire métropolitaine faisait la même chose. Ce serait un geste très fort et entendu sur le plan national et international.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, c'est une suggestion que nous faisons à Monsieur Cristiani, de l'Union des Maires, donc je suis sûre que de nombreux maires étant dans l'assistance, chacune et chacun y sera extrêmement sensible et aussi cette motion est bien sûr à disposition. Nous la présenterons également au Conseil départemental demain car nous avons une séance publique, et nous pavoiserons aussi à cette occasion le Conseil départemental. Je crois que vous avez entièrement, toutes et tous, raison, une forte mobilisation des Bouches-du-Rhône serait tout à l'honneur, au sens large, de nos terres d'accueil et aussi un juste retour des choses pour l'ensemble des personnes qui sont venues ici, quelles que soient leur nationalité, s'installer, fonder leur foyer, pouvoir avoir l'honneur, le privilège et le grand bonheur surtout, de pouvoir y vivre.

J'engage chacune et chacun à arborer bien entendu en plus d'octobre rose, le badge sur l'Arménie en soutien et un maximum de maires à les inviter à pouvoir aussi avoir ces actions fortes pour montrer notre mobilisation ici sur notre territoire.

## **- RAPPORT D'INFORMATION SUR LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA METROPOLE SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE – EXERCICES 2016 ET SUIVANTS**

**Madame LA PRESIDENTE.**- Nous passons au rapport d'information sur les actions entreprises par la Métropole suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur « Prévention et gestion des déchets ménagers de la Métropole Aix-Marseille-Provence. » Sur ce rapport de la CRC, des demandes d'intervention ?

*(Aucune demande d'intervention.)*

## **- RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS**

**Madame LA PRESIDENTE**.- Concernant le Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes sur la Régie des Transports Métropolitains.

Avez-vous des observations ? Madame Camard.

**Madame Sophie CAMARD**.- Merci, Madame la Présidente.

Il est un peu dommage d'attendre un rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour échanger sur la situation de la RTM, cette grande régie métropolitaine au cœur de notre quotidien d'usagers des transports. Peu d'élus et de citoyens savent qu'il existe un contrat entre la Métropole, Autorité organisatrice des transports et son opérateur en régie, la RTM, avec des avenants chaque année. Nous trouvons que cela mériterait au moins un débat en séance publique par an, et pas seulement un débat d'échanges à propos d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

N'oublions pas que c'est la Métropole, donc nous les élus, qui fixons les tarifs, l'offre de transport, les objectifs et les conditions de rémunération de l'opérateur RTM. Le rapport contient peu d'ailleurs de recommandations sur la RTM en elle-même, il invite surtout je trouve les élus que nous sommes à clarifier leur politique de transport. Alors, il y a les pépites habituelles sur les plus hauts niveaux de salaires et les contrats de travail des directeurs, j'espère que ces points sont en cours de résolution, c'est nécessaire pour la qualité du dialogue social et la qualité de gestion, mais outre la nécessité d'augmenter l'offre de transport dans un réseau sur-fréquenté, sur une voirie étroite et encombrée, j'insisterais sur 2 sujets majeurs : les investissements et les recettes tarifaires. Ces dernières années, la situation tarifaire, financière pardon, de la RTM s'est améliorée, pas la situation tarifaire justement, en prévision d'une augmentation des investissements à réaliser, comme le projet de métro automatisé, la nouvelle station de métro Saint-Charles qui est presque terminée et surtout la récupération de toutes les rames de tramway anciennes et nouvelles.

Or, le rapport mentionne que la Métropole a l'air d'hésiter sur le fait de faire récupérer par la RTM toutes les rames de tramway, alors que cela pourrait soulager l'effort direct sur les comptes de la Métropole, donc je voulais savoir si cette hésitation était confirmée par l'exécutif métropolitain et quel était l'arbitrage sur ce point. En ce qui nous concerne, nous pensons qu'il faut que la RTM contribue à cet effort d'investissement.

Autre point majeur : les recettes tarifaires. Rappelons qu'elles ne sont pas versées à la RTM, mais directement dans les comptes de la Métropole. Ces recettes sont en constante diminution depuis 2013 : à l'époque, elles dépassaient les 100 M€, elles ont baissé à 90 M€, chuté à 59 M€ en 2020, année COVID, remonteraient à 74 M€ en 2021. Bref, on voit tout le manque à gagner qui s'est ajouté au déficit annuel du budget que l'on connaît.

En parallèle, le rapport décrit toutes les difficultés à lutter contre la fraude depuis des années et toute la complexité de la grille tarifaire. Or, les enquêtes publiées dans le rapport montrent que ce sont les jeunes et les demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, qui ont le plus de difficultés à payer leur titre de transport. J'en appelle donc à une révision de la grille tarifaire et à la définition d'une politique ciblée de gratuité par public, au moins pour les jeunes et les chômeurs, au périmètre du contrat RTM, ou bien ciblé par réseau.

Je veux dire un mot ici à nos amis d'Aubagne puisque le réseau de bus d'Aubagne est distinct de celui de la RTM : pourquoi ne serait-il pas possible de continuer à lui appliquer la gratuité dans les petits territoires ? Le financement de la gratuité est plus facile, cela représente quelques millions d'euros par an à Aubagne et aujourd'hui, il est considéré comme un véritable acquis social dans le pays d'Aubagne.

Donc pour terminer dans cet hémicycle : nous parlons souvent des investissements, c'est bien nécessaire, mais je souhaite aussi, nous souhaitons tous, prendre le temps d'un vrai débat sur les grilles tarifaires pour changer d'échelle dans la fréquentation et la facilité d'accès aux transports collectifs, c'est un enjeu social et écologique majeur. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Madame Pila.

**Madame Catherine PILA.**- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers métropolitains, bien évidemment un tas de questions peuvent se poser à la lecture de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour mémoire, le précédent rapport de la chambre datait de 2014 et prenait en compte l'exercice 2006-2013. Il était fait mention de 13 recommandations.

Le rapport présenté aujourd'hui en Conseil métropolitain, et qui a été rendu public il y a quelques semaines, porte sur l'exercice 2016-2021 et il ne fait état que de 2 recommandations. On ne peut pas dire d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qu'il est bon, mais on peut admettre que 2 recommandations pour un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est quelque chose d'exceptionnel et je pense, Madame la Présidente, qu'on ne peut que s'en féliciter, je parle sous le contrôle de Monsieur Beccaria, Directeur Général de la RTM qui doit être à nos côtés dans l'hémicycle.

La question de la tarification, il faut en débattre certes, on peut en débattre ensemble : la tarification, aujourd'hui, est adaptée à la population qui emprunte les transports en commun, bus, métro, tram, tout le monde aujourd'hui doit pouvoir se reconnaître dans la tarification. Bien évidemment, les personnes qui sont les plus fragiles peuvent bénéficier d'une gratuité, d'une gratuité totale. Madame Camard, vous vous exprimez au nom de votre groupe, je l'entends tout à fait, le travail on peut l'engager, on peut l'engager en commun et on peut l'engager de différentes façons. Vous avez vu que ce rapport porte également sur la fraude, la fraude qui est un souci réel, la fraude qui est un sujet sur lequel Madame la Présidente vous avez souhaité travailler de façon vraiment très appuyée, puisque vous avez soutenu et soutenu financièrement aussi la possibilité pour la RTM de créer un GAP, Groupe d'Assistance et de Protection qui nous permet, de façon dynamique, de pouvoir veiller à la fois à la sécurité et au contrôle, contrôle répressif, contrôle dissuasif dans les différents modes. Aujourd'hui, ce GAP nous permet de pouvoir gérer au mieux la population voyageuse sur les transports, elle nous permet de leur offrir de la sécurité de la sécurité, de la sécurité réelle ; on a besoin, Madame la Présidente et Monsieur le Maire de Marseille, pour pouvoir aller peut être au mieux dans cette tarification, pour pouvoir aider peut-être aussi davantage nos concitoyens, si vous estimez que la tarification n'est pas forcément adaptée à tout le monde, on a besoin que vous nous aidiez. Vous savez, donc je le disais, la fraude c'est un fléau, on a des contrôles répressifs, on a des contrôles préventifs et on a besoin de votre aide.

Le 22 juin dernier, le directeur de la RTM a adressé un courrier au Directeur Général des Services de la ville, lui demandant où en était la convention tripartite Mairie/Métropole/RTM signée en 2019. En 2019, Madame Camard, vous n'étiez pas encore aux commandes de cette ville, donc cette convention a été signée par la majorité précédente. Vous ne l'avez jamais dénoncée. Est-ce donc qu'elle est toujours en fonction ? Si elle est toujours en fonction, dans les faits, elle n'est pas opérationnelle. Elle prévoyait la présence, tous les soirs, de 2 équipes de la police municipale sur les lignes de métro de 19h à 1h du matin, 7 jours sur 7. Depuis 2 ans, cette convention n'est pas honorée. À ce jour, 4 mois après la rédaction du courrier par le Directeur Général des Services, nous n'avons toujours pas de réponse. Monsieur le Maire de Marseille, je vous saisis officiellement demain d'un courrier vous demandant où en est cette convention ? Si vous souhaitez la maintenir, et si oui, où sont les équipes de police municipale et sinon, comment pouvoir aider au mieux. La fraude c'est ce qui nous empêche d'investir, la fraude c'est ce qui nous empêche de pouvoir peut-être aussi aider à une tarification meilleure. Les investissements qui sont faits par la Métropole sont colossaux, les investissements, vous l'avez dit aussi, portés par la RTM sont colossaux également, ensemble main dans la main, RTM et Métropole, nous travaillons pour un mieux-être, pour un meilleur maillage du territoire pour nos concitoyens et pour les voyageurs, mais nous avons aussi besoin de pouvoir engranger des sommes, des sommes importantes et de lutter contre la fraude, cela fait partie aussi de tout ce qui pourra nous aider à peut-être, si vous estimez que la tarification n'est pas adaptée aujourd'hui, lutter contre la fraude c'est encaisser des bénéfices et des bénéfices, c'est

ce qui nous permettra peut-être de travailler à une tarification que vous jugerez plus adaptée. Donc voilà ce que j'avais à répondre, Madame la Présidente.

Sur la question de l'acquisition des rames : bien évidemment les rames appartiennent à la Métropole, la RTM est tout à fait prête à racheter les rames à la Métropole, cela est un travail que l'on peut engager ensemble. Bien évidemment, il appartiendra de travailler de façon conjointe, comme nous le faisons toujours Madame la Présidente, RTM et Métropole main dans la main. Merci, Madame la Présidente.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Madame la Présidente.

Madame Giovannangeli.

**Madame Magali GIOVANNANGELI.**- Madame la Présidente, je profite du débat que nous avons pour aborder une question qui a été évoquée par Madame Camard précédemment et qui vient d'être abordée aussi par un autre biais, par l'oratrice précédente ; il s'agit évidemment de la billetterie, de la tarification et par là-même de la gratuité qui pourrait être partielle en effet, ou progressive, sur la Métropole. Vous avez vous-même, en propos liminaires, évoqué la situation, le contexte actuel social et environnemental très difficile et les mesures que la Métropole entend prendre, notamment avec le ticket solo. Je trouve que vu de notre groupe Métropole à Gauche et en particulier du pays d'Aubagne où la gratuité existe, il y a des éléments à mettre au pot d'une discussion que nous n'aurons sans doute pas maintenant, mais pour laquelle nous avons un certain nombre d'arguments à faire valoir sur les bienfaits de ce qui fût, en son temps, appelé sur notre territoire « Liberté, Égalité, Gratuité », à savoir que lorsqu'on a un libre accès aux transports, eh bien il n'y a pas de fraude, et pas de fraude, pas de répression.

*(Manifestations diverses dans la salle des groupes de l'opposition.) (Brouhahas.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Mes chers collègues, laissez Madame Giovannangeli s'exprimer.

**Madame Magali GIOVANNANGELI.**- Je n'abuse pas du temps de parole en Conseil métropolitain, vous en êtes témoins, je me permets donc, oui, non mais ce n'est pas grave, j'ai l'habitude, d'évoquer cette question, même si elle prête à rire, parce que, chiffres à l'appui, on ne va pas le faire maintenant, on peut très bien voir quels sont les leviers financiers, et je parle très sérieusement du versement mobilité que vous avez évoqué naguère, d'autres leviers financiers qui existent : celui de la fraude qui coûte excessivement chère, il était en augmentation d'année en année, mais aussi du bien-vivre à l'intérieur de nos bus et de nos moyens de transport ; je le dis d'autant plus volontiers, avec d'autant plus de plaisir et de fierté que depuis notre territoire, le climat dans les bus, dans les transports en commun, est particulièrement détendu et ça n'est pas rien ; et le report modal a été fulgurant durant les 3 premières années de mise en place de la gratuité où des enquêtes ont été faites. Ce report modal est aujourd'hui nécessaire, je ne vais pas rappeler les questions liées au « *tout voiture* » du point de vue de la *cherté des carburants* et du point de vue *pollution*, vous l'avez vous-même rappelé en propos liminaires. Sans vouloir être hégémonique hors du territoire du pays d'Aubagne et de l'Étoile, mais tout en voulant que nous respections en cette enceinte le choix politique d'alors qui pourrait très bien avoir quelques échos sur la Métropole, quelles que soient les modalités et que nous puissions un jour avoir le débat dans cette enceinte, même si c'est un débat annexe sur cette question, je vous le demande et je vous lance un appel, Madame la Présidente.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Madame Giovannangeli pour vos propos. Nous sommes aujourd'hui sur le rapport de la CRC, donc effectivement nous avons déjà eu ce débat, s'il faut le refaire nous le referons, et je suis persuadée que vous participerez aux commissions qui permettront aussi de travailler au niveau technique sur les problématiques de tarifs. Sachez

que Madame Pila est tout à fait à votre disposition pour en discuter, ainsi que Monsieur Pons, il n'y a aucun souci pour que ces discussions s'ouvrent.

Donc sur ce rapport, pas d'observation. Monsieur Gazay voudrait intervenir, excusez-moi Monsieur Gazay, je vous donne la parole.

**Monsieur Gérard GAZAY**.- Merci, Madame la Présidente le débat est ouvert donc même si je sais que ce n'est pas forcément le lieu, en tout cas le moment plus exactement, le lieu certainement, mais le moment : en tout cas, il est important de rappeler ce qu'est la gratuité sur le pays d'Aubagne et de l'Étoile qui avait été mis en place en 2009. À l'époque, je le dis mes chers collègues pour que chacun puisse mesurer ce que représente cette gratuité : la billetterie représentait en termes de recettes 750 000 €, quelque chose autour de cela, et le territoire pesait moins de 80 000, voire moins de 100 000 habitants. Le versement transport de l'époque était de 0,6 et quand le territoire est passé à plus de 100 000 habitants, de par la loi, le versement de transport est passé à 1,2 M€, donc il a doublé. Par le versement transport, il y avait une rentrée financière de l'ordre de 1,5 M€. La billetterie était bien sûr couverte, plus que doublée, sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

C'est un acquis social sur le territoire, l'acquis politique sur le territoire, je l'avais voté en 2009, alors que j'étais dans l'opposition, je tiens à le préciser ici et c'est quelque chose auquel il faut faire attention, mes chers collègues, parce que soit nous travaillons sur une Métropole, sur ce que l'on appelle le plus petit commun multiple, soit nous travaillons sur une Métropole, avec le plus grand dénominateur. Ce n'est pas la même chose. Si nous nous amusons effectivement à aller chercher sur chacun des territoires les spécificités des uns et des autres et dire finalement que les spécificités de tel territoire, de tel pays, anciennement c'était X, Y ou Z, je crois qu'on ne répondra pas à l'attente qui est faite au niveau de la Métropole. Notre rôle à nous c'est de travailler sur quelque chose de commun, mais tout en gardant les spécificités qui ont été acquises au fil du temps. Voilà quelle est la position du maire d'Aubagne, mais pas *que* du maire d'Aubagne, je crois de l'ensemble des maires de l'ancien pays d'Aubagne et de l'Étoile. C'est un sujet qui doit être abordé, nul n'ignore ici aussi la difficulté effectivement de mettre en place les transports dignes de ce nom sur toute la Métropole, donc il y a je crois un temps court sur lequel Madame la Présidente vous vous êtes engagée en faisant un travail de fond auprès du gouvernement qui a effectivement amené un peu d'argent frais, je vais dire, et puis vous autoriser aussi à faire des emprunts, donc c'est un travail court et puis il y a aussi un travail à moyen terme et à long terme : ce travail à moyen terme devra être mené ici dans cet hémicycle.

En attendant, Madame la Présidente, il faut respecter toutes les identités de tous les territoires. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Gazay. Madame Joissains, vous avez demandé la parole ?

**Madame Sophie JOISSAINS**.- Non.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Parce que vous êtes inscrite, c'est pour cela. Pas de souci.

Monsieur Molino. Allez-y, Monsieur le Maire.

**Monsieur André MOLINO**.- Si vous me permettez, je vais intervenir sur le rapport de la Cour des Comptes.

D'abord, je commencerais par féliciter les personnes qui travaillent au niveau de la RDT et de la RTM. Je dis cela parce qu'il faut d'abord savoir qu'on n'a pas attendu le rapport des comptes pour prendre des dispositions au niveau de ces régies. Comme l'a indiqué la présidente de la RTM, de 13 remarques qui avaient été faites, nous sommes passés à 2. En même temps, cela a permis au niveau du travail qu'a fait la RTM à une certaine époque, d'abonder nos niveaux à la Métropole, car nous avons des difficultés en matière de transport et ce sont les fonds de la RTM qui ont abondé pour une part (je dis bien pour une part) à ce que les choses puissent se mettre en place.



Je crois donc qu'il faut faire la part des choses : la Cour des Comptes, en effet, est là pour faire les remarques mais entre-temps, des personnes ont travaillé dessus et des remarques ont été prises en compte. Après c'est vrai qu'il y a une normalisation des tarifs à avoir, il y a un travail qui est en train de se faire. Ce travail doit se faire au niveau des transports bus, mais doit se faire aussi au niveau des transports ferroviaires. Je crois que si on dissocie les transports et que l'on oublie les transports ferroviaires, on n'arrivera pas à développer notre transport au niveau de l'ensemble de la Métropole. Encore une fois, je ne sais pas et peut-être que je détonne, mais je remercie le travail qui a été fait au niveau de nos régions, notamment la RDT et la RTM, pour le travail qu'ils ont fait et qui ont permis, je dis bien qui ont permis, à un moment donné dans des moments difficiles, à ce qu'on puisse prendre certaines dispositions. Je vous remercie, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Molino.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Pas d'intervention ? (*Aucune intervention.*)

## **- RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA RÉGIE DÉPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DES BOUCHES DU RHONE**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Nous passons au rapport suivant concernant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la Régie Départementale des Transports des Bouches du Rhône.

Monsieur Pons.

**Monsieur Henri PONS**.- Je voulais juste préciser qu'hier, toute la journée, j'ai assisté aux deux conseils d'administration, celui de la RTM le matin et celui de la RDT l'après-midi puisqu'il y avait des retours des rapports des chambres régionales des comptes que l'on se devait de rendre publics aux conseils d'administration.

Je voudrais d'abord, à l'identique de Monsieur Molino, remercier tout le travail qui a été fourni pour les services internes des deux régions. Je vous rappelle que lorsqu'on est contrôlé par la Chambre Régionale des Comptes, on double le travail : c'est-à-dire qu'il faut faire tourner l'entreprise, publique ou pas publique, mais en même temps, il faut répondre aux questionnements que se posent fort logiquement les chambres régionales des comptes. Madame Pila l'a dit : la RTM a reçu 2 préconisations et la RDT en a reçu 8.

Ces 8 rapports, si vous permettez, un moment donné car j'y tiens en tant que président, je tiens à souligner les précautions qui ont été prises au niveau des régions les précautions qui ont été prises au niveau des régions par Madame la Présidente. Madame la Présidente a diligencé, au niveau de la RDT, en 2019, de la part de ses services en interne de l'IGS, une enquête pour affiner la situation financière de la RDT. On a reçu ce rapport-là, on en a donc été informés en 2019, où l'IGS débarquait, et on a reçu les conclusions de ce rapport en 2020. Alors, pour ceux qui ont la mémoire courte, 2020, quand on a été élu maire le 20 mars 2020, le lendemain matin, on a fermé la porte. Donc on a eu énormément de mal en interne pour répondre aux problématiques de l'IGS, ce qui a rendu un peu compliquée cette situation, d'autant plus qu'il y avait des changements de personnel interne à la RDT.

Juste de façon rétroactive et pour compléter les propos de Madame Pila, notre dernier contrôle de la Chambre Régionale des comptes datait de 2010. Donc cela veut dire que tous les 12 ans, on a un rapport de la CRC, ce qui est quand même assez peu en termes de suivi, je trouve. Quand ce rapport est arrivé, je pense qu'il faut voir tout cela dans un contexte général : la RDT est une boîte qui a 109 ans, c'est une vieille dame et depuis que j'en suis le président, on a fait passer le chiffre d'affaires, pour parler comme une entreprise, de 50 M€ à 100 M€ et très clairement, le back office n'a pas suivi cette progression qui a été constatée.

Je veux bien (et j'ai entendu tout ce qui s'est dit), aussi bien les critiques ce qui est normal et ce qui est légitime, et je dis qu'il ne faut pas faire comme quand on regarde un match de foot et qu'on est assis devant la télé, tranquille, dans le canapé. Cela ne sert à rien de porter des critiques, je pense qu'il faut surtout trouver des solutions et je pense que la Chambre Régionale des Comptes a fait un rapport et que ce rapport est un bon rapport, à l'identique, même si on ne doit pas dire un *bon* ou un *mauvais* rapport, mais c'est un bon rapport parce que c'est un rapport qu'il faut avoir avec nos autorités de tutelle, avec la transparence que l'on se doit d'avoir quand on manipule les deniers publics. À l'identique de ce qui s'est fait sur la RTM, j'estime que les 2 régies ont reçu des rapports qui nous ont permis, qui nous donnent notre feuille de route sur les années à venir.

Ces 8 recommandations, en amont de ce contrôle de la CRC, puisque nous avons commencé en janvier 2021, avec l'arrivée d'un nouveau comptable, l'arrivée d'une nouvelle directrice des affaires financières. On avait commencé à prendre des résolutions pour redresser ce qui avait été notifié par l'IGS en interne à la Métropole, la Chambre régionale des comptes a débarqué 4 mois plus tard, nous a donné ses recommandations qui correspondaient à celles données par l'IGS et maintenant je dis « Heureusement que l'on a eu cela », car cela nous permet, avec la croissance subie par cette régie et avec la restructuration que nous avons, de pouvoir redémarrer du bon pied.

C'est tout ce que j'avais à dire sur ce rapport de la RDT. Merci, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur PONS.

Les interventions étant terminées sur ces deux rapports, nous passons donc à l'avis de la Chambre Régionale des comptes sur les relations financières entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses communes membres.

## **- AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET SES COMMUNES MEMBRES**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur le Maire de Marseille ?

**Monsieur Benoît PAYAN**.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Métropolitains, je viens et nous voulons aujourd'hui parler d'un rapport extraordinaire. Au sens premier finalement et absolument littéral du terme, ce rapport, mes chers collègues, sort de l'ordinaire parce qu'il résulte directement de la volonté de l'État. Il est la traduction pure de la parole du Président de la République exprimée il y a quelques mois, à quelques dizaines de mètres d'ici, dans les Jardins du palais du Pharo. Il résulte, comprenons-le, de l'effort que l'État est prêt à faire pour notre territoire si nous nous donnons les moyens d'être efficaces. Il est enfin, si nous la saisissons, une opportunité unique, une opportunité enfin peut-être de remettre notre Métropole sur la voie d'un fonctionnement classique, conforme car enfin, ce rapport, que dit-il ? Il dit qu'après 5 ans d'existence, notre Métropole est peut-être une occasion manquée en quelques mots et en langage de comptable public il évoque des flux financiers atypiques et surévalués *via* des attributions de compensation qui ne répondent pas à l'objectif de neutralité financière que la loi leur confie. Pire, il pointe une redistribution aux effets contre-péréquateurs et une absence totale de solidarité communautaire, malgré les obligations légales qui n'échappent pas aux députés déciles.

À la fin, ce sont près de 178 M€ de flux financiers baroques sur près de 650 M€ qui sont pointés par la Chambre, qu'il s'agisse des attributions de compensation, de la dotation de solidarité communautaire, des fonds de concours, tous les leviers que nous pourrions mobiliser

pour plus de solidarité, pour plus de justice, sont depuis des années et des années soit inexistantes, soit utilisés à l'inverse.

Ce rapport décrit un héritage, un fonctionnement, le poids des années, le poids des habitudes ; il décrit un territoire qui parce que mal construit ne sait pas s'entraider, qui ne progresse pas et qui passe peut-être à côté de son avenir si aucun sursaut n'advient.

Chers collègues, même si nous avons ici d'éminents spécialistes des finances publiques, nous ne sommes ni des comptables, ni des banquiers, nous sommes des responsables politiques, des élus qui devront désormais assumer la charge de conduire le territoire. En terme politique, plutôt que financier chers collègues, ce rapport pointe une situation historique qui sclérose la Métropole et qui conduit la Métropole à être un outil injuste et inefficace, soit l'inverse de ce que nous voulons tous ici, car les conséquences, au-delà des écarts comptables et des anomalies financières qu'il va nous falloir corriger d'urgence, elles sont simples :

1. Notre Métropole est inefficace car incapable d'investir suffisamment et de devenir le levier de développement dont notre territoire a besoin.

2. Notre Métropole n'est pas juste parce qu'elle vient figer et aggraver les inégalités territoriales anciennes entre nous, là où au contraire notre territoire a besoin d'équité et de justice pour se développer.

Incapable d'investir suffisamment dans un territoire, mes chers collègues, embouteillé depuis plus de 4 décennies et alors que les citoyens nous le demandent, qu'ils l'exigent, que l'urgence climatique et sociale le commandent, nous n'avons réussi à investir cette année que 90 M€ pour nos transports, pourtant mis bout à bout avec ce que relève la Chambre. C'est l'ensemble de notre plan de déplacement urbain que nous aurions pu financer et voir avancer sur toutes nos communes. Injuste aussi car depuis trop longtemps, dans un système de redistribution quand un habitant de Saint-Savournin perçoit 10 €, un marseillais 11 €, un habitant de Saint-Antonin-sur-Bayon perçoit plus de 2 000 €. Combien de temps encore devons-nous dire, résignés, que c'est comme ça, que c'est le fruit de l'histoire, et que c'est ainsi ?

Mes chers collègues, je sais que je vous fais réagir à l'énoncé de ce chiffre, mais il nous faut, et nous sommes 240, en mesurer l'écart. L'écart que je viens d'établir, que la Chambre a noté, mais qui est un écart figé dans nos chiffres, il n'est pas de 10 %, il n'est pas de 50 %, il est de 20 000 %, 200 fois plus entre 2 habitants d'un même territoire. Avec l'intégration du FPIC, dont Marseille a été bénéficiaire et va devenir contributrice, les rigidités du budget et de la loi permettent aujourd'hui de constater, et je suis loin de m'en réjouir, que finalement peut-être, et c'est là le plus beau de nos défis parce qu'il faut l'inverser, et je sais Madame la Présidente qu'ensemble nous pourrions le réussir, il faut sortir de ce paradigme terrible d'une Métropole qui réussit à prendre aux pauvres pour donner aux riches. Je sais mes chers collègues que quels que soient nos engagements, personne ici, personne ne peut l'accepter, il nous faut de l'équité territoriale, il nous faut de l'équité d'équipement, il nous faut aussi une dotation de solidarité.

Mes chers collègues ces constats je les observe comme marseillais, permettez-moi de le dire : les marseillais, je le crois, sont dans cette affaire les perdants des réalités territoriales et historiques pointées par ce rapport. Alors bien sûr, parmi les défis et les questions qui sont devant nous et je sais qu'elles agitent et je sais qu'elles intéressent aussi la Présidente de la Métropole, la place de la ville centre et de la 2<sup>ème</sup> ville du pays est une question majeure, je sais qu'elle n'est pas la seule cette ville, mais permettez-moi peut-être, aujourd'hui au moins en tant que maire de Marseille, de défendre l'intérêt des Marseillais, pas la place, pas *ma* place. Dans un exécutif, ce n'est pas la question et la Présidente sait que ce n'est pas la demande, mais peut-être la place de la juste répartition des charges et la place dans l'indispensable solidarité de ce que nous avons en commun, un territoire, une histoire, cette Métropole. Rien que sur la dotation de solidarité communautaire, ce sont près de 30 M€ qui manquent chaque année à Marseille, presque autant sur le fonds de concours, 2 M€ sur la seule répartition du FPIC dont nous sommes les seuls décisionnaires.

À la fin, selon la Chambre, mes chers collègues, et depuis 2017, ce sont près de 220 M€ et tous les maires qui sont ici, et toutes les Conseillères communautaires, toutes les Conseillères métropolitaines, tous les Conseillers métropolitains, mesurent le poids de ce chiffre : 220 M€ qui ont été injustement privés aux Marseillaises et aux Marseillais.

Ce rapport, mes chers collègues, je l'observe aussi comme élu métropolitain, j'en lis les conclusions comme vous et je crois qu'elles doivent collectivement nous faire réagir quelles que soient nos communes, petites ou grandes, quelles que soient nos histoires, récentes ou anciennes, quels que soient nos parcours, quelles que soient nos places sur ces bancs, cette situation historique injuste et inefficace, elle n'est pas nouvelle. Chers collègues, nous n'en sommes pas comptables, ni vous, ni moi, ni la Présidente. Elle est je le pense d'abord la conséquence d'une Métropole mal née, d'une succession d'erreurs historiques que beaucoup ici n'ont pas connues. Alors je crois qu'à pointer les responsabilités, à se chercher des coupables, nous ne serions pas à la hauteur de l'histoire et à la hauteur des enjeux, à la hauteur de la première Métropole du pays. Je me moque au fond au nom des Marseillais, de savoir à qui est la faute. Nous ne découvrons pas cette impasse issue de l'histoire, mais nous devons en mesurer l'ampleur de manière précise, chiffrée, implacable. Nous sommes attendus sur les conclusions politiques que nous devons tirer de cet instant. Attendus, je le crois, nous le sommes aussi par nos concitoyennes et par nos concitoyens. Attendus, nous le sommes aussi par l'État. Le Président de la République a déjà pointé les freins de cette Métropole et a fait de l'évolution de ses finances et de sa gouvernance une condition claire, première, indispensable à l'aide qu'il apporte à la Métropole, un effort, permettez-moi ce petit mot tellement inédit qu'il a même conduit certains d'entre vous à le rejoindre, et vous l'avez bien compris Madame la Présidente, pas uniquement parce que le Président nous a dit qu'il fallait changer, parce que vous avez appelé de vos vœux et par vos mots, l'an II de la Métropole Eh bien vous avez eu raison, la Métropole, et vous avez raison, n'est pas condamnée à devenir un syndic de faillite. Oui, la Métropole doit enfin sortir de sa torpeur. Oui, nous ne pouvons pas passer à côté de l'aide de l'État, nous ne pouvons pas perdre 1 Md€, personne ne le comprendrait.

Nous avons, je le crois, collectivement la responsabilité de faire de la Métropole un outil efficace et juste, nous en avons les moyens, nous en avons la possibilité. Alors oui, Madame la Présidente, la question de la nouvelle Métropole est devant nous. Nous devons et nous pouvons avancer pour une Métropole plus juste, plus efficace qui renoue avec sa ville-centre et sur ce chemin Madame, vous nous trouverez à vos côtés.

Mais devant la force du constat porté par l'État, devant l'immensité des enjeux de notre territoire, et vous le savez, nous avons ce mot entre nous, il existe les mots et il existe les preuves. Je crois Madame que ce sont de preuves désormais dont nous avons besoin, de preuves et de décisions fortes. Là-dessus nous serons là, je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Monsieur Bramoullé.

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.**- Merci. Après ce propos chargé d'émotion, permettez-moi d'être un peu plus ludique, même si le sujet est très compliqué.

Il y a quelques jours, le Président de la Chambre Régionale a fait l'interview dans un magazine régional assez bien connu ici « Objectif Méditerranée », et il était titré : « Nous ne sommes pas des shérifs » en parlant de la Chambre. Peut-être qu'il ne veut pas le terme de « shérif » mais il s'est comporté à travers ce rapport, comme un redresseur de torts, la panoplie du shérif y est, complètement. Regardez le vocabulaire employé dans ce rapport. Les communes ont fait de grandes manœuvres, elles ont surévalué les lignes budgétaires, elles ont confisqué la manne étatique, elles ont asséché la Métropole et enfin, elles ont pillé les ressources de la Métropole.

Avec ces termes, l'avis de la Chambre, c'est véritablement un avis de recherche, c'est « Wanted ». Qui est recherché ? Des communes, certaines communes, Marsactu a bien compris. Il a titré de cette façon. Le rapport cherche les communes qui ont pillé la Métropole.

C'est présenté comme cela. Permettez-moi de filer la métaphore. C'est vrai que c'est un peu le western en ce moment, mais il y a un script assez intéressant qui est « Le bon, la brute et le truand. »

Donc je voudrais reprendre ces 3 points. Le rapport correspond à ces 3 points.

Premièrement, « Le Bon » : ils ont raison de dire que l'on est sur un mur financier. Monsieur le Maire de Marseille l'a dit tout à l'heure : « Nous sommes au bord du gouffre », c'est vrai financièrement, on le sait depuis longtemps, on le sait depuis le début. Je me souviens de Vidal parlant du mur. On le sait depuis longtemps. La Chambre, le rapport ne nous apporte rien là-dessus, sur ce bon côté et surtout ne tire pas la conséquence de ce constat.

Le deuxième élément : « La Brute », c'est quoi ? C'est la façon dont les AC sont visées. Le seul moyen de sortir de la situation serait d'utiliser le revolver avec un barillet à 6 coups, chaque coup par territoire, car c'est cela qui est visé. D'ailleurs, ce n'est pas d'aujourd'hui, on avait préparé la potence depuis longtemps, puisque la chambre avait annoncé en 2020 exactement la même chose et pendant longtemps, dans les discussions que l'on pouvait avoir sur les difficultés financières de la Métropole, on entendait cette petite musique. C'était vraiment prédéterminé, la conclusion du rapport était déjà dans le rapport de 2020. Ce n'est pas d'il y a quelques jours. Ce qui fait que c'est « brute », c'est quoi ? C'est qu'il n'y a aucune nuance, aucune analyse de la situation n'est faite de la Métropole. On cherche uniquement, brutalement, des coupables et on tire dessus.

Le troisième terme, un peu plus compliqué : « La Truanderie. » Il faudrait se faire comprendre : ce rapport comporte trop de mensonges et de mensonges par omission. Je voudrais vous en souligner 3, principalement, qui sont très importants. Le premier mensonge c'est que les allocations de compensation ne doivent pas retenir les dotations de solidarité intégrées légalement. Cela est un mensonge par omission. Il n'appartient pas au shérif de décider le contraire de la loi, ou de faire sa loi. Il doit tout simplement faire respecter la loi. Or, la loi autorisait d'intégrer les DSC dans les allocations de compensation.

Le deuxième mensonge par omission, je l'ai cité rapidement mais j'y reviendrai sur un autre rapport : les faiblesses internes de la Métropole. Elles n'ont pas été soulevées. Comment analyser les relations financières entre la Métropole et les communes, sans regarder les difficultés et les faiblesses internes à la Métropole ? Pourquoi chercher à l'extérieur des coupables alors qu'il peut y avoir des problèmes en interne ?

Mais le 3<sup>ème</sup> point de la truanderie le plus important, et merci pour le maire de Marseille d'avoir insisté là-dessus, mais je vais vous dire, c'est la péréquation. Ce qui est dit dans le rapport sur la péréquation, ce n'est pas tout à fait la réalité des choses. Je voudrais vous montrer ce qui s'est passé dans le Pays d'Aix que j'ai pu gérer pendant un moment, j'avais les données pour cela, ou ce qui s'est fait à Aix, dans la commune. Dans la commune d'Aix, avec la Métropole, vous avez peut-être oublié, mais on a augmenté les taux des impôts des ménages et des impôts de production pour s'ajuster à des taux cibles très clairs. Deux exemples, tout simplement : la taxe d'habitation quand elle existait à Aix, dans le Pays d'Aix, était inférieure à 10 %. Le taux cible que la Métropole mettait en place, régulièrement, c'était presque 12 %. En ce qui concerne la CFE, la Contribution Foncière des Entreprises, nous avons à Aix un taux de 26,7. La cible, c'est 31,03. Faites le calcul, depuis 2015, de ce que cela coûte au Pays d'Aix et à la commune d'Aix. J'ai fait les calculs. Le total, c'est sur la fiscalité : 55 M€ qui ont été orientés vers la Métropole, en venant de Aix et du Pays d'Aix. Quand on regarde les EST, ces dotations, cette manne que l'on nous distribuait comme ça. J'ai refait le calcul en 2016, jusqu'en 2021. Que s'est-il passé ? Nous avons dans le pays d'Aix, en fonctionnement, une certaine dotation de fonctionnement. Elle a été purgée, rabotée, à hauteur de 44 M€. Où cette somme a-t-elle été ? C'est allé à la Métropole. Et en investissement où nous avons une capacité d'investissement sur le Pays d'Aix de presque 180 M€, ont été rabotés 165 M€, par des purges successives. J'ai regardé simplement ce qu'on a perdu à chaque fois. Quand vous regardez ces montants, quand vous rajoutez à cela combien vont nous coûter l'unité de la TEOM, alors que nous avons un taux de 10 % que toutes les discussions montrent que cela devrait tendre à plus de 14, cela va

coûter 30 M€. Si vous rajoutez ce qui va se passer derrière, vous ne pouvez pas, Monsieur le Maire, je vous ai bien entendu tout à l'heure, mais vous ne pouvez pas dire que le Pays d'Aix et que la commune d'Aix n'ont pas participé à la péréquation, à la solidarité, à la gare, aux décisions des investissements qui sont faits ici.

Je suis d'accord avec vous, totalement d'accord avec vous sur le fait qu'il faut mettre en place une solidarité qui n'a pas été mise en place autrement que celle que je viens d'évoquer. Il y en a d'autres à mettre avec des critères valables. Je vous rappelle que le maire de l'association des maires de France, et son trésorier Monsieur Laignel, ont proposé de mettre en place un observatoire de l'équité territoriale. Je suis le premier à approuver cette mesure.

Je finirai en vous disant que dans la péréquation, avant la Métropole, dans le Pays d'Aix, on faisait un partage de la croissance fiscale entre l'interco et les communes. Ce partage était à l'avantage des communes puisqu'on partageait à 54 %. Depuis la Métropole, le partage de la croissance fiscale entre le centre et les communes, a été modifiée de façon très importante et les communes n'ont plus que 39 %. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que l'essentiel de la croissance fiscale a été orienté vers la Métropole et pas vers les communes, contrairement à ce que le rapport veut nous montrer.

Une conclusion...

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Monsieur Bramoullé.

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.**- ... Une chose : ce rapport est un rapport à charge (cela a été dit à un moment) mais cela va plus loin que cela. C'est un rapport qui n'est pas impartial. Il a perdu son impartialité s'il y en avait dans le temps, mais en faisant cela, la Chambre régionale a perdu sa crédibilité. J'espère qu'on ne va pas l'écouter sur d'autres propositions qui vont venir à terme. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci. Monsieur Amiraty.

**Monsieur Christian AMIRATY.**- En préambule, je souhaite indiquer que l'intervention que je vais faire maintenant est tout à fait personnelle. Mon groupe, le groupe auquel j'appartiens, n'en est pas informé, mais dans notre groupe, on a toute latitude d'intervenir au nom du groupe mais aussi à titre personnel. L'exécutif, j'espère que vous me pardonneriez Madame la Présidente, n'est pas informé non plus.

On peut être mécontent de l'existence même de ce rapport. On peut être aussi mécontent du contenu de ce rapport. On peut même traiter la Chambre Régionale de « *shérif* », mais ce rapport expose des faits, Monsieur Bramoullé. Il aligne des chiffres, toutes choses que personne jusqu'ici n'a sérieusement contesté de manière étayée. Sur les faits, je souligne l'un d'entre eux, car de ce rapport il faut en tirer des conclusions, mais aussi faire des propositions consécutives à ce rapport.

Alors sur les conclusions, il n'est pas contestable que nous avons intégré dans les AC des flux financiers ne relevant pas de la stricte neutralité des transferts de compétences et notamment la Dotation de Solidarité Communautaire, la neutralisation des transferts GEMAPI, la neutralisation des contributions FPIC, la neutralisation de l'harmonisation fiscale et autres TEOM et donations de coopération, mais chers amis, ce n'est pas une mule que nous avons chargée, mais une charrette entière avec même le fermier et la fermière.

Du coup, il existe parmi nous l'idée assez répandue qu'il n'y aurait maintenant qu'un seul bloc, AC, DSC, neutralisation de l'harmonie fiscale, etc. Je l'ai déjà dit : il n'existe que peu de voix qui demandent que l'on reconsidère le flux des AC qui relève de la stricte neutralité budgétaire. Moi-même, je ne réclame rien sur ce chapitre et je rappelle que Madame la Présidente s'y est engagée et a même posé cette règle de sanctuarisation des AC que nous appellerons *historiques* pour cadrer nos réflexions dans la Commission Finances. Et donc à cette heure, il n'y a pas de sujet là-dessus si nous restons à périmètre constant, mais sur la dotation de solidarité, il y a non seulement un vrai sujet, mais un sujet sur lequel il faut prendre quelques sérieuses dispositions dès le budget à venir, j'y reviendrai.

Un court détour sur un point de l'ordre du jour lié à ce rapport : du coup, je vous indique que sur les propositions que nous faisons actuellement, comme en Commission « Finances », nous nous interrogeons actuellement sur notre capacité à investir sur les axes politiques prioritaires, en même temps à conserver les AC clectées en direction des communes dans la stricte neutralité financière, tout en en conservant les investissements votés en Conseil des territoires, les AP pour plusieurs milliards d'euros, les crédits de paiement pour plusieurs centaines de millions d'euros. Dans ce même contexte, nous évoquons aussi parfois la pertinence ou pas d'augmenter la fiscalité sur les ménages et sur les entreprises. Sommes-nous capables d'opter pour une trajectoire budgétaire qui exigera de geler immédiatement l'immense majorité des engagements financiers pris dans les conseils de territoire, pour en vérifier la pertinence et la priorité ? Il faut le faire et le faire très vite, et en tout cas avant même de définir l'intérêt métropolitain. On a vécu longtemps à arbitrer 107 définitions de l'intérêt métropolitain, et je crois que l'on peut encore s'en passer, car il faut aller vite. Il faut modifier en profondeur notre programmation pluriannuelle d'investissements.

Rien ne nous oblige, même à conserver les crédits de paiement : tout doit concourir à nous extraire d'un schéma d'une trajectoire budgétaire insensée, mortifère, trop souvent dirigée vers les mêmes bénéficiaires, schéma dorénavant impossible à maintenir, nous le savons tous. Il faut donc geler en très grande partie des investissements qui ne seraient pas prioritaires, cela tombe bien, car sans associer Didier Khelfa à mon crédo, j'interviens je vous l'ai dit ici à titre personnel, Didier en Commission Finances a confirmé qu'un groupe de travail *ad hoc* serait créé pour examiner l'ensemble des AP créées et en cours, afin de les confirmer ou de les supprimer, et il faut aussi payer les CP.

Et si l'on ne souhaite pas toucher aux AC historiques, il devra à mon sens en être différemment sur la DSC évoquée dans ce rapport de la CRC. Vous le savez, la DSC est un outil de péréquation obligatoire, encadrée par la loi, qui permet d'aider les communes, je vais le dire de manière schématique, d'aider les communes pauvres et/ou avec des populations dont les revenus sont majoritairement faibles, par rapport à des communes dont les indicateurs fiscaux et sociaux économiques sont plus favorables. C'est la loi, et cette loi définit même les critères sur la base desquels la répartition de la DSC doit pour partie s'effectuer. Ici, dans cette Métropole, nous avons imprimé une représentation ahurissante de la solidarité communautaire en ce sens que nous avons décidé un système de péréquation, un système de solidarité communautaire qui fait que ce sont souvent quelques communes les plus riches qui se partagent la majorité de la dotation dite de solidarité. Ce rapport de la CRC en fait la démonstration.

Alors si l'immense majorité d'entre nous, moi le premier, n'ont pas eu conscience de cette anomalie au moment où nous avons voté l'intégration des AC dans les AC, d'éléments qui n'avaient rien à y faire, une minorité d'autres, qu'ils soient d'ailleurs de droite ou de gauche, savaient parfaitement ce qu'ils faisaient, sans que cela ne trouble le moins du monde leur conscience.

À ce moment, je fais une courte parenthèse pour vous délivrer une information qui me semble très importante. Mes chers collègues, je vous informe que dans le cadre du procès dit de la Monstropole, la vérité est enfin apparue, et c'est finalement l'accusé Métropole qui était en fait la victime. C'est ce que révèle ce rapport.

Et donc, nous savons maintenant Monsieur Bramoullé, qui est le bon, de qui est la brute, et Monsieur Bramoullé si vous savez qui sont les truands, nous sommes très intéressés par votre réponse.

Avec cette parenthèse polysémique, je reviens à la dotation de solidarité communautaire : de quoi parlons-nous ? Nous parlons de près de 120 M€ par an depuis 2016 jusqu'à ce jour, donc 720 000 € qui n'ont eu qu'un seul effet, un effet contre-péréquateur qui a davantage encore creusé le fossé des moyens financiers disponibles entre nos villes et donc par ruissellement, le nombre et la qualité des services publics disponibles pour nos concitoyens dans notre Métropole.

Lorsque j'évoque ce sujet de la DSC, on me répond souvent : « Ne touche pas à mes AC » alors que je n'en ai ni le pouvoir, ni même l'intention et que je n'évoque pas les AC mais en l'occurrence, la DSC.

Pourquoi cette réaction ? Pourquoi cette confusion ? C'est parce que dans notre mémoire collective récente, nous pensons que la DSC a été intégrée définitivement, à vie, dans les AC et je connais même des apôtres qui ont porté cette doctrine au sein même du territoire le plus lésé, et ici Dieu reconnaîtra ses saints, mais tout ceci est une construction qui n'est ni divine, ni légale, ce n'est qu'une interprétation arrangeante validée par un contrôle de légalité qui aurait dû conduire le Préfet devant le tribunal administratif. Certains exhibent maintenant ce contrôle de légalité comme un cache-sexe, mais illégal reste illégal et le vote de notre assemblée suivi du feu vert d'un contrôle de légalité, ne fait pas et ne fera jamais force de loi.

Cette politique a fait des dégâts, j'estime que plus de 20 % des communes de notre Métropole sont lésées chaque année depuis 6 ans. Un seul exemple : le pourcentage de marge des indus, 8,8 sur l'ancien CT1, avec 18 communes, alors que dans les autres territoires, il se situe entre 24 et 35 % et ce, depuis 6 ans déjà.

À noter qu'à l'intérieur même de tous les territoires, nous trouvons aussi des communes, victimes de ces systèmes contre-péréquateurs, au bénéfice de leurs communes centres et beaucoup vont là se reconnaître.

Souignons la neutralisation de l'harmonie fiscale, l'harmonisation fiscale qui représente chaque année 22 M€ par an, depuis 6 ans, 142 M€.

En conséquence, ce que je demande avec insistance, c'est que dès le budget 2023, nous commençons d'une part à respecter la loi qui critérise pour partie les conditions de répartition de la DSC et d'autre part qui nous oblige également à voter un pacte financier et fiscal et un vote différencié en Conseil d'une répartition par commune de la DSC.

Cependant, je comprends la nécessité d'introduire une notion de progressivité dans le temps, car il ne s'agit pas non plus de mettre certaines communes en difficulté, si bien que nous pourrions procéder à un lissage sur plusieurs années d'une juste répartition de la DSC, mais il doit être entendu aussi que dès le budget 2023, ce lissage doit commencer à s'opérer, car je connais par cœur la stratégie déjà utilisée et qui va venir ici. Cette stratégie qui consiste à procrastiner afin de continuer de bénéficier le plus longtemps possible d'une situation avantageuse. J'espère que Monsieur le Préfet va être attentif à l'application de la loi, après 6 ans d'attitude qui relève de la philosophie des 3 singes de la sagesse, car cela fait déjà 6 ans que ce système illégal perdure, ce système qui lèse plus d'un million de métropolitains. Ceci doit donc s'arrêter au plus vite. Je demande donc que la loi qui régit la DSC soit appliquée maintenant, lissée dans le temps certes, mais appliquée.

Je vous fais à cet instant une confiance : les conseils d'un cabinet spécialisé me seront dorénavant et personnellement utiles pour mieux comprendre en la matière les mécanismes du possible, aussi bien que ceux de l'abus ou de la mauvaise foi. Vous n'êtes pas inquiets, je le sais, mais je vous le dis malgré tout. Rassurez-vous, ce ne serait qu'une aide personnelle destinée à compenser l'ultracréditarisme dont je fais sans doute preuve très souvent auprès de vous, et je vous prie de vouloir bien m'en excuser.

Oui, je vais m'entourer de compétences, car tant qu'à apparaître comme un *couillon* politiquement suicidaire, avec ma déclaration de ce jour, autant que j'essaie de finir *couillon* le plus avisé possible.

Je termine : j'ai depuis longtemps la conviction que l'avenir de notre Métropole n'est pas l'addition des intérêts communaux. Si je crois qu'il est normal qu'elle défende toute l'année ses dossiers communaux, c'est ce que je fais aussi et d'ailleurs d'après un gabian aux plumes parfois acerbes, que j'ai croisé récemment, il semblerait que je ne me débrouille pas trop mal dans cet exercice et ceci quelles que soient les majorités d'exécutif. Sans doute l'expérience issue des 3 centres sociaux que j'ai présidés à Marseille où la recherche de subventions et le montage de dossiers étaient mon quotidien, et sans doute aussi l'intérêt public bien compris,



objet de ces demandes. Mais il y a un temps pour tout, un temps pour être maire et le temps où arrivés dans cet hémicycle, nous devons penser uniquement « intérêt métropolitain. »

Je termine : sans culture métropolitaine, intensément partagée, sans solidarité métropolitaine, nous ne pourrions répondre aux grands effets que nous devons relever pour le bien-être de nos habitants, les Métropolitains. Ceci vaut pour la DSC, aussi bien que pour la répartition très inégalement répartie des investissements des fonds de concours décrits avec précision dans cet avis de la CRC.

Merci. (*Applaudissements.*)

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Monsieur Amiraty.

Monsieur Vidal.

**Monsieur Yves VIDAL.**- Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Ce n'est pas le concours de celui qui fait le plus long. Je vous ai vu, Monsieur Pena. C'est pour cela que je ne sais pas si je vais vous donner la parole.

**Monsieur Yves VIDAL.**- Jean-Pierre Giorgi, je te rassure, je ne vais pas avoir d'attaque, c'est ce que tu craignais en commission, je suis très serein.

Les AC, on n'en parle plus. C'était réglé. Quelle est cette discussion ? Et toutes les fois, on en reparle. Et toutes les fois, on remet le sujet sur la table.

Alors, Monsieur le Maire, mon cher Benoît, tu as employé un mot différent de d'habitude, parce que tu as dit « baroque », les 178 millions baroques. D'habitude ton voisin, Monsieur Amiraty, lui, parle d'indus, de « pas normal », « illégaux », etc. Que je sache, tout ce qui a été voté. Tu sais qu'il faudrait mettre le Préfet au tribunal, mais a été voté par nos EPCI, a été approuvé par le Trésor Public, etc. et nous n'avons rien fait d'illégal. Nous avons fait de la politique. Nous avons fait de la politique et lorsque nous avons modifié certains taux, lorsque nous avons pris certaines décisions, oui, nous avons fait de la politique légale, parce que nous étions contre la construction de la Métropole et nous voulions sauver nos communes, c'est très clair. Et nous l'avons dit très ouvertement, très clairement et nous l'avons fait d'une manière légale. Pourquoi ? Mais parce qu'au plus haut niveau de l'État et je vais me répéter sur certains sujets, dans un magnifique hameau de Miramas, nous avons reçu en petit comité un ministre de l'Intérieur qui est devenu Premier ministre, Valls, qui après les promesses de Monsieur Ayrault venant distribuer pendant la campagne des municipales des milliards, vous l'avez connu, qu'on n'a jamais vus, il nous a dit : « Les mecs, la Métropole, c'est fait pour vous faire les poches ! », c'est fait pour que les communes riches, et je vais y revenir sur les communes riches, que les communes riches, vous alimentiez Marseille, qui n'a jamais été aidée, quels que soient les maires en place, et quels que soient les gouvernements, et qui a fait aussi des erreurs politiques, un de tes prédécesseurs que j'ai un peu côtoyé, oui a refusé la Métropole dans les années 70, oui a refusé les aides de l'État pour des raisons politiques, parce que la périphérie communiste ne lui convenait pas. A refusé toute une série d'investissements, dont le port de Fos, le port de Marseille, ne s'est pas agrandi à Marseille, mais il s'est agrandi à Fos. Et Fos, donc le SAN, on a eu des recettes. On a 17 entreprises Seveso quand même, et 30 à 35 % de cancers en plus. 27, merci !

Sur ma commune, j'ai des recettes avec Clésud, mais j'ai 2 000 camions par jour, alors je veux bien qu'on me prenne les recettes, mais on me prend les camions aussi.

Après, mon cher Amiraty, dans tes calanques, autour de Gignac, il fallait demander l'incinérateur parce que ça nous a rapporté 10 millions, mais on ne les voulait pas, nous, les 10 millions, mais en revanche, nous les repiquer aujourd'hui en nous laissant la fumée, on n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord !

**Monsieur Christian AMIRATY.**- Cela, ce n'est pas à Gignac.

**Monsieur Yves VIDAL.**- Oui, Gignac, Marseille, peu importe ! Tout le monde, c'était classique. Et Gérard Bramoullé rappelait effectivement qu'au premier débat d'orientations

budgétaires, cet hémicycle n'existait pas, on se réunissait dans la salle, j'avais évoqué d'ailleurs, le journaliste avait titré : « Premier débat, Vidal déclare la Métropole en faillite. » Non, ce n'est pas ce que j'avais dit. J'avais dit que la construction de la Métropole avec juste un ajout des 6 budgets des EPCI simples, sans aide de l'État, qu'il fallait découper en 7 pour faire le projet métropolitain, c'était à terme la faillite, puisque nous ne pouvions pas financer 40 ans de retard pour beaucoup d'investissements de l'État, par ce que les communes avaient. Alors les communes riches, oui je l'ai dit, mais les communes riches c'est qu'elles ont pris des risques, c'est qu'elles ont investi, parce qu'en ayant des emplois, en ayant des entreprises de pollution, ce sont aussi des habitants, c'est aussi construire des écoles en plus, c'est aussi faire des opérations et quand Monsieur Amiraty, s'il nous parle aussi de la culture sur le SAN, vous avez 5 millions sur la culture sur le SAN, mais toutes les communes ont investi 27 millions alors qu'aujourd'hui la culture du SAN, ce que nous avons au plus haut niveau, et que financer par les 6 communes (les 3 d'abord, puis les 6 après), nous ne sommes pas d'accord ! Non, nous ne sommes pas d'accord : oui il fallait prendre des risques et il fallait faire des opérations qui n'ont pas été faites.

Madame la Présidente, il y en a un peu ras-le-bol de cette discussion. Qu'est-ce qu'on a fait d'illégal ? Que moralement, je le disais au début : vous disiez : « Vous avez fait des axes pas très moraux pour le développement de la Métropole. » Je vous le redis, on était contre cette construction de la Métropole, telle qu'elle était construite et aggravée par les 47 transferts de compétences où on a mis 3 ans pour se battre, et enfin on y est arrivé. Il n'y a rien d'illégal et ces communes riches (car des communes ont pris des risques, ont investi, ont eu des problèmes avec leur population) parce que moi les 2 000 camions par jour, je te garantis que ce n'est pas toujours plaisant, cela me fait des recettes, mais c'est un choix. Les communes, dont Marseille, il y a 30 à 40 ans n'a jamais voulu faire des investissements, c'était au choix. Donc qu'aujourd'hui, on dise qu'il y a une reconstruction à faire et où je le redis, il faut puisqu'il y a, *a priori*, des marcheurs, dont j'en ai été, mais sur le plan local je suis en total désaccord. Que le gouvernement assume les responsabilités du gouvernement, dont il faisait partie d'ailleurs quand Ayrault est venu nous donner cette information, et nous finance tous les retards de nos investissements, les routes, etc. et à ce moment-là, puisque *a priori*, vous tenez un peu le même discours que le Président de la République, je crois savoir qu'il y a des discussions sur ce sujet, le discours étant repris d'ailleurs par la Cour des comptes puisque c'est : « Prenons l'argent sur les AC pour le redistribuer sur la Métropole », faites revenir un peu plus de milliards qui étaient promis sur la Métropole et de cette façon, on s'en sortira. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Mes chers collègues, juste un petit rappel : nous avons pas encore commencé les rapports. On sait l'engouement de chacune et de chacun, mais sur le principe, je vais vous demander de faire, désolée pour les intervenants, assez court et assez concis pour que tout le monde soit captivé d'ailleurs. Monsieur Pena.

**Monsieur Marc PENA.**- Madame la Présidente, chers collègues, merci de me donner la parole, moi qui parle beaucoup, je ne vais pas pouvoir battre les records que je viens d'entendre depuis un long moment. Pourquoi j'ose m'exprimer devant vous, alors que je ne suis pas maire, que je ne suis pas dans une majorité exécutive, que je ne suis pas en position de responsabilité comme on dit ? Parce que je veux qu'il y ait une autre voix pour la 2<sup>ème</sup> ville des Bouches-du-Rhône, une autre voix que celle que nous avons entendue tout à l'heure de Gérard Bramoullé, pour qui j'ai beaucoup d'estime et d'amitié, mais aussi des désaccords.

Pour plus de précision : la première chose à dire, c'est que j'ai entendu beaucoup de choses sur l'histoire, je suis de formation en partie historien, quand on reconstruit l'histoire, quand on la refait, on se trompe toujours, et je crois que le piège qui est tendu, c'est de lire le rapport de la Chambre Régionale, chers collègues, ce n'est pas la Cour des Comptes, que lire ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes comme un réquisitoire, comme une injonction sur laquelle nous n'aurions rien à dire, rien à faire et surtout pas à choisir. C'est exactement l'inverse, on peut ne pas être d'accord avec certains éléments de ce rapport, peu importe, il y a un certain nombre d'éléments objectifs, c'est une base de travail et après, comme l'a très bien dit le maire de Marseille, nous devons choisir politiquement les choses. Le pire, aujourd'hui en

rappelant le passé, ce serait de diviser nos communes, les riches, les pauvres, celles qui se sont décarcassées, pour parler comme Monsieur Vidal et celles qui n'auraient rien fait, ce qui évidemment, excusez-moi Monsieur Vidal, est vraiment une imbécillité.

Je tiens donc à dire que le piège est de nous diviser : nous diviser, pas simplement les communes, pour ma part je pense aux habitants, je ne suis pas le seul, aux citoyens de ce territoire et le problème de notre discussion, c'est que cela ne nous permet pas une sortie par le haut, qui consiste à voir pour chaque citoyen de ce territoire ce que la Métropole apporte sur ces compétences stratégiques fondamentales. Je m'excuse, ce n'est pas simplement une affinité politique, le premier discours de Monsieur Payan était vraiment le discours à la hauteur. Il n'a accusé personne ; dans ses propos, il n'a pas divisé les communes, il a simplement rappelé un certain nombre de faits et lorsqu'on se veut un territoire de solidarité, un territoire qui tend vers l'égalité de tous, comment ne pas constater que la Métropole, telle qu'elle a été faite, a conduit à de très nombreuses inégalités. Cela dit, on ne va pas revenir vers le passé et clouer des communes au pilori. Monsieur Vidal l'a très bien dit, et là il a raison, qu'il se méfiait de la Métropole telle qu'elle était ou peut-être tout simplement se méfiait d'ailleurs tout court de la Métropole et n'en voulait pas. Chacun tirait la couverture à lui ; c'est de cela dont nous sommes malheureusement héritiers et l'an II, je ne sais pas si cela convient à Madame Vassal, car l'an II cela rappelle la révolution, mais l'an II de la Métropole, peut-être Madame Vassal, c'est de nous sortir de ces ornières passées. Chacun sait que je suis peu aimable avec le gouvernement actuel de la République française. Je suis peu aimable et je ne suis pas là pour défendre le gouvernement qui a précédé, peut-être que Monsieur Vidal, lui, qui était anciennement socialiste, a quelques liens avec Monsieur Valls, moi non. Je voudrais ajouter et j'en aurai terminé, c'est que l'État nous propose un investissement important, il ne faut pas évidemment penser que c'est juste une générosité, bien sûr que non, c'est un contrat mais l'État constate nos difficultés à nous organiser, et c'est cela qui est bien malheureux. Nous avons, Madame Vassal, je vais vous critiquer un tout petit peu, changé de présidence il n'y a pas si longtemps que cela et au tout début, on n'a pas eu l'impression que la réforme s'engageait. Beaucoup de courants politiques différents le disaient ; aujourd'hui, l'État pose en quelque sorte par son engagement des questions qui doivent nous interroger profondément aujourd'hui, donc je vous demande d'être matures et j'ajoute (je ne fais pas de la petite politique pour Aix et j'ai terminé) je vous demande d'être matures sur un point : je suis Aixois, je ne pense pas que Aix soit une île qui devrait se préserver de Marseille, je crois même que l'intérêt de ma ville, c'est de coopérer profondément dans cette Métropole avec ce que représente Marseille. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Monsieur Pena.

Monsieur Gachon souhaiterait peut-être intervenir ? (*Non.*) Merci.

Monsieur Khelfa va peut-être synthétiser un peu et rapidement l'actualité des débats et apporter quelques réponses, enfin quelques orientations, parce que la réponse je crois qu'on l'aura certainement bientôt, j'espère.

**Monsieur Didier KHELFA.**- Merci, Madame la Présidente.

Difficile de passer après l'ensemble de ces orateurs, beaucoup de choses ont été dites, mais je crois que ce que je voulais dire en conclusion, je vais le dire en introduction. L'objectif de ce rapport est atteint, en tout cas c'est mon appréciation : arriver à nous diviser, arriver à faire en sorte qu'on arrive à se reprocher un certain nombre de choses. Or, il me semble que l'on voulait profiter de ce rapport pour essayer de construire le futur de la Métropole, et c'est ce sur quoi il va falloir s'appuyer. Je voudrais juste rapprocher un rapport que l'on doit passer un peu plus loin, qui est le rapport quinquennal sur les attributions de compensation, le rapprocher aux chiffres pour éviter que derrière, on refasse exactement le même débat, mais ce rapport qui était aussi une des obligations pointées par la Chambre Régionale des Comptes nous amène à préciser l'évolution de nos attributions de compensation, et puis surtout à démontrer que ces attributions de compensation étaient bien le fruit de décisions antérieures d'EPCI qui avaient pris un certain nombre de décisions effectivement, ce n'est pas un cache-

sexe, mon cher Christian, mais effectivement le contrôle de légalité n'a jamais jugé bon de faire une quelconque observation.

J'ai eu l'occasion, lors de la dernière conférence des maires, de présenter les différents constats dans ce rapport, cela a été largement évoqué, donc je ne vais pas y revenir mais c'est vrai que principalement, ce qui est pointé du doigt, ce sont ces 178 M€ que l'on pourrait appeler d'attributions de compensation, sans transfert de charge, ou très rapidement ou très synthétiquement, d'attributions de compensation indues. Je suis tout à fait d'accord avec la remarque de Monsieur le Maire Benoît Payan. Monsieur le Maire, aujourd'hui on n'est pas là pour rechercher les responsabilités, loin de là, et je suis tout à fait d'accord sur votre ligne directrice. On est là pour essayer d'avancer. Pour avancer, il est important que l'on puisse travailler collectivement dans un climat dépassionné, et c'est ce qu'on a essayé de faire à travers notamment les ateliers finances qui ont été faits au printemps, mais surtout depuis la restitution de ce rapport, à travers la conférence financière et fiscale que nous avons réunie déjà à 2 reprises, et je rappelle que la volonté c'était de la construire tous ensemble, les 240 membres de notre institution sont associés et sont invités à ces différents débats, donc je remercie la soixantaine et la quarantaine de personnes qui ont participé à nos 2 commissions, en tout cas la première et la seconde et on a essayé de poser vraiment le constat. C'est vrai que l'on dit que l'on est devant le mur, on est dans une situation mortifère, etc. Oui, il ne faut pas se le cacher, on est dans une situation financière très difficile. L'objectif c'est vraiment de construire le budget prévisionnel 2023, donc nous serons amenés, collectivement, à prendre un certain nombre de décisions.

Quand on dit que la conférence financière et fiscale est celle de définir différents leviers, et surtout les différentes marges de manœuvre qui nous permettront, malgré tout, de garder un niveau d'investissement qui soit suffisant sur le territoire métropolitain, pour montrer que la Métropole a une action efficace, pertinente et rend de vrais services à nos administrés. On essaye par tous les moyens, et il va falloir qu'on arrive à valider un pacte financier et fiscal d'ici la fin de l'année, et notamment avec la mise en œuvre d'une dotation solidarité communautaire, la DSC, qui soit une vraie DSC, et là je rejoins l'ensemble des participants, une vraie DSC et pas uniquement une DSC qui soit assise sur nos obligations légales, une vraie DSC est que l'on puisse critériser pour que cette dotation puisse venir compenser un certain nombre, alors pas de manière immédiate, mais compenser un certain nombre de retards et d'inégalités.

Je rappelle aussi que les révisions des AC de manière unilatérale à la demande de la Métropole ne peuvent intervenir que dans 2 cas : le premier, c'est en cas de modification du périmètre d'intervention d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique, et le deuxième, c'est aussi en cas de fusion, donc aujourd'hui on n'est pas dans ces 2 cas.

Je rappelle aussi, et cela a été évoqué à plusieurs reprises, avant de vouloir construire le futur de notre Métropole, il est important que l'on puisse définir quels sont les projets que l'on a envie de mettre en œuvre tous ensemble, et notamment à travers la nécessité de revoir ensemble, et de valider ensemble les différentes politiques publiques que l'on veut prioritaires sur notre Métropole et à travers cela donc, construire une vraie programmation pluriannuelle d'investissement qui soit métropolitaine et qui donne du sens à l'action métropolitaine. Donc cela est quelque chose sur laquelle que vous nous avez demandé d'agir ; nous allons réunir très prochainement l'ensemble des acteurs pour que nous puissions travailler sur cette PPI, puisqu'aujourd'hui, on nous demande à la fois d'avoir de l'ambition pour notre Métropole et en même temps, on est quand même ramené devant les réalités et notamment c'est la réalité des marges de manœuvre financières que l'on peut dégager. Donc devant cette difficulté, je crois très sincèrement et j'en conclurai là-dessus, mes chers collègues, que c'est de notre devoir de construire le futur de notre Métropole, c'est de notre devoir collectif de mettre en place et de définir en priorité les politiques publiques que l'on veut mener, qui se traduiront effectivement par un programme pluriannuel d'investissement que l'on voudra ambitieux, mais qui répondra surtout à notre volonté, et je crois que cela répondra aussi aux enjeux de nos

administrés qui essaieront et qui verront peut-être, à cette occasion, un peu plus de lisibilité et un peu plus de pertinence dans les actions que nous pouvons mener.

Voilà en quelques mots ce que je pouvais répondre par rapport aux différentes interventions sur le rapport et l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Khelfa. Je ne vais pas alourdir les débats, beaucoup de choses ont été dites. Je dis simplement aujourd'hui de ne pas regarder derrière mais devant. Travaillons, avançons, il faut que nous avancions ensemble, la réussite sera commune et l'échec sera commun. Allons de l'avant, écoutons les uns et les autres. Je tiens surtout à remercier à la fois Monsieur Montecot, Monsieur Khelfa, Monsieur Cristiani et Monsieur Giorgi qui ont mené les 4 commissions, et si j'ai une chose à vous dire, c'est : « Participez à ces commissions, parce que d'un côté on fixe l'ambition, de l'autre côté on fixe le niveau financier, l'intérêt métropolitain et ensuite derrière on fait les additions pour savoir ce qu'on donne aux uns et aux autres. » Participez à ces commissions et je pense qu'à la prochaine réunion, on pourra se voir de manière constructive. Donc vous avez pris acte de l'ensemble de ces rapports, et je vous remercie pour ces débats.

Chers collègues, je vous propose de prendre officiellement acte de l'avis de la CRC sur l'ensemble des rapports dont nous avons parlé et de poursuivre nos travaux dans le cadre de la conférence financière et fiscale, ainsi que de la conférence des maires.

Si tout le monde est d'accord sur cela, donc je mets aux voix.

*(Approbation générale)*

Très bien merci, donc c'est accepté. Continuons à travailler.

***Les élus communautaires prennent officiellement acte de l'avis de la CRC sur l'ensemble des rapports discutés.***

## **VI – EXAMEN DES RAPPORTS**

### **FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE (16h35)**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Je vais présenter les rapports 1 à 4.

Nous commençons par la modification du Bureau comme je vous l'ai dit en introduction. Le mode de scrutin est individuel. Vous pouvez le faire par carte et un élu peut être détenteur d'une procuration. C'est un scrutin uninominal à 3 tours, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième.

Qui s'oppose à ce rapport ? Pas d'opposition ? Il est adopté.

#### **1. FBPA-001-20/10/2022-CM - Modification de la composition du Bureau de la Métropole**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

## **2. FBPA-002-20/10/2022-CM - Election du 1er Vice-Président**

Nous commençons par l'élection du premier vice-président. J'ai reçu la candidature de Monsieur Pascal Montécot. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Aucune autre candidature.*)

Vous avez vos cartes. Je déclare le vote ouvert.

Pour les procurations, il faut voter 2 fois, si vous avez signalé les procurations. Logiquement, vous avez les procurations qui vous arrivent sur l'écran.

(*Procédure de vote électronique.*)

Est-ce que tout le monde a pu s'exprimer ?

Je déclare le scrutin clos.

Les résultats sont : 240 inscrits, 178 présents, 51 procurations, 229 représentés, 158 votants, 18 abstentions, 53 ne prennent pas part au vote, 134 exprimés, 24 blancs.

Monsieur Pascal Montécot, 134 voix.

***Monsieur Pascal MONTECOT est élu premier vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence.***

(*Applaudissements.*)

## **3. FBPA-003-20/10/2022-CM - Election du 5ème Vice-Président**

Pour l'élection du 5<sup>ème</sup> vice-président : j'ai reçu la candidature de Monsieur Laurent Simon, le maire de Plan-de-Cuques. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Aucune autre candidature.*)

Je déclare le scrutin ouvert.

(*Procédure de vote électronique.*)

Est-ce que tout le monde a pu s'exprimer ?

Je déclare le scrutin clos.

Les résultats sont : 240 inscrits, 174 présents, 52 procurations, 226 présents ou représentés, 153 votants, 16 abstentions, 57 ne prennent pas part au vote, 130 exprimés, 23 blancs.

Monsieur Laurent Simon, 130 voix.

***Monsieur Laurent SIMON est élu 5<sup>ème</sup> vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.***

(*Applaudissements.*)

Le poste de 7<sup>ème</sup> vice-président de Monsieur Montécot étant devenu vacant, je propose de procéder à une nouvelle élection et pour cette élection, je propose à un membre du Bureau, donc à Madame Amapola Ventron, et c'est Madame Amapola Ventron qui candidate sur ce 7<sup>ème</sup> poste de vice-présidente.

Le scrutin est ouvert.

(*Procédure de vote électronique.*)

Mes chers collègues, tout le monde a pu s'exprimer ?

Je déclare le scrutin clos.

Les résultats sont : 240 inscrits, 173 présents, 54 procurations, 227 présents ou représentés, 155 votants, 17 abstentions, 55 ne prennent pas part au vote, 127 exprimés, 28 blancs.

Madame Amapola Ventron, 127 voix.

**Madame Amapola VENTRON est élue 7<sup>ème</sup> vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

*(Applaudissements.)*

Le poste de 6<sup>ème</sup> Conseiller Délégué étant devenu vacant, nous allons procéder à une nouvelle élection. Pour cette élection du 6<sup>ème</sup> Conseiller Délégué, j'ai reçu la candidature de Monsieur le Maire de Miramas, Monsieur Frédéric Vigouroux.

Le scrutin est ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Tout le monde a pu s'exprimer, Madame Boyer aussi ?

Je déclare le scrutin clos.

Les résultats sont : 240 inscrits, 172 présents, 55 procurations, 227 présents ou représentés, 164 votants, 11 abstentions, 52 ne prennent pas part au vote, 140 exprimés, 24 blancs.

Monsieur Frédéric Vigouroux, 140 voix. Félicitations.

**Monsieur Frédéric VIGOUROUX est élu 6<sup>ème</sup> Conseiller Délégué de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

*(Applaudissements.)*

#### **4. FBPA-004-20/10/2022-CM - Election d'un membre du Bureau**

Pour l'élection du Bureau du membre supplémentaire, sur le poste de 11<sup>ème</sup> Conseiller délégué, j'ai reçu la candidature de Monsieur Jean-Pierre Giorgi. Y a-t-il d'autres candidats ? *(Aucun autre candidat.)*

Je déclare le scrutin ouvert.

*(Procédure de vote électronique.)*

Tout le monde a pu s'exprimer ?

Je déclare le scrutin clos.

Les résultats sont : 240 inscrits, 172 présents, 55 procurations, 227 présents ou représentés, 157 votants, 22 abstentions, 48 ne prennent pas part au vote, 125 exprimés, 32 blancs.

Monsieur Jean-Pierre Giorgi, 125 voix. Félicitations, Monsieur Giorgi. Bienvenue.

**Monsieur Jean-Pierre GIORGI est élu 11<sup>ème</sup> Membre Conseiller Délégué du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Monsieur Khelfa, du rapport n° 5 au rapport n° 28.

**Monsieur Didier KHELFA**.- L'ensemble des rapports ont reçu un avis favorable, à souligner que sur l'ensemble des rapports, le groupe « Une Métropole pour le Bien commun » a fait une réserve de vote.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Très bien, c'est noté. Des demandes d'intervention sur ces rapports de 5 à 28 ?

**5. FBPA-005-20/10/2022-CM - Budget annexe de la Métropole Aix Marseille Provence - Dissolution du budget annexe ' Collecte et Traitement des déchets ' du territoire du Pays d'Aix**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**6. FBPA-006-20/10/2022-CM - Budget annexe de la Métropole Aix Marseille Provence - Dissolution du budget annexe ' Collecte et Traitement des déchets ' du Territoire d'Istres Ouest Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**7. FBPA-007-20/10/2022-CM - Budget annexe de la Métropole Aix Marseille Provence - Dissolution du budget annexe ' Collecte et Traitement des déchets ' du Territoire du Pays Salonais**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**8. FBPA-008-20/10/2022-CM - Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Modification de l'affectation des résultats de l'exercice 2021**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**9. FBPA-009-20/10/2022-CM - Budget principal - Décision Modificative n°2 de l'exercice 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**10. FBPA-010-20/10/2022-CM - Budgets annexes "Eau" - Décision Modificative de l'exercice 2022**

**Le rapport est adopté.**



Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**11. FBPA-011-20/10/2022-CM - Budgets annexes "Assainissement" -  
Décision Modificative de l'exercice 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**12. FBPA-012-20/10/2022-CM - Budgets annexes "Ports de plaisance" -  
Décision Modificative de l'exercice 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**13. FBPA-013-20/10/2022-CM - Budgets annexes "Crématorium" -  
Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**14. FBPA-014-20/10/2022-CM - Budget annexe "GEMAPI" - Décision  
Modificative n°1 de l'exercice 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**15. FBPA-015-20/10/2022-CM - Budget annexe "CT5 - Entreprises" -  
Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**16. FBPA-016-20/10/2022-CM - Budget annexe "Parkings Métropole" -  
Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**17. FBPA-017-20/10/2022-CM - Budget annexe "Transports  
métropolitains" - Décision Modificative n°2 de l'exercice 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**18. FBPA-018-20/10/2022-CM - Budget annexe "MIN"-  
Décision Modificative n°2 de l'exercice 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**19. FBPA-019-20/10/2022-CM - Budget annexe "Collecte et Traitement  
des Déchets métropolitain" - Décision Modificative n°2 de l'exercice 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**20. FBPA-020-20/10/2022-CM - Approbation du transfert de l'actif et du  
passif de la Commune d'Auriol et son transfert du budget annexe "Eau CT2" au budget  
"Eau CT1" relatif au changement de périmètre budgétaire de la compétence Eau**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**21. FBPA-021-20/10/2022-CM - Approbation du transfert de l'actif et du  
passif de la Commune de Saint-Zacharie budget annexe 'CT2-Eau' au budget 'CT1-Eau'  
relatif au changement de périmètre budgétaire de la compétence Eau**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**22. FBPA-022-20/10/2022-CM - Budgets Annexes Eau et Assainissement en délégation du Pays d'Aix - La Roque d'Anthéron - Transfert partiel des résultats 2017 de la commune suite au transfert de compétences à partir de l'exercice 2018**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**23. FBPA-023-20/10/2022-CM - Approbation d'une modification du Règlement Budgétaire et Financier métropolitain**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**24. FBPA-024-20/10/2022-CM - Rapport quinquennal de l'année 2021 sur l'évolution du montant des attributions de compensation**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**25. FBPA-025-20/10/2022-CM - Approbation de la répartition 2022 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**26. FBPA-026-20/10/2022-CM - Approbation de l'exonération de versement mobilité de l'association des petits frères des pauvres**

**Le rapport est adopté.**

**27. FBPA-027-20/10/2022-CM - Modification des attributions de compensation provisoires des communes membres pour l'année 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**28. FBPA-028-20/10/2022-CM - Approbation du reversement aux communes membres de la taxe d'aménagement issue des autorisations d'urbanisme 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Madame Amapola Ventron, sur le rapport 29.

Je vous demande de prendre acte, mais il y a une demande d'intervention de Monsieur Barles.

Il s'agit du rapport 29, Rapport Annuel du Développement Durable de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Je suis certaine que Monsieur Barles va nous féliciter et féliciter Madame Ventron, donc on va le laisser faire.

**Monsieur Sébastien BARLES.**- Bien sûr, et on va faire court.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Allez-y, Monsieur Barles, vous avez la parole.

**Monsieur Sébastien BARLES.**- Merci beaucoup.

Ce rapport montre bien, s'il en était nécessaire encore, la vulnérabilité de notre territoire face au bouleversement climatique, nous émettons, sur le territoire métropolitain, 2 fois plus de gaz à effet de serre que d'autres territoires. C'est le fruit en fait d'un lourd héritage de l'héritage industriel qui émet deux tiers de l'ensemble des émissions de notre territoire. Le levier essentiel, c'est la reconversion industrielle sur notre territoire et ce n'est pas la sobriété individuelle, même si c'est essentiel de la faire.

De même, ce rapport montre bien, en termes de diagnostic, l'impact terrible de la pollution sur notre territoire : 4 000 personnes meurent précocement sur notre territoire du fait de cette pollution. L'État d'ailleurs a récemment été à nouveau condamné pour non-respect de la directive sur la qualité de l'air et notre territoire a été pointé avec d'autres grandes Métropoles.

En l'occurrence, l'État continue à octroyer sur notre territoire et par rapport à cet héritage industriel, des permis de polluer. Je pense notamment à la lisière de notre ère métropolitaine au permis de polluer qui a été récemment octroyé à l'usine Fibre Excellence qui est l'usine poubelle la plus dramatique, la plus émettrice et la plus polluante de notre territoire.

Nous disposons pour faire face à cette situation compliquée, d'outils directeurs et la Métropole a ce rôle de planificateur. Je remercie d'ailleurs la Métropole d'avoir travaillé sur un schéma directeur logistique. Nous attendons dans les prochains mois j'espère un schéma directeur par rapport à l'implantation des infrastructures numériques donc des Data Centers sur notre territoire, nous sommes un Hub numérique, mais cela a des conséquences en termes d'emprise foncière notamment et il faut que l'on arrive à développer ce schéma directeur des Data Centers sur notre territoire. Le problème, malgré tout, de ces schémas planificateurs qui sont utiles et qui sont souvent bien dirigés, c'est le fait qu'ils ne soient malheureusement, parfois, pas mis en application. Je pense au plan vélo, voté il y a 3 ans, et qui a très peu avancé depuis ces 3 années.

En effet nous sommes pris dans le drame de l'immédiateté politique, la tyrannie du court-termisme, qui rend souvent le pouvoir politique myope à l'inscription de l'agenda environnemental, au cœur de notre agenda politique.

Le Pape François, que je vais citer, dans son ouvrage nous rappelait que la grandeur politique se révèle quand, dans les moments difficiles, on œuvre pour les grands principes en pensant aux biens communs à long terme. (*Applaudissements.*)

Cette exhortation doit être le nouveau paradigme de l'action publique. Je félicite d'ailleurs la Métropole, je félicite Madame la Présidente, Madame Ventron également, je vous félicite pour avoir trouvé un accord et pour travailler ensemble, avec la Région également, sur la mise en place d'un contrat de ville climatique pour 2030...

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Ville décarbonée.

**Monsieur Sébastien BARLES**.- ...Ville décarbonée effectivement et je pense que l'on peut solliciter collectivement du fait que des groupes de travail croisés avec des élus et les services ville-Métropole travaillent sur la feuille de route pour tracer les perspectives de décarbonation et de transition écologique pour les prochaines années : il est essentiel que l'on arrive à tisser cette alliance au long cours pour développer le retard que l'on a pris en matière de transition écologique sur notre territoire.

Je voudrais juste revenir sur la question énergétique : il y a vraiment nécessité dans le contexte énergétique que l'on vit, de développer une approche de la sobriété qui n'est pas uniquement une approche liée au court terme, à l'hiver que l'on doit passer avec la fermeture du robinet et du gaz russe, mais ce qui se pense dans le temps long. On doit effectivement sortir de l'ébriété et avoir une approche de la sobriété certes énergétique, c'est essentiel, réduire nos consommations énergétiques, travailler sur l'efficacité, massifier la rénovation de nos bâtiments, mais on doit également en fait penser la sobriété en termes de l'ensemble des ressources et notamment en matière de bâtiment, on doit construire de manière frugale, on doit penser l'aménagement de manière frugale également. On doit réduire au maximum l'usage de l'ensemble de nos ressources et cela nécessite de nouveaux modèles économiques qui se mettent en place sur notre territoire, une économie beaucoup plus relocalisée, une économie de partage, une économie de collaboration entre sphères publiques et sphères privées pour le bien commun et une économie bien sûr qui fait une place centrale de la circularité et aux circuits courts également. Ce type d'économie que l'on doit développer dans le cadre de la candidature de notre territoire thématiquement neutre en 2030 mais globalement, au niveau de la Métropole, en sortant en fait des schémas de développement classiques autour de l'attractivité, autour du rayonnement économique de notre Métropole et autour d'une économie globalisée qui malheureusement crée des ravages (on en parlera tout à l'heure quand on parlera du schéma de développement logistique), en matière d'emprise foncière notamment sur les zones comme la Crau.

Ce rapport sur le développement durable est un rapport qui fait état de ce qui est fait ; très clairement le groupe « Pour une Métropole du Bien Commun » votera favorablement ce rapport dans une perspective de collaboration féconde à l'avenir, notamment dans le cadre de cette candidature. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci. Madame Ventron, quelques mots de conclusion.

**Madame Amapola VENTRON**.- Cher Sébastien, effectivement, ce que vous dites là par rapport à notre Métropole est vrai, nous sommes une Métropole attractive mais très vulnérable mais nous en avons conscience. C'est pour cela que nous nous attachons dans nos différentes politiques de mettre en avant, d'abord à court terme, je parle de gaspillage, d'éviter déjà le gaspillage et à long terme effectivement, cette frugalité qu'il faut absolument dépasser et aller vers des politiques écolos.

Notre rapport, effectivement, s'axe sur 4 thématiques fortes :

- La transition énergétique dont vous parliez tout à l'heure, avec notre engagement carbone et là je parlerai de la ZFE, puisque vous avez vous-même parlé des décès liés à notre pollution. Il est clair que la ZFE a toute sa place à Marseille. Je parlerai aussi du plan vélo, même s'il est vrai qu'il n'avance pas assez vite par rapport à l'urgence, mais il est là et il se développe.

- Le plan réduction des déchets,
- La décarbonation industrielle,

- Et aussi notre programme gaz.

On parle aussi d'indépendance énergétique dans cette transition énergétique avec le développement des énergies renouvelables, la sobriété énergétique et enfin l'aide aux communes sur ces énergies renouvelables et aussi sur la rénovation énergétique avec les différents programmes que nous avons mis en place, actés.

Ensuite on parle d'une Métropole inclusive avec la protection des plus fragiles et du bien-être. Enfin, on parle d'une protection « nature » et ensuite une Métropole leader et exemplaire avec notre plan de relance qui comprend 190 projets locaux.

Oui, nous sommes heureux dans la Métropole d'être à vos côtés partenaires des « Cent villes neutres » et aussi d'avoir construit ensemble la ZFE qui va permettre aux Marseillais de mieux respirer et d'avoir une meilleure qualité de vie.

Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Madame Ventron.

Sur ce rapport, je vous demande d'en prendre acte.

## **29. FBPA-029-20/10/2022-CM - Présentation du Rapport Annuel du Développement Durable de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant sur l'année 2021**

### **Le Conseil prend acte du rapport.**

Nous allons passer du rapport 30 au rapport 33, c'est Monsieur Khelfa qui les rapporte. Je pense que cela a eu un avis favorable de la commission. Avec 2 interventions, celle de Madame Camard et celle de Monsieur Koubi-Flotte.

Madame Camard.

**Madame Sophie CAMARD**.- Merci, Madame la Présidente. Je vais résumer mon intervention, c'est promis.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci.

**Madame Sophie CAMARD**.- Mon intervention porte sur le Débat d'Orientations Budgétaires, mais je trouvais que cette année, ce n'était pas qu'un exercice de style puisque nous avons eu des débats intéressants en groupe de travail. Je voulais en séance publique tout simplement officialiser quelques positions de notre groupe pour le futur budget.

On parle beaucoup d'incertitudes mais je préfère revenir rapidement sur les leviers d'action, on en a 5 : le niveau d'investissement, la fiscalité locale, les AC (on en a parlé tout à l'heure), les frais de personnel, le rôle de l'Etat et du législateur. Par rapport au débat que nous avons eu en groupe de travail : en fait on reçoit tous des indemnités pour être ici, ce serait bien que l'on s'écoute et que l'on arrive au bout de la séance. Merci.

Sur les investissements, notre groupe est d'accord pour retravailler la programmation pluriannuelle d'investissement. On avait l'impression que cela pouvait faire consensus entre nous. Vous savez bien que l'on n'a pas les mêmes contraintes financières si on est à 900 ou 600 M€ d'investissement, etc. On pourrait proposer des critères. Nous en proposons 3 pour commencer :

Le respect des grandes compétences de la Métropole, transport, logement, transition écologique,

En 2, d'avoir le consensus politique sur ces investissements. Ils n'existent pas toujours, même sur certains projets de transport ou de contournement routier,

Le troisième point c'est l'existence de cofinancements et de subventions et sur ce dernier point j'avais une interrogation puisque le rapport cite beaucoup de dossiers de subvention que la Métropole va chercher pour un financement de presque 1 Md€, mais souvent

on n'en voit pas forcément l'enrôlement ou la trace dans nos délibérations au fil de l'eau. Je pense qu'il faudrait refaire un point sur ce qu'on peut vraiment réaliser dans tout cela.

Le deuxième levier d'action, les frais de personnel, puisque cela a été évoqué : la position de notre groupe est que cela ne va pas être la variable d'ajustement de notre incapacité à prendre des arbitrages sur les autres questions. Pour nous, les agents contribuent au service public et le service public, c'est du pouvoir d'achat redistribué aux ménages, comme je me suis exprimée en ce sens, auquel ils ont contribué par leurs impôts.

Le troisième levier d'action, c'est le levier fiscal, les impôts : parlons-en car en réalité on a de moins en moins de leviers fiscaux. L'Etat subventionne la taxe d'habitation, tous les ans, il faut le rappeler, mais tout le monde l'a déjà oublié. Il ne nous reste donc que la taxe foncière. Je crois qu'il est question que la Métropole utilise ce levier à son tour. Sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vous savez bien qu'il y a une harmonisation en cours. Je rappelle qu'à Marseille, nous avons déjà le plus haut taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qu'il y a une grande discussion sur le service rendu aux habitants. Je préconise que l'on continue à parler dans cet hémicycle de filières de tris, de déchetteries, de recouvrement de la redevance sur les déchets professionnels et même si ces débats disparaissent de la séance publique, je trouverais quand même nécessaire que l'on continue à parler de ce sujet qui est une des premières préoccupations, en tout cas à Marseille, des habitants.

Je passe sur la cotisation sur la valeur ajoutée qui va être prise en charge par l'État. On se demande bientôt ce qu'il va nous rester. De plus en plus, on va gérer des enveloppes que l'État nous accorde.

Dans ce paysage, il nous reste le versement mobilité des entreprises. Donc je voulais savoir si l'exécutif de la Métropole soutient la proposition du déplafonnement que beaucoup de parlementaires et de responsables de collectivité font aujourd'hui ?

Pour finir, vous avez compris que l'on demande une dotation de solidarité communautaire redistributive. Je ne vais pas revenir sur le débat de tout à l'heure, mais simplement préciser que l'on comprend très bien l'héritage. On comprend très bien que l'on ne parle pas par exemple de tout l'héritage de l'ouest Étang de Berre car je peux très bien comprendre que dans ces territoires-là, les habitants, les salariés qui sont souvent des techniciens bénéficient d'une forme de richesse redistribuée. Ce n'est pas cela aujourd'hui que l'on dit, on dit aujourd'hui que l'occasion manquée de la Métropole, c'est de ne pas avoir fait la péréquation sur toutes les nouvelles recettes fiscales qui auraient permis qu'on ne se retrouve pas aujourd'hui au pied du mur à devoir un pacte financier et fiscal sur lequel il est difficile d'avancer aujourd'hui, mais nous, nous demanderons quand même de l'avoir pour le vote du budget au mois de décembre.

Merci à vous. J'ai fait du mieux que j'ai pu.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE**.- Madame la Présidente, Monsieur le vice-président, chers collègues, nous avons tous ici que l'instrument privilégié de l'action politique, c'est le budget. Quand on voit un budget, on sait tout de suite quelle est la priorité de l'institution qui vote le budget. Aujourd'hui on ne vote pas encore le budget, simplement on débat sur les orientations prioritaires, sur les orientations budgétaires du budget que nous voterons bientôt. Quand on voit ces orientations budgétaires, on voit déjà qu'on arrête aujourd'hui les grands axes de la Métropole de demain. Quels sont ces grands axes ?

C'est premièrement la mise en place d'une Métropole de projets, d'une Métropole de projets qui met en avant la mobilité, la propreté et au travers d'une mobilité plus efficace, plus fluide et plus écologique, une réponse à l'urgence climatique, à l'urgence énergétique et bientôt, malheureusement, à l'urgence économique.

J'en veux pour preuve et c'était l'inquiétude du maire de Marseille tout à l'heure, je vois qu'il n'est plus là et je le regrette, en tout cas on a répondu déjà cette inquiétude. Il

s'inquiétait de la faiblesse du budget transport, un budget qui n'était que de 90 M€. C'était vrai pour l'an dernier. Le budget transport que Madame la Présidente et Monsieur le vice-président soumettent au vote et que bien sûr notre groupe votera, le budget transport pour l'année qui vient et pour les années qui viennent passent à 300 M€. Le budget transport est multiplié par plus de trois. Cela ne se fait pas bien sûr sans économies, et les économies corrélativement ne sont pas sur les investissements mais sur les charges de fonctionnement. Dans ces orientations budgétaires, en valeur absolue elles ne diminuent pas, mais elles augmentent de valeur très limitée car les charges de fonctionnement augmentent de moins de 3 %, là où l'inflation est prévue à plus de 7 %. On va augmenter les charges de fonctionnement de moins de la moitié de l'inflation. Autant dire qu'on va les diminuer.

Pour l'ensemble de ces raisons, Madame la Présidente, Monsieur le vice-président, le groupe votera pour ces orientations budgétaires, et Madame la Présidente, à la différence de Madame la Première Ministre, nous savons et nous en sommes heureux, que ce vote pourra avoir lieu sans que vous ayez besoin d'utiliser le 49-3.

**Monsieur Marc PENA**.- Merci de me redonner la parole courtement et je vous promets cette fois-ci que c'est vrai.

Je lis dans l'aspect « recettes », pour l'instant on n'est pas encore dans le vote du budget, cela a été dit : que la Métropole devrait profiter de la forte dynamique de la fiscalité à court terme. Je demande donc à Monsieur Khelfa et à vous-même, exactement ce que cela signifie. Pourquoi je pose cette question ? Car cela implique un choix politique de notre part. Je viens de voir qu'en ce qui concerne la revalorisation des bases de la taxe foncière qui se fait chaque année en fonction de l'inflation et on sait qu'elle est très forte en ce moment, on serait autour de 7 % sans aucun plafonnement qui serait précisé en l'occurrence.

On a un raisonnement qui consiste à dire : l'inflation fait qu'au niveau des bases locatives, il faut que l'on augmente et donc d'une certaine manière, l'inflation implique l'inflation et on va donc aller sans doute jusqu'à 7 %. Compte tenu de la situation financière de notre Métropole, mais aussi compte tenu de la situation financière de chaque ménage. C'est en fait aux citoyens que je m'adresse ; est-ce que nous irons jusqu'à ces 7 % Monsieur Khelfa, est-ce que dès novembre, car c'est calculé de novembre à novembre, nous irons dans cette direction ou bien aurons-nous un peu plus de lucidité ? Je ne suis pas économiste mais je rappelle à tout le monde une chose importante au niveau national : c'est l'une des rares fois dans l'histoire économique récente, qu'on est en période d'inflation alors que nous ne sommes pas en période de croissance. C'est très rare pour le souligner, cela signifie qu'il y a des raisons beaucoup plus profondes à cette inflation, et contrairement parfois à ce qu'on nous fait croire, elle ne tombe pas d'une fatalité mais d'une série d'événements ou de décisions politiques, selon moi, à contretemps, qui ont été prises non pas ici mais au niveau national. Merci de me répondre sur cette question.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Pena. Monsieur Bramoullé a demandé la parole.

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ**.- Merci. Vous le savez, Jean-Christophe Gruvel est intervenu pendant la commission des finances et l'essentiel de son propos avec 2 points supplémentaires me paraissent devoir être rajoutés maintenant : le premier point est que nous sommes en désaccord avec ce ROB, à la fois sur les incertitudes évoquées tout à l'heure concernant les prévisions soit générales, soit sur les recettes locales, soit sur les dépenses, liées à l'inflation, à l'énergie, etc. on ne voit pas du tout où on va. L'incertitude est totale, elle est d'autant plus importante qu'on ne sait pas quel est le périmètre du budget 2023 lié aux problèmes de transfert qui a été fait. Cela a été dit clairement, on a l'impression que la charrue a été mise avant les bœufs. On ne comprend pas pourquoi aujourd'hui on présente le ROB, pourquoi le budget serait présenté dans ces délais-là, on a largement le temps de voir l'évolution des choses, l'Assemblée Nationale va préciser les choses, ce n'est pas encore fait, les prévisions sont modifiées tous les jours, Marc Pena l'a rappelé tout à l'heure sur le taux



d'inflation, il n'y a pas que cela, il y a toute une série de facteurs. Donc franchement, cela nous paraît inutile, pas raisonnable de faire le ROB maintenant.

Je voudrais dire en plus, quand vous lisez ce rapport (vous savez qu'on n'a pas eu beaucoup de temps pour le lire notamment pour les élus de la commission des finances, cela a été souligné aussi, mais on a pu le faire depuis), on est frappé par le fait que ce rapport comporte essentiellement des problèmes institutionnels. Nous sommes choqués par le fait d'un rappel systématique à la simplification des nomenclatures budgétaires. En réalité, ce que vous appelez de la simplification, c'est de la centralisation et c'est en plus de la concentration des pouvoirs sur l'administration. C'est cela qui nous paraît assez caractéristique, d'ailleurs tout le monde le sait aujourd'hui, que l'on est dans une situation où le pilotage est fait de façon très centralisée.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Bramoullé.

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ**.- Non, j'ai encore 2 choses à vous préciser.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Si vous aviez été en commission, Monsieur Bramoullé, peut-être qu'à ce moment-là, on aurait pu répondre à vos questions.

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ**.- J'ai rappelé tout à l'heure que je voulais rajouter 2 choses, 2 choses qui me paraissent importantes, merci.

La première chose c'est que dans ce rapport, on parle beaucoup de la RH. J'ai bien entendu les propos de Sophie Camard tout à l'heure, je partage son point de vue, mais je voudrais lui dire une chose : le problème de la RH n'est pas uniquement un problème quantitatif, c'est aussi un problème qualitatif. Je voudrais vous dire que l'on a un problème dramatique dans le Pays d'Aix, pourquoi ? Car le personnel du Pays d'Aix se retrouve (je l'ai déjà dit plusieurs fois), mais vous n'imaginez pas ce que cela représente, dans une situation avec un traitement centralisé inhumain du personnel. Ces personnes sont en maladie, sont en situation dramatique psychologiquement, et il faut que vous compreniez ce qui se passe.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci beaucoup, Monsieur Bramoullé, pour ces informations. Je pense qu'il faut quand même aller en commission pour avancer sur les différents sujets.

Plus d'autres interventions ? (*Non.*) Merci beaucoup, Monsieur Bramoullé.

Monsieur Khelfa.

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ**.- Je n'ai pas fini.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur Bramoullé, allez en commission avant de faire un spectacle. Non, vous n'étiez pas en commission. Monsieur Gruvel y était. Merci, Monsieur Bramoullé.

Monsieur Khelfa, vous avez la parole. On avance.

**Monsieur Didier KHELFA**.- Vous avez vu que sur le rapport qui vous est présenté, on n'est pas sur le canevas habituel. On ne peut pas faire des références aux années précédentes mais effectivement on est dans une période où on est dans la logique du travail initié dès le printemps sur la Commission Finances sur la conférence financière et fiscale.

Ce rapport a été construit effectivement avec l'ensemble des données que nous partageons puisque depuis le printemps, on essaie de mettre sur la table l'ensemble des données, des rapports, des différentes situations c'est vraiment quelque chose où on joue la transparence la plus totale.

Pour répondre aux différentes interventions, il faut savoir qu'il y a eu un bon débat qualitatif, Madame Camard, en commission. Cela a été très intéressant de pouvoir échanger et notamment, Jean-Christophe Gruvel a pu positionner son intervention dans une atmosphère de sérénité. Sur les volumes d'investissement, notamment on parlait de travailler la programmation pluriannuelle d'investissement, Madame Camard, il est très important qu'on ait effectivement une grille de lecture qui nous permette de voir quels sont les projets qui présentent un intérêt

métropolitain, ou en tout cas du sens métropolitain, les critères que vous évoquez me paraissent pertinents et effectivement, lorsqu'on va réunir le groupe de travail, il va falloir voir comment on le enrichit, comment on travaille à partir de cela ou comment on peut mutualiser tout cela.

Juste sur les volumes d'investissement, sachez que jusqu'à présent, les taux de subventionnement représentent à peu près 17 % des dépenses d'investissement que nous avons, que les demandes de subventions ne font pas l'objet de délibérations ici même en Conseil métropolitain, mais font l'objet de décisions de la part de la Présidente.

Vous évoquez aussi la conférence financière et fiscale, et notamment cette obligation de valider le pacte financier et fiscal avant le vote du budget. C'est l'objectif que nous nous sommes assignés. Il paraît illusoire de voter un budget 2023 si on n'a pas défini entre nous les règles notamment entre les relations, entre les communes et la Métropole.

Vous évoquez également les différents leviers que l'on a évoqué lors de ces différentes réunions, avec notamment la fiscalité entre autres, mais aussi tout ce qui est économie et maîtrise des dépenses de fonctionnement. À ce jour, vous êtes témoins car vous participez à nos réunions, il n'y a pas eu d'arbitrage. On ne peut pas dire, on va utiliser la fiscalité. Aujourd'hui, on cherche des solutions. Elles ne sont pas très nombreuses, mais on essaie de faire en sorte de les trouver, et de les trouver collectivement.

Il faut savoir également, vous parliez du versement transport et vous nous interpellez concernant la position de l'exécutif, aujourd'hui, nous avons et nous avons missionné un bureau d'études pour essayer de « faire » connaître notre volonté de faire évoluer ce versement transport et avoir la capacité, comme la Métropole le parie, d'avoir une capacité de déplaçonner ces versements mobilité. Effectivement, nous sommes favorables à un déplaçonnement. Je ne dis pas que nous sommes favorables à une augmentation totale mais là-aussi, toujours pareil, même logique, on a des leviers, c'est de savoir quelle quotité on met sur chaque levier et quel levier on mobilise en priorité.

Monsieur Pena, vous nous parlez de fiscalité ; comme je le disais, on va essayer de l'utiliser ou en tout cas de la mobiliser vraiment en dernier recours ; nous sommes conscients que les décisions notamment de la loi de finances vont nous conduire à une augmentation de fait de la fiscalité, notamment de par le biais de l'augmentation liée à l'inflation, des bases sur les valeurs locatives. On sait que la revalorisation de ces bases vont être entre 5 et 7 % pour l'année prochaine. On sait donc déjà que sur le foncier bâti, il y aura un effet mécanique mais dont nous ne pouvons pas agir, un effet mécanique d'augmentation. Il y aura également une augmentation puisque vous parliez de l'augmentation des ressources, notamment fiscales, il y aura une quote-part de TVA qui augmentera et sur lesquelles là aussi nos recettes seront impactées avec une augmentation de notre quote-part TVA estimée à plus de 10 %. Cela c'est pour l'année 2023, on sait que ce ne sont pas des leviers qui peuvent être pérennes au-delà de 2023. Ceci dit, cela vient enrichir la réflexion pour savoir si l'on doit mobiliser le levier fiscal, sachant qu'il y a déjà tout cela d'augmentation. Il va donc déjà falloir, en élus responsables, savoir comment on va gérer cela.

Sur la fiscalité, Monsieur Pena, je vous ai répondu. On est conscient de la situation nationale et sachez que si on doit jouer sur la fiscalité, que ce soient sur les ménages ou sur les entreprises, on n'aura pas d'autre choix. Après il ne faudra pas tout faire peser sur la même catégorie de contribuables. Il faudra bien définir pour savoir comment jouer sur les différents curseurs.

Gérard Bramoullé parlait de demander le report du vote du budget et de ne pas le voter dans le cadre du calendrier qui est le nôtre, mais j'aurais voulu lui répondre, car cela fait plusieurs années qu'il nous demande le report, mais sachez qu'adopter le budget primitif au mois de décembre nous permet d'assurer une exécution financière dès le début d'année, qui soit vraiment basée sur les crédits votés, et non pas sur une reconduction partielle des budgets et du budget précédent. Ensuite, on a une particularité sur 2023, c'est que la suppression des états spéciaux de territoire (des EST) implique obligatoirement l'adoption du budget primitif en décembre.

Demander le report, ce n'est pas possible. Pourquoi ? Car il faut que l'on puisse intégrer les flux financiers des anciens EST vers le budget principal et ce, dès le mois de janvier. On ne peut pas attendre le mois d'avril pour pouvoir le faire.

J'entends qu'il y a un certain nombre d'incertitudes ; ces incertitudes pèsent sur nous pour la construction de ce budget. Bien sûr qu'on ne connaît pas encore le périmètre, quels seront les transferts qui vont être actés ou pas, mais demander le report du vote du budget, ce n'est pas possible la raison de la suppression des états spéciaux. Sur les parties RH, ce n'est mon domaine, donc je n'y reviendrai pas. Ceci dit, il y a une volonté au niveau de la construction du budget primitif, c'est de mettre un peu d'ambition, car je n'ose plus dire beaucoup d'ambition dans notre Métropole, mais c'est de mettre un peu d'ambition qui nous permette, avec un budget transport et Monsieur Koubi-Flotte l'a rappelé, ambitieux, un budget transport dès 2023 à près de 300 M€ reconduit les années suivantes, de remettre *a minima* 300, 350, voire 400 M€ sur le budget principal, ce qui ferait que l'on n'aurait jamais autant investi que 2023, grâce notamment à l'augmentation du budget transport sur notre territoire métropolitain. Je n'ose pas parler d'ambition mais un peu d'ambition et pour cela, il faut que l'on se remette au travail, il faut que chers collègues que vous veniez à la conférence financière et fiscale, il faut mouiller la chemise et arriver à prendre des décisions parce qu'aujourd'hui, aucun arbitrage et je n'ai pas de solution miracle, j'ai besoin de l'appui de tous.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Monsieur Khelfa, merci pour le travail remarquable que vous faites et pour la patience incommensurable que vous avez sur les finances. Effectivement, j'ai toujours pensé qu'il fallait faire les budgets en décembre, après peut-être que certains ne le savent pas, Monsieur Bramoullé, mais il existe les décisions modificatives pour pouvoir changer les choses. Ce qui est sûr et ce qui est important, c'est de pouvoir redémarrer en janvier et de redémarrer sur ces bonnes bases. Merci pour vos interventions constructives, à la fois Madame Camard et Monsieur Pena, on ne peut pas être d'accord sur tout, mais ce qui est sûr, c'est qu'on est ensemble pour construire cette future Métropole, donc je vous en remercie et je vous remercie de votre esprit constructif.

Dire qu'il y a des fonctionnaires qui sont maltraités est inacceptable. Les fonctionnaires je leur tire un grand chapeau, un grand merci, car depuis le 1<sup>er</sup> juillet, il n'y a plus de territoires, ils continuent à travailler, ils continuent à rendre le service qu'il faut à l'ensemble des habitants de ce territoire et je tenais, Monsieur le Directeur Général des Services, à les en remercier, à les en féliciter et dire tout notre attachement que nous avons à nos fonctionnaires. Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote de ce ROB

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

C'est adopté.

### **30. FBPA-030-20/10/2022-CM - Rapport et débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023**

#### **Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention de D. Boukrine

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**31. FBPA-031-20/10/2022-CM - Actualisation du libellé des budgets à partir du 1er janvier 2023**

**Le rapport est adopté.**

**32. FBPA-032-20/10/2022-CM - Participation au financement d'équipements et approbation d'une convention avec la commune d'Istres pour la réalisation de plusieurs opérations**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**33. FBPA-033-20/10/2022-CM - Approbation du principe de compensation financière pour l'occupation de locaux par des services administratifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence du budget principal au budget annexe "Entreprises"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Véronique Miquelly sur les rapports 34 et 35 sur les jeunes conseillers métropolitains et sur les femmes et les hommes de cette institution. Vous avez reçu un avis positif sur les commissions. Des demandes d'intervention ? Madame Helfter-Noah.

Sur les 2 rapports, Madame, ou sur l'un des deux ? Sur le rapport 35, d'accord.

**Madame Prune HELFTER-NOAH.**- Madame la Présidente, chers collègues, bonjour. Je voudrais d'abord dire que le rapport 35 nous a été présenté en commission Finances et que c'était absolument passionnant.

Nous avons eu la chance d'avoir une présentation par une fonctionnaire de la Métropole qui est rentrée dans les détails de tout le travail qui est mené, et c'était vraiment extrêmement intéressant donc je voulais vous féliciter pour ce travail, vous féliciter notamment pour les actions menées. J'ai appris à cette occasion, car je ne le savais pas, que l'an dernier vous avez organisé une conférence autour de Lucile Peytavin qui a écrit un livre qui s'intitule « Le coût de la virilité. » Je vous ai emprunté l'idée, je vais organiser la même conférence sur mon lieu de travail à Toulon. Je voulais vous féliciter pour l'analyse très fine, menée dans ce rapport, notamment sur les effets du télétravail, sur les femmes et puis également sur un certain nombre de politiques menées pour corriger les inégalités de salaires au sein de la Métropole. On voit des frémissements en ce sens. Donc d'abord bravo.

Ensuite, je voulais m'associer à quelques remarques émises dans le rapport, notamment sur 2 points : le manque de statistiques genrées. Il est difficile de trouver des statistiques qui distinguent l'utilisation par exemple des équipements publics, par les hommes d'un côté, par les femmes de l'autre. Un certain nombre de statistiques ne sont pas genrées et quand on ne sait pas de quoi on parle, quand on ne connaît pas le constat, on ne peut pas agir. Il y a dans ce rapport un appel à avoir davantage de statistiques sur le genre, ce qui nous permettra peut-être dans un second temps, de faire un budget genré, *Gender Budgeting*. Je sais qu'il y a quelques mois, j'avais proposé à Monsieur Khelfa d'intégrer les objectifs du développement durable dans le budget. Cette année, je vous propose d'intégrer les statistiques

de « genre » dans le budget, de faire un budget genré, savoir de quelle manière les politiques publiques affectent ou n'affectent pas les inégalités de genres.

Et puis autre point souligné dans le rapport : c'est l'absence d'évaluation d'un certain nombre de politiques publiques. Vous avez lancé une expérimentation qui a ensuite été étendue par exemple l'année dernière pour permettre aux femmes et aux hommes d'obtenir l'arrêt à la demande dans les bus de soirée, qui s'appellent à Marseille les bus de nuit, mais il n'y a pas de bus de nuit, ils s'arrêtent à 1 heure du matin, donc ce sont des bus de soirée, qui roulent entre 21 heures et 1 heure du matin.

Une évaluation serait en cours, on nous a promis de nous la transmettre quand elle serait terminée. Personnellement, j'ai des doutes sur les effets de cette politique, qui est une bonne politique sur le principe, mais quand les bus de soirée circulent à la fréquence de 1 bus toutes les 90 minutes, de fait, les femmes n'utilisent pas ces bus de soirée. Néanmoins, il serait bon d'avoir davantage d'évaluation des politiques menées.

Et puis pour terminer, je voudrais dire qu'il y a encore pas mal de travail à faire sur ces questions d'égalité hommes-femmes : une petite anecdote dans le rapport, il est mentionné qu'il faut agir sur les écarts de salaires. Mais en fait, il n'est même pas précisé que les hommes gagnent plus que les femmes, tellement c'est évident. C'est une petite anecdote.

Je vois aussi qu'il y a encore beaucoup à faire quand dans le rapport 39, vous proposez la nomination de représentants de la Métropole dans un certain nombre d'organismes et que 80 % de ces représentants sont des hommes, 20 % sont des femmes. Je vois qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Je vois aussi qu'il y a aussi beaucoup de travail à faire pour rendre nos territoires véritablement vivables pour les femmes, avec des trottoirs dont la taille soit adaptée aux poussettes, donc des travaux à faire sur la voirie, sur les transports en commun, sur l'éclairage public...

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Messieurs un peu de silence, et je dis bien « Messieurs », s'il vous plaît.

**Madame Prune HELFTER-NOAH**.- Merci, Madame la Présidente.

J'en viens justement et j'aurai terminé, vous pouvez voir que c'était quand même assez court, j'en viens à une proposition car au cours de cette commission, on a vraiment eu une présentation excellente de ce rapport. On a eu une démonstration de Man's Planning, qui était absolument hallucinante. Je ne sais pas si vous savez ce qu'est le « Man's Planning », peut-être que les jeunes qui auront la patience d'assister à ce conseil savent de quoi il s'agit : c'est quand un homme, quand il ne sait pas de quoi il parle, explique à une femme qui sait de quoi elle parle, parce qu'il ne sait pas, en fait.

*(Applaudissements.)*

Je vous propose, dans le prochain plan d'action égalité femmes-hommes qui démarre en 2024 je crois pour la Métropole d'instaurer une formation obligatoire pour tous les conseillers métropolitains, hommes et femmes parce que sans une plus forte impulsion politique, ces fonctionnaires, aussi excellents soient-ils, ne pourront pas aboutir à des résultats corrects.

Donc je suis sérieuse dans ma proposition : il faut vraiment commencer par former ces messieurs de cet hémicycle. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci. Madame Miquelly.

**Madame Véronique MIQUELLE**.- Merci beaucoup pour les compliments que vous avez adressés sur ce rapport effectivement, il est très complet. Il y a encore beaucoup de choses à faire, vous l'avez dit, mais je pense qu'il faut souligner tous les progrès qui ont été faits, aussi bien au niveau de la prise en charge et de toutes les actions qui ont été menées au niveau des ressources humaines pour lutter contre ces inégalités, il y a des chiffres qui parlent d'eux-mêmes

sur une augmentation au niveau du recrutement, sur une augmentation aussi au niveau des salaires.

Ensuite, il faut noter qu'au niveau de la Métropole, les métiers sont très genrés, il y a plus d'hommes que de femmes, comme dans cet hémicycle aussi. D'ailleurs on a entendu beaucoup plus d'hommes parler et parler longuement que les femmes qui ont été plus synthétiques.

D'ailleurs, j'ai une suggestion à vous faire, Madame la Présidente, on devrait limiter les temps de paroles à 2 minutes. (*Applaudissements.*) C'est ce qui se passe à l'Assemblée Nationale, je pense que l'essentiel peut être dit en 2 minutes.

En tout cas, pour les actions autour des ressources humaines, des progrès ont été faits et il faut continuer là-dessus. Je voulais simplement vous parler d'une étude qui a été initiée avec Sciences-Po Paris, sur l'utilisation de l'espace public pour les femmes.

**Monsieur Yves MORAINÉ**.- La dictature, cela suffit !

**Madame Véronique MIQUELLE**.- Monsieur Moraine...

Je voulais parler d'une étude qui a été faite avec Sciences-Po Paris justement sur l'utilisation de l'espace public *par* les femmes et *pour* les femmes. Cette étude a été menée. Il y a un certain nombre de résultats qui vont vous être donnés, justement, sur une réflexion et je pense à l'ensemble des mes collègues maires lorsqu'on imagine un futur espace public, il y a un certain nombre de choses à mettre en place, donc on vous transmettra les résultats de cette étude.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Madame Miquelly, je ne compléterai pas les propos, merci pour votre engagement quotidien.

Dans le règlement intérieur, il y a une réforme : celles et ceux qui participeront à la réforme du règlement intérieur pourront effectivement poser un temps de parole, ce sera peut-être plus simple et plus efficace pour tout le monde. C'est Monsieur Alvarez qui aura cette charge, après par la suite.

Sur ces rapports, le rapport 34, règlement intérieur, pour nos jeunes, pas d'opposition, je suppose, c'est donc adopté.

**34. FBPA-034-20/10/2022-CM - Organisation du Conseil des Jeunes Métropolitains - Approbation du Règlement Intérieur**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**35. FBPA-035-20/10/2022-CM - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Le Conseil prend acte du rapport.**

Je présente les rapports 36 à 46.

Le rapport 46 est retiré. Sur ces rapports, pas d'opposition de la commission.

Avez-vous des interventions ? (*Pas d'intervention.*)

Nous allons passer au vote.

Rapport 36, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté.

**36. FBPA-036-20/10/2022-CM - Indemnités des élus de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Abrogation de la délibération HN 20-8090/20/CM du 17 juillet 2020**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 37, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté.

**37. FBPA-037-20/10/2022-CM - Actualisation du Règlement intérieur de la Métropole Aix-Marseille-Provence suite à la loi 2022-217 du 21 février 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 38, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté.

**38. FBPA-038-20/10/2022-CM - Modalités d'organisation des séances du Conseil de la Métropole par visioconférence - Abrogation de la délibération FBPA 041-10490/21/CM**

**Le rapport est adopté.**

Rapport 39, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté.

**39. FBPA-039-20/10/2022-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

Rapport 40, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté.

**40. FBPA-040-20/10/2022-CM - Créations, suppressions et définitions d'emplois permanents et non permanents dans le cadre des besoins des services**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

Rapport 41, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté.

**41. FBPA-041-20/10/2022-CM - Proposition de formation métropolitaine à destination des agents des communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Le rapport est adopté.**

Rapport 42, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté.

**42. FBPA-042-20/10/2022-CM - Remboursement des frais de mission et des frais de déplacement des élus métropolitains - Abrogation de la délibération n°HN 023-8093/20/CM du 17 juillet 2020**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 43, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté.

**43. FBPA-043-20/10/2022-CM - Dérogation à l'application de la notion de résidence administrative pour les membres du Comité Scientifique pour le projet partenarial d'aménagement du centre-ville de Marseille - Actualisation du règlement des frais occasionnés pour les déplacements des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Le rapport est adopté.**

Rapport 44, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté.

**44. FBPA-044-20/10/2022-CM - Approbation du cadre général des œuvres sociales métropolitaines**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 45, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté.

**45. FBPA-045-20/10/2022-CM - Retrait de la délibération n°2022\_CT2\_323 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 22 juin 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**46. FBPA-046-20/10/2022-CM - Abrogation de la délibération portant optimisation de la politique sportive du Pays d'Aix - Retiré**

Le rapport 46 est retiré.

## **PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ** (17h35)

Monsieur Burle, sur le rapport 47, qui a reçu un avis favorable de la commission. Des demandes d'intervention ? (Non.)

Sur le vote, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté.



**47. AGRI-001-20/10/2022-CM - Souscription nouvelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence au capital de la société coopérative d'intérêt collectif SCIC SAS Manger Bio en Provence**

**Le rapport est adopté.**

Monsieur Ardhuin, avis favorable de la commission sur le rapport 48.

Pas de demande d'intervention ? (*Aucune.*)

**48. AGRI-002-20/10/2022-CM - Revalorisation de l'opération d'investissement "Schéma directeur des sites et espaces naturels métropolitains"**

**Le rapport est adopté.**

**STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE** (17h38)

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Monsieur Gazay, du rapport 49 au rapport 51, les rapports ayant reçu un avis favorable de la commission.

Des demandes d'intervention ?

Sur le rapport 51, Monsieur Semerdjian souhaite intervenir.

**Monsieur Éric SEMERDJIAN.**- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, on sait que notre territoire est riche d'entreprises performantes et d'un écosystème en matière d'innovation, que l'on peut qualifier de tout premier ordre au niveau national et souvent au niveau international. Cette richesse permet d'envisager son développement avec une certaine sérénité et notamment sur ses capacités d'adaptation aux grands enjeux de transition écologique et sociale qui, par ailleurs, interrogent tous nos territoires, à condition évidemment que soient réunis l'ensemble des facteurs nécessaires à tout projet de développement.

Bien entendu nous souhaitons, nous aussi, que les entreprises, leurs salariés plus globalement, ceux qui produisent nos richesses, puissent être aidés et accompagnés dans leur volonté de créer de la valeur ajoutée.

Vous soumettez aujourd'hui à notre approbation une délibération sur la création d'une aide exceptionnelle aux grands projets d'investissement qui, selon vous, est cohérente avec le SRDEII, grand document prospectif de la Région, que nous votons aujourd'hui également. Ce SRDEII pour Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation. Ce schéma nous oblige jusque dans son intitulé et nous le saluons d'ailleurs. L'idée de faire de notre région un territoire au développement économique durable et résilient ne peut être que partagée.

Ce document propose entre autres et dès son chapitre 1, d'aller vers une croissance 100 % climat positif. Ces mots « durable », « résilient » « climat », sont totalement absents de la délibération que vous soumettez à notre approbation. Rien sur les décarbonisations d'activités. Rien sur la sobriété énergétique alors pourtant que ces questions font la une de l'actualité nationale et internationale, mais comme ces aides ne s'adressent pas qu'aux entreprises implantées sur notre territoire, mais s'adressent aussi aux entreprises désireuses de s'implanter sur notre territoire, rien sur une critérisation nécessaire qui nous permettrait, en tirant les leçons du passé notamment, de ne plus avoir à arbitrer demain entre enjeux environnementaux et enjeux sociaux.

Madame la Présidente, cette délibération nous renvoie un peu au passé, à ce qui se faisait dans les temps que nos concitoyens estiment révolus, celui où on déversait de l'argent

sur les entreprises sans vraiment bien comprendre les critères d'attribution, sans que soient vraiment pris en compte les grands enjeux environnementaux, énergétiques, sociaux auxquels sont d'ailleurs désormais très sensibles ces mêmes entreprises.

Enfin, Madame la Présidente et mes chers collègues, cette opération d'investissement est d'un montant de 100 000 €. 100 000 € d'aide exceptionnelle aux grands projets d'investissement. Avec un montant aussi faible, est-ce bien sérieux ? C'est ou trop, ou pas assez. Madame la Présidente, mes chers collègues, notre territoire, tout en renforçant sa résilience face aux risques environnementaux, il en a été largement question au cours de cette séance, est un sujet majeur qui mérite que nous soyons collectivement attentifs à la fois aux besoins de la population, des entrepreneurs et des salariés car tous méritent de la considération et au-delà de la considération, un minimum de sens dans l'orientation des politiques publiques, parce qu'on peut se féliciter comme l'a fait notre collègue Sébastien Barles, du rapport annuel de développement durable, encore faut-il que l'ensemble des politiques publiques et dans leurs orientations et dans leur déclinaison, notamment dans les aides aux entreprises, en soient la traduction, ce qui n'est pas le cas dans cette délibération. C'est parce que nous estimons donc que cette délibération n'est pas à la hauteur des enjeux, tant sur la forme que sur le fond, que nous nous abstiendrons. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Très bien, Monsieur Semerdjian.

Monsieur Gazay, quelques mots de réponse, notamment sur le nombre d'entreprises qui se sont installées l'année dernière, par exemple ?

**Monsieur Gérard GAZAY.**- Mon cher collègue, cette délibération 51, sur laquelle vous intervenez, et la délibération 49 sur le schéma régional que vous avez votée sont tout à fait la somme d'un travail qui est engagé bien sûr avec la Région. Je salue d'ailleurs la Conseillère régionale qui est aussi Conseillère métropolitaine, Isabelle Savon, avec laquelle nous avons travaillé, main dans la main ; les services ont travaillé main dans la main entre la Métropole, et la Région.

Concernant plus spécifiquement la délibération 51, c'est une délibération qui ouvre à une programmation pluriannuelle et que là, ce n'est que la première de ces opérations. Elle est peut-être, je vous l'accorde cher collègue, un peu difficile à interpréter lorsque *stricto sensu* on lit les lignes de ce rapport, mais je crois que l'on s'est parfaitement exprimé sur ce sujet en commission. Je ne sais pas si cela est venu jusqu'à vos oreilles, mais en tout cas nous avons parfaitement expliqué en commission pourquoi nous engageons cette délibération qui permettra dans un futur de travailler sur une programmation pluriannuelle.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Il faut aller en commission, c'est sûr.

Merci, Monsieur Gazay.

Sur le rapport 49, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**49. ECOR-001-20/10/2022-CM - Approbation du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2027**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

Rapport 50, Adopté à l'unanimité.

**50. ECOR-002-20/10/2022-CM - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un programme immobilier d'entreprises sur le site des Chantiers Navals de la Ciotat**

**Le rapport est adopté.**

P. Ghigonetto, D. Milon, C. Maurin, B. Deflesselles, L. Royer-Perreaut  
et A. Doriol ne prennent pas part au vote.

**51. ECOR-003-20/10/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération "Aides exceptionnelles aux grands projets d'investissement des entreprises"**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de M. Pena et de C. Hubert

**TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (17h40)**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Rapports du 52 au 62, Monsieur Pons, les avis sont favorables sur la totalité de ces rapports. Des demandes d'intervention sur ces rapports, du 52 au 62 ?

Monsieur Barles, sur le rapport 52.

Madame Camard, sur le rapport 54.

Madame Juste, sur le rapport 59.

Madame Linton, sur le rapport 62.

On va commencer par le rapport 52. Monsieur Barles, vous avez la parole.

**Monsieur Sébastien BARLES**.- Le groupe « Pour une Métropole du Bien Commun » se félicite du vote de ce schéma directeur logistique, dont nous avons demandé la création l'an passé lors d'un amendement dans le cadre du plan de mobilité. La logistique est en effet souvent la grande oubliée des questions de mobilité. Pourtant, les enjeux sont immenses sur notre territoire. L'impact de ce secteur sur le dérèglement climatique est colossal. Pour rappel, les flux de marchandises et de personnes représentent la seconde source de pollution, soit environ 31 % juste après l'industrie. Les véhicules utilitaires légers, largement utilisés pour les livraisons, sont responsables quant à eux de plus de 10 %, de 10 à 12 % des émissions de polluants et de 15 % des émissions de gaz à effet de serre. L'essor du e-commerce aggrave considérablement la situation.

Le contexte métropolitain est lui tout à fait particulier. En effet, les différents pôles urbains et économiques qui maillent notre territoire contraignent l'organisation logistique de la Métropole. Chaque année, ce sont 176 millions de tonnes de marchandises qui sont transportées notamment à l'arrivée du Grand Port Maritime de Marseille, premier port français.

Le problème est qu'à l'heure actuelle, le réseau routier représente 85 % des flux logistiques de notre territoire pendant que le fret et le fluvial sont sous la barre des 10 %. Aussi, depuis plus d'une décennie, voit-on fleurir sur des espaces naturels d'exception comme la steppe de la Crau, des plateformes logistiques qui massacrent nos terres fertiles et génèrent un flux de camions insupportable. La création de ce schéma directeur de logistique devenait donc indispensable pour limiter l'impact de ce secteur sur le climat et la pollution, en favorisant l'émergence d'un nouveau paradigme de la logistique, bien loin du tout camion et de l'implantation anarchique des plateformes de stockage logistique.

La création d'un service de proximité de fret ferroviaire, le développement de la cyclo-logistique ou encore la priorisation aux circuits courts sont autant de mesures présentes

dans le schéma, indispensables pour le futur de notre Métropole, un territoire fer de lance de la logistique alternative à la route et aux camions.

Ces évolutions vont aller de pair avec la création de 10 000 à 15 000 emplois directs sur 12 ans, ce qui prouve une nouvelle fois que la transition écologique peut être créatrice d'emplois.

Aussi, nous sommes heureux d'apprendre que l'accroissement nécessaire des surfaces immobilières devra se faire par la requalification des zones logistiques existantes, afin d'éviter une artificialisation supplémentaire et ainsi de respecter la nouvelle loi « Zéro artificialisation nette à horizon 2050. »

Cependant, ce schéma directeur est encore perfectible et il serait judicieux de revoir et d'ajouter certaines mesures pour en faire un vrai schéma descriptif qui aille dans le sens de l'histoire. Tout d'abord, nous regrettons que la Métropole ne définisse pas plus précisément son rôle et son niveau d'implication concernant la cyclo-logistique et qu'elle ne mette pas en place d'itinéraire réservé pour les vélos cargos partant des plateformes logistiques décarbonées en entrée de ville vers les cœurs de ville.

Il est dommage également que le schéma reste flou sur les nécessaires réserves foncières à anticiper aux portes des villes pour créer des plateformes logistiques décarbonées à l'instar du projet du MIN des Arnavaux.

De plus, la question de la logistique fluviale n'est pas suffisamment traitée et mise en avant dans le schéma directeur. Or, notre territoire est maillé par un réseau fluvial exceptionnel qui permettrait s'il est utilisé à sa juste valeur de réduire les nuisances induites de la logistique routière.

Enfin, le schéma n'indique pas d'objectif précis en termes de report modal et de décarbonation du secteur. Certes, la volonté y est, mais il serait préférable de quantifier nos objectifs pour être plus efficaces et pour faciliter son suivi.

En conclusion, ce schéma directeur de la logistique est vital pour l'avenir de notre territoire, sans une refonte en profondeur de la stratégie logistique de la Métropole, nous n'arriverons pas à atteindre nos objectifs de lutte contre la pollution de l'air et de la pollution sonore et de décongestion du réseau routier.

Espérons que ce schéma que nous voterons sera suivi d'effet. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Monsieur Barles. Je vais prendre les interventions et ainsi, Monsieur Pons répondra sur la totalité des interventions.

Madame Camard sur le 54.

**Madame Sophie CAMARD.**- Oui, Madame la Présidente, cette délibération concerne le plan Marseille en Grand, donc vous connaissez tous nos besoins en réseaux de transport en commun enfin à la hauteur. La Métropole a inscrit 15 projets indispensables à la mobilité sur notre territoire d'après l'exécutif métropolitain.

D'abord on voudrait se féliciter évidemment et c'est une grande satisfaction pour nous, d'avoir obtenu que l'État affecte 80 % de ces 250 millions de subventions au projet dans les quartiers nord, notamment l'extension du tramway nord-sud ou encore le tramway vers la Belle-de-Mai. C'est donc une belle avancée, en tout cas pour nous. Néanmoins, ces grands projets doivent être concertés pour réussir et il reste quelques points critiques. Au nord, la question du tracé, ce n'est pas un petit sujet. Nous réitérons notre demande de la variante littorale qui pourrait desservir plus de personnes. Au sud nous sommes « pour » ce tracé de tramway, mais vous connaissez sans doute les problèmes que pose la requalification de la place Castellane, donc les associations, les collectifs d'habitants, la mairie centrale, la mairie de secteur, et même la justice maintenant vous demandent d'aménager les itinéraires cyclables notamment sur cette place et puis au centre, nous avons toujours le maintien du tramway Rome Place Quatre Septembre pour lequel nous vous demandons d'étudier une alternative que l'on

puisse choisir entre les deux. On continue à penser que l'on préfère un bus en site propre et sur ce projet très précis, nous voudrions savoir s'il est vrai que l'enquête publique va démarrer dès maintenant, ce qui renverserait quand même l'effet de priorité des chantiers réalisés entre eux.

Voilà, Madame la Présidente, le soutien de l'État nous réjouit autant qu'il nous oblige et je voudrais que l'on trouve le chemin du consensus sur ce sujet important.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Madame Juste sur le rapport 59.

**Madame Christine JUSTE**.- Je vais ici rapporter ce que ma collègue Anne Meilhac aurait pu vous dire, mais elle a dû se rendre à une concertation.

Le rapport 59 soumet à notre approbation la tarification du système de vélo à assistance électrique en libre-service, Le Vélo à Marseille. Une modernisation du service « Le Vélo » est nécessaire mais pas celle qui est devant nous et en train d'être mise en œuvre pour 11 ans.

Chers collègues, soyons attentifs, ensemble, à 3 carences majeures dans ce marché. Trois défauts lourds de sens pour les Marseillais et tous les Métropolitains qui travaillent à Marseille, et 3 solutions. Un sous-dimensionnement terrible : 2 000 vélos à Marseille contre 5 000 à Lyon. Un service tout électrique même si nous savons que si à l'ère métropolitaine, il faudra mettre de l'électrique pour aller d'Aubagne à Marseille. Le tout électrique qui mène à une très forte hausse des tarifs et qui va pénaliser les usagers aux revenus modestes et donc empêcher le développement du vélo comme alternative à la voiture en ville.

Nous souhaitons que soit étudié le lancement d'un nouveau marché, incluant au moins 3 000 vélos ordinaires, en plus des 2 000 électriques, nous avons déjà fait cette proposition et nous la réitérons.

Enfin, le réseau cyclable protégé, sécurisant dont toutes les grandes villes se sont équipées depuis 10 ans, ce réseau n'existe pas ici. Le plan vélo 2019-2024 est en panne. Il existe 2 solutions pour arrêter la série des procès perdus par la Métropole, pour arrêter l'insécurité dans nos rues et ici, je voudrais que nous ayons une pensée pour les 2 cyclistes fauchés sur le Boulevard de Paris en août. La solution, c'est solliciter les fonds mobilité active. Cinq appels à projets ont distribué 365 M€ à 600 territoires, jamais à Marseille.

La solution : rouvrir les projets d'aménagement structurants, le Boulevard Baille ne peut pas consommer à lui tout seul le budget voirie des JO. Le Prado doit bénéficier du budget JO et la place Castellane doit être réétudiée en concertation, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Madame. Il est dommage que Madame Meilhac n'ait pas fait l'intervention car franchement c'est vous qui allez avoir la réponse, et vous ne la méritez pas la réponse qui risque d'être désagréable parce que l'on travaille très bien ensemble sur d'autres sujets mais je trouve que la façon de présenter les choses n'est pas tout à fait normale. Monsieur Pons va vous répondre.

Monsieur Pena, rapide sur le 55, vous avez une minute.

**Monsieur Marc PENA**.- Ma droite me regarde avec des yeux très noirs.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur Pena, pouvez-vous rentrer dans le vif du sujet ? Sinon, je ne vous donne pas la parole.

**Monsieur Marc PENA**.- Deux minutes.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Non, 1 minute, Monsieur Pena.

**Monsieur Marc PENA**.- Cela concerne le réseau en bus d'Aix.

Je ne comprends pas bien à qui s'adresse le réseau en bus, à la Société Keolis, qui est aujourd'hui la société délégataire de service public ? Je veux vous alerter, et vous le savez, Madame la Présidente, ce délégataire remplit de moins en moins ses obligations. Il y a des arrêts de travail, des grèves continues à Aix-en-Provence. Les usagers sont touchés. Il y a

des arrêts de travail pour maladie, des problèmes de recrutement. Je vous demande de regarder attentivement. Dans le fonds de réserve, on indique « modernisation, amélioration du réseau de bus à Aix. » Je ne le constate pas et tout à l'heure on parlait de la durée. Jusqu'à quand on a des bus ? À Aix-en-Provence, 1 000 étudiants et à 9 heures du soir, il n'y a plus aucun bus.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Pena. Madame Linton.

**Madame Jessie LINTON**.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, la mise en place de zones à faible émission dans toutes les Métropoles de France est un défi majeur, tant pour les institutions qui les mettent en place, que pour les habitants qui les subissent.

Cette ZFE ne saurait se faire sans un accompagnement efficace de la population impactée. Beaucoup de nos administrés doivent délaisser leur voiture au profit de moyens de déplacement moins polluants. Ils doivent ainsi modifier leurs habitudes de mobilité ou supporter un coût financier important pour changer leur voiture que certains ne peuvent assumer seuls. C'est le cas par exemple dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, où le seuil de pauvreté dépasse les 50 % et dont la moitié du parc autos deviendra obsolète à la fin de la mise en place de la ZFE, sans autre moyen de se déplacer.

Le rapport que vous nous présentez aujourd'hui va dans le bon sens. Celui-ci prévoit notamment, sur demande de la ville de Marseille, la prolongation de la période pédagogique jusqu'au 31 décembre.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Cela est fait.

**Madame Jessie LINTON**.- Ce rapport acte également la mise en place d'un guichet unique pour centraliser les demandes d'aide financière.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Cela est fait.

**Madame Jessie LINTON**.- D'ailleurs, les autres Métropoles françaises prévoient des aides complémentaires à celles de l'État, pour accompagner les ménages modestes dans l'achat d'un véhicule propre.

Nous vous enjoignons donc, une nouvelle fois, à rejoindre cet effort.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- « Enjoignons », j'adore... Combien vous donnez, vous, à Marseille pour tout cela ?

**Madame Jessie LINTON**.- Une mesure incitative à l'utilisation des transports en commun et du vélo que vous proposez aujourd'hui sont louables, mais cette mesure est malheureusement insuffisante.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- C'est clair.

**Madame Jessie LINTON**.- L'enjeu actuel est avant tout le renforcement du réseau de bus, car de nombreuses lignes déjà bien saturées avant la mise en place de la ZFE ne permettront pas aux automobilistes de s'y reporter.

Même gratuit pendant 6 mois, le réseau actuel n'est en capacité ni d'absorber, ni de répondre aux besoins des habitants.

Il faut donc créer d'urgence de nouvelles lignes ZFE et renforcer dès maintenant les fréquences et amplitudes des horaires de bus, sans attendre la refonte du réseau annoncée pour 2025, soit 3 ans après la mise en place de la ZFE.

Nous considérons qu'il est de la responsabilité de la Métropole, en tant qu'institution en charge des mobilités, d'amortir l'impact social de cette mesure et d'en faire un levier de changement des pratiques de déplacement dans notre ville.

En espérant qu'il ne s'agit là que d'une première étape, nous voterons favorablement ce rapport. Je vous remercie de votre écoute.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Madame.

On va avancer car on a eu suffisamment de débats qui ont été assez longs. C'est toujours la même chose et on répète toujours les mêmes choses avec toujours les mêmes réponses. À un moment, il y a des commissions aussi où on peut le faire.

Madame Camard, il n'y a qu'une seule chose que je peux vous dire, c'est qu'on n'a jamais autant accéléré les transports que depuis maintenant, grâce à l'investissement de l'État qui met 1 Md€ sur la table. Je vous rappelle qu'il y a un Groupement d'Intérêt Public, qui s'appelle le GIP, sur lesquels les 15 projets ont été votés, y compris ceux de Castellane, y compris ceux des quartiers Nord, y compris ceux des quartiers Sud, y compris le Val'Tram, y compris Aix, y compris les pôles multimodaux. On ne peut donc pas revenir systématiquement Madame Camard, sur des choses qui ont déjà été votées.

On ne peut pas aussi faire croire au public qui nous regarde, qu'on ne fait rien, que rien n'avance et qu'on n'est pas d'accord. On est d'accord puisque cela a été voté en présence de Monsieur le Maire de Marseille, avec Madame Audrey Gatian qui est en responsabilité des transports à la ville de Marseille, avec l'ensemble des maires qui étaient là pour les 15 projets, dont font partie les projets sur lesquels vous n'êtes pas d'accord. Les enquêtes publiques commencent, j'ai reçu, si vous regardiez mes réseaux sociaux vous l'auriez vu, les commissaires-enquêteurs pour commencer le plus vite possible, j'espère d'ici le 15 novembre, les enquêtes publiques sur le Nord. Donc là nous avons fait avec Madame Ghali le tracé. Nous avons vu les difficultés techniques, donc nous avançons. Je ne peux plus vous laisser dire qu'on n'avance pas, je ne peux plus vous laisser dire qu'on n'est pas d'accord. À un moment, cela suffit, je crois qu'il faut aller un petit peu plus loin, il faut se réjouir, c'est pour le transport.

Effectivement sur le vélo et sur le reste, bien sûr que j'aimerais aller plus vite. J'ai instauré des pistes cyclables sécurisées, c'est moi qui les ai faites, notamment sur la corniche, contre l'avis de certains de mes amis même politiques parce que je juge que quand on fait du vélo, il faut se protéger et il faut protéger ceux qui souvent sont derrière nous ou devant nous quand ce sont des enfants devant ou derrière.

Derrière, là nous le faisons, nous le faisons régulièrement et nous avançons à la vitesse où nous pouvons avancer.

Maintenant Madame Linton, sur ce qui est donné, regardez ce que fait Nice. Sur Nice et sur ses transports à Nice, la Ville de Nice a donné de l'argent pour que les personnes qui habitent dans la ville de Nice puissent aussi bénéficier de certains changements. Moi je suis tout à fait d'accord avec les augmentations de taxe foncière qui ont été faites sur la ville de Marseille notamment, de voir comment on peut vous aider peut-être pour vous donner les logiciels qui nous ont permis, nous, au Conseil départemental, de financer plus de 15 000 voitures. Les leçons, c'est bon, mais maintenant on avance et on avance ensemble pour aller plus vite.

Concernant Aix, si cela ne fonctionne pas, je demande à Monsieur Pons de s'en occuper personnellement pour savoir pourquoi et comment. La grève est un droit, mais le travail aussi est un droit. Donc nous avançons, il n'y a pas de raison qu'à Aix, cela ne marche pas aussi bien qu'à Marseille ou ailleurs.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous allons passer au vote.

*(Applaudissements.)*

**52. MOB-001-20/10/2022-CM - Approbation du Schéma Directeur Logistique et Transport de marchandises en ville**

**Le rapport est adopté.**

**53. MOB-002-20/10/2022-CM - Approbation du Schéma Directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) du département des Bouches-du-Rhône**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**54. MOB-003-20/10/2022-CM - Approbation d'une convention de financement avec l'Etat, l'Agence de Financement des Transports de France portant sur le volet mobilité du plan Marseille en Grand**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun  
à l'exception de S. Ghali, N. boulainseur, S. Jibrayel, R. Cazzola, G. Spinelli, F. Mokhtari,  
C. Vestieu et L. Choulak votant pour

**55. MOB-004-20/10/2022-CM - Approbation de l'avenant 3 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus"**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

**56. MOB-005-20/10/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de réalisation du parc relais ouest enterré d'Aix-en-Provence dit "Lieutenant-Colonel Jeanpierre" avec la Société Publique Locale d'Aménagement "Pays d'Aix Territoires"**

**Le rapport est adopté.**

**57. MOB-006-20/10/2022-CM - Actualisation du règlement intérieur des parkings relais métropolitains de Marseille et hors Marseille**

**Le rapport est adopté.**

**58. MOB-007-20/10/2022-CM - Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parkings métropolitains et des parcs en régie d'Istres pendant les fêtes de fin d'année de 2022**

**Le rapport est adopté.**

**59. MOB-008-20/10/2022-CM - Approbation des tarifs du système de vélos à assistance électrique en libre-service "levélo" sur la commune de Marseille**

**Le rapport est adopté.**



Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Vous avez changé le vote, mais ce n'est pas grave.

**60. MOB-009-20/10/2022-CM - Harmonisation des conditions d'accès au transport pour les personnes en situation de handicap**

**Le rapport est adopté.**

**61. MOB-010-20/10/2022-CM - Harmonisation de la tarification à l'égard des accompagnateurs de personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite et création d'une carte accompagnateur**

**Le rapport est adopté.**

**62. MOB-011-20/10/2022-CM - Mise en place d'un bouquet d'aides mobilité à l'attention des particuliers suite à l'instauration de la Zone à Faibles Emissions mobilité du centre de Marseille**

**Le rapport est adopté.**

## **COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT** (18h00)

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Nous passons à la commission territoriale de planification de politique foncière et urbanisme et aménagement.

Monsieur Gazay sur le rapport 63, nous avons un avis favorable de la commission, avec une réserve.

Avez-vous des interventions ?

Madame Chaboche.

**Madame Mathilde CHABOCHE**.- Merci, Madame la Présidente.

Si vous le permettez, j'interviens sur les rapports 63 et 64.

Concernant le 63 relatif au PADD du SCoT, le SCoT est un document très structurant et comme le disait Monsieur Amiraty, que je n'ai pas l'habitude de citer, l'intérêt général, ce n'est pas que la somme des intérêts particuliers et l'intérêt métropolitain pas que la somme des intérêts communaux.

Ce document structurant est donc là normalement pour poser une vision ambitieuse qui s'ancre dans le temps long, qui pose une stratégie et qui anticipe le développement de notre territoire en en posant les conditions dans une logique de solidarité territoriale.

Nous sommes donc tous liés, et les 92 communes de cette grande Métropole ne peuvent se développer que dans cette logique de solidarité d'un dynamisme partagé, articulé notamment autour des 2 communes locomotives en termes de développement économique et d'emploi, que sont Marseille et Aix-en-Provence. Marseille, son port, son dynamisme

économique, sa grande université, et il est temps pour nous de poser dans ce document les conditions structurantes de cette vision solidaire.

Or le document, et j'ai eu l'occasion de m'en ouvrir à Monsieur Montécot, nous semble manquer d'ambition. Il continue à faire peser sur Marseille principalement la charge du développement du territoire, sans lui en donner les moyens, sans poser les conditions d'une solidarité et d'un desserrement métropolitain. Nous ne pourrions pas nous, Marseillais, sacrifier le cadre de vie des Marseillaises et des Marseillais en densifiant, en construisant les logements, les locaux pour les emplois, tout en sacrifiant finalement le cadre de vie des Marseillais à l'autel du maintien, de l'harmonie et du confort du reste du territoire.

Il y a une logique de solidarité qu'il faut déployer et ce SCoT nous paraît insuffisamment aller dans ce sens, notamment parce qu'il ne pose pas la logique de l'émergence de pôles secondaires de forte capacité dans le territoire, et ne pose pas les moyens en termes de politique d'aménagement et de politique foncière de ce développement.

Nous regrettons par ailleurs le manque de concertation qui a présidé.

Nous avons eu seulement un ou deux vrais temps d'échange en amont, c'est très insuffisant pour présenter aujourd'hui ce PADD. Je sais que ce débat, et Monsieur Montécot me l'a rappelé, se fera lors d'un cycle de discussions que j'espère vraiment sérieuses et qui pourront peser sur l'élaboration finale d'un document que nous devons adopter à la fin de l'année.

Sur le schéma directeur de l'urbanisme commercial, c'est la même chose, les conditions du dialogue n'ont pas été optimales, même si le résultat est plutôt satisfaisant au sens où il vise la dynamisation des cœurs de ville et des noyaux villageois et il va plutôt dans le bon sens, même si sur le volet de l'accompagnement des communes, nous regrettons que la Ville de Marseille n'en bénéficie pas, pour ainsi dire très peu.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Madame.

Sur ce rapport 63, Madame Lefebvre.

**Madame Nathalie LEFEBVRE**.- Sur le rapport 64, nous sommes là autour du projet d'aménagement et de développement durable. C'est un temps de débat important pour l'avenir des habitantes et des habitants du territoire métropolitain, d'autant plus important que ce PADD sera un élément constitutif du SCoT, et donc un document qui nous oblige à réfléchir au développement du territoire pour les années 2030-2040.

Développer une Métropole du bien vivre ensemble et de la solidarité, tel doit être notre ambition, ambition qui doit être clairement affichée dans le PADD puisque nous devons concevoir, imaginer un aménagement équilibré et solidaire qui réponde aux besoins de chacun en matière de service public, en matière de logement, de mobilité, d'accès à l'emploi avec des espaces publics de qualité.

Cette conception d'une Métropole équilibrée et solidaire est d'autant plus importante que les disparités sont grandes et cela appelle plusieurs remarques de notre part :

La première portera sur les 4 niveaux de polarité au sein de la Métropole, le pôle métropolitain, le pôle de développement, le pôle d'équilibre et le pôle de proximité, alors que les 2 premiers pôles concentrent aujourd'hui 80 % de la population totale de la Métropole, le document précise que ces 2 mêmes pôles devront accueillir aussi 80 % de nouveaux habitants et des nouveaux emplois, tandis que les 2 autres devront se contenter d'accueillir seulement 10 % des nouveaux habitants. On mesure ainsi aisément que cette concentration de la population remet en cause la construction d'une Métropole équilibrée.

Mon autre remarque concerne l'accès au logement : je ne peux m'empêcher vous en doutez d'évoquer la question du logement social. Je veux rappeler ici que 70 % de la population du département est éligible au logement social. Or, la réponse globale est insuffisante. En effet, sur les 70 communes soumises aux objectifs de la loi SRU au sein de la

Métropole, seules 9 sont en conformité. Les feux CT 5 et CT 6 ont un taux de logement eux sociaux d'environ 30 %, c'est-à-dire entre une fois et demie et deux fois supérieur aux autres CT. Il y a là un décalage qui ne peut plus perdurer. Ce PADD doit affirmer la nécessité et l'urgence d'une répartition solidaire des logements sociaux sur l'ensemble du territoire métropolitain, sinon où vont se loger les agents des services publics, les enseignants, les infirmiers, les agents des collectivités ou encore les salariés des différentes entreprises, toutes celles et tous ceux qui subissent des temps partiels ?

Chaque commune doit prendre sa part et assumer ses responsabilités, sinon tous les discours sur l'égalité, sur l'équité ou encore la solidarité au sein de notre entité métropolitaine ne servent à rien.

Enfin, les transports collectifs : vous avez annoncé (on a eu le débat effectivement) sur l'enjeu de la mobilité. Il y a urgence et nous le savons tous à investir dans les transports collectifs. La Métropole a d'ailleurs été créée pour répondre à cela. Or, nous sommes loin des besoins de déplacement. Il faut créer un réel maillage sur tout le territoire, pour répondre aux attentes importantes de la population dans ce domaine des déplacements, domicile-travail, domicile-études ou encore domicile-loisirs. Je ne reviens pas sur la gratuité, ma collègue Magali Giovannangeli l'a évoqué tout à l'heure. L'actualité liée aux enjeux environnementaux et énergétiques nous impose de revoir la copie. Il faut être cohérent entre nos discours et nos actes. Le développement des transports collectifs publics gratuits est un défi majeur pour lequel nous avons la responsabilité de répondre.

Voilà les quelques contributions que le groupe « Métropole à Gauche » souhaitait porter dans ce débat.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Madame. Monsieur Klein.

**Monsieur Philippe KLEIN.**- Merci beaucoup, Madame la Présidente, mes chers collègues, permettez-moi un très rapide préambule sur ce que j'ai entendu et qui a un peu heurté mes oreilles concernant la limitation du temps de parole car je crois qu'il ne faut pas confondre la limitation du temps de parole avec la modération du temps de parole, qui sont 2 choses tout à fait différentes. Je pense que tout à l'heure pendant que vous présentiez cette si belle motion sur l'Arménie, le Président de l'Azerbaïdjan devait penser très fort à limiter votre temps de parole. Il faut être très attentif.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Cela, c'est sûr. Une motion est la possibilité pour une Présidente de mettre une motion sur table et je n'ai pas un temps de parole limité... pas encore.

Je pense qu'à un moment, Monsieur Klein, il faut que les débats soient pacifiés, je pense qu'il faut être extrêmement constructif. J'allais même plus loin. À une certaine époque, j'aurais imaginé que chacune et chacun puisse intervenir sans papier. Comme cela, c'était aussi une façon de faire des interventions extrêmement courtes et extrêmement précises. Je pense qu'il faut être concis pour que l'ensemble des personnes puisse être intéressé par nos débats et rester. Les débats sur les rapports de la CRC étaient très intéressants, mais ensuite, il fallait bien passer nos rapports. Il faut que chacun soit modéré, soit concis et soit précis. C'est la raison pour laquelle au lieu de dire une « limitation du temps de parole », Monsieur Alvarez, je vous demande de faire une modération du temps de parole, mais c'est la même chose. Cela veut dire qu'il y a un temps qui est fixé.

**Monsieur Philippe KLEIN.**- Je suis heureux d'avoir contribué, Madame, merci beaucoup.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- On change le terme, mais c'est la même chose.

**Monsieur Philippe KLEIN.**- En ce qui concerne le plan d'aménagement et de développement durable, c'est un document extrêmement important car il nous permet d'être pour une fois prospectif et en plus, n'étant pas un document juridique, c'est un document dans lequel on peut avoir effectivement de l'ambition.

Néanmoins, il faut qu'il y ait une traduction dans les documents d'urbanisme et notamment dans le SCoT, donc il faut être relativement attentif à ce que va contenir ce PADD.

Je suis très heureux et je vous remercie d'avoir convié notre jeune assemblée car lorsqu'on discute d'un PADD, c'est pour les 10 années à venir, et donc c'est pour vous, Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs principalement que ce débat a lieu parce que c'est vous qui allez soit en subir soit en profiter de toutes les conséquences de ce que nous allons décider aujourd'hui.

Très rapidement, sur 4 points, je voudrais d'abord remercier Monsieur Montécot, en même temps que je le félicite également pour son élection, pour le travail qui a été fait parce que c'est un très bon travail. Néanmoins, le groupe au nom duquel j'interviens, qui est le groupe écologiste, centriste et métropolitain, le GECEM pour les gens qui voudraient éventuellement être intéressés, a 4 observations et il s'agit d'une contribution et non pas d'une critique, Monsieur Montécot, bien entendu, de vos travaux.

Premier point sur la lisibilité politique du SCoT, dire que nous avons 4 observations transversales, 3 niveaux de stabilisation, 5 axes complémentaires et plusieurs pôles métropolitains me semble difficile à comprendre et cependant, nous pensons que ce qui est simple doit s'énoncer clairement et que s'agissant d'un document philosophique, d'un document politique, il faut peut-être en avoir une présentation un tout petit peu plus simplifiée.

Deuxièmement, nous considérons qu'il faudrait peut-être plus décorrélérer le développement économique et la croissance démographique.

Nous considérons en effet que l'attractivité ne doit pas être l'objectif mais la résultante de nos actions. Le rayonnement de notre réussite constituera en effet à nos yeux la meilleure des séductions. Nous considérons que l'apport de population doit être précédé par le traitement des difficultés existantes et que la création d'emplois dans un territoire qui compte déjà beaucoup de chômeurs, doit se faire d'abord dans leur direction et notamment dans le cadre du développement avec la Région de la formation continue.

Troisième point qui m'apparaît important, c'est de faire attention à l'action de l'État. Nous avons vu que récemment au titre du PLUi, lorsque nous avons des ambitions trop grandes, il était possible, pour l'État de venir nous contraindre et que par conséquent, il faut savoir éventuellement faire attention que nos ambitions ne dépassent pas nos possibilités de manière à ne pas nous faire imposer éventuellement quelque chose que nous n'aurions réussi à utiliser.

Quatrième et dernier point et j'en aurai terminé : j'aurais aimé que notre PADD puisse comporter un volet concernant les décharges sauvages et que nous puissions inscrire leur réduction drastique comme un objectif supplémentaire à ce que vous avez pu nous présenter. Merci beaucoup.

**Madame LA PRÉSIDENTE.** - C'est une excellente idée, Monsieur Klein.

Pas d'autres interventions ? Monsieur Ciot, ainsi que Monsieur Réault.

**Monsieur Jean-David CIOT.** - Merci, Madame la Présidente de me permettre d'intervenir sur le PADD du SCoT. C'est un sujet éminemment important. Il arrive après un débat sur les AC, après un débat sur le budget, après un débat sur plein de choses et pourtant, je partage ce qui vient d'être dit, en tout cas sur l'enjeu, sur la question qu'on est en train de fabriquer notre territoire jusqu'en 2040. Quand il sera adopté, il sera mère de tous les autres schémas : PLH, PLUi qui viendront après, etc.

Prendre un peu de temps pour poser le débat est bien. Nous avons participé, avec beaucoup de présence et je remercie le premier Vice-Président, de notre Métropole des débats qui ont eu lieu pendant 2 ans. On s'est astreint à y participer. C'est un gros travail car il faut y mettre un peu d'énergie, un peu de réflexion, ce qu'on a essayé de faire en tout cas pour le Pays d'Aix, je le remercie avec les collègues. On les a consultés, ce n'est pas la sommation des

intérêts de chacun, je ne le vois pas ainsi, il nous faut aujourd'hui porter cette ambition sur l'ensemble des thèmes.

Il est compliqué, c'est vrai, il est peut-être difficile à lire, je l'accorde mais il n'empêche que si on n'écrit pas aujourd'hui qu'on est un peu ambitieux, sur la question de l'attractivité, on a beaucoup pesé avec les collègues du Pays d'Aix, pour dire qu'il fallait être ambitieux, qu'il fallait peut-être regarder la répartition différemment, je le note sur l'intervention de l'Adjointe au Maire de Marseille à l'urbanisme, il n'en demeure pas moins qu'un million de personnes que représentent Marseille et Aix, pèseront pour un million et qu'il ne pourra pas être le desserrement de Marseille sur le reste des petites communes. On est prêt à faire un effort, c'est une des discussions que nous avons eues sur le 80/20 ou sur le 70/10 pour la répartition.

Sachant que les objectifs de la loi « Climat et Résilience » du 21 août 2021, on peut penser ce que l'on veut de cette loi, qui n'est pas très bien rédigée on se l'accorde tous à le dire, mais il n'empêche qu'elle demande de resserrer sur les espaces déjà urbanisés, sur les Métropoles et autour des grandes zones urbanisées dans la densité. Il ne faut pas se tromper. Du coup, on est aussi confrontés à cette difficulté.

Je partage l'avis de Philippe Klein, sur le fait qu'il nous faut desserrer. Je vous rappelle qu'on a créé la Métropole parce qu'on avait un déficit d'emplois sur cette Métropole. C'était un des grands leitmotivs de ceux qui étaient à l'époque de grands défenseurs. Je le rappelle souvent donc je vous épargne la suite. Il nous faut aujourd'hui créer des emplois. Non pas forcément pour faire venir de nouvelles populations et je partage que l'on doit desserrer un peu le rapport « nombre d'emplois créés », « nombre de logements créés », y compris donner de l'emploi à ceux qui sont au chômage et peut-être faut-il travailler notamment dans les schémas de développement économique. Avec Gérard Gazay, c'est une des réflexions que nous avons eue quand nous avons parlé de cela en commission, sur les plans de formation et d'adaptation des personnels et de mobilité qui deviennent importants.

Je trouve que l'ambition, aujourd'hui, on doit continuer à porter plus d'ambition, que ce soit sur la création de richesses, que ce soit sur la création d'emplois, je partage. Je vous le redis car je ne suis pas intervenu pendant le débat budgétaire, mais je le fais là, il nous faut être ambitieux sur nos investissements car le territoire que l'on laissera, ce n'est pas le schéma que l'on écrira aujourd'hui aux jeunes qui sont là, ce qu'on laissera, ce sont les investissements que l'on aura faits dans le cadre d'un développement qui créera de l'emploi, de la richesse, sur un territoire qui sera équilibré ou dont la qualité de vie partout, à Marseille comme dans les petites communes, sera garantie.

C'est ce qu'on essaie de faire dans ce débat, on l'a porté publiquement, on continuera à le porter, en tout cas c'est la réponse que j'essaie de trouver dans ce débat et pour l'instant, c'est plutôt une réponse que l'on trouve en tout cas c'est un débat d'orientations, donc au fond sur le PADD, on est au débat. Les prérogatives techniques seront portées dans le DOO, ce que vous appelleriez le règlement si on était en PLUi. Cela vous parlera plus dans la partie suivante, mais nous devons être ambitieux, je le dirai, je le porterai, je pèserai de tout mon poids, mais en tout cas pour que la question de l'attractivité et du développement économique, de la création des richesses, soit un véritable moteur pour notre territoire qui en a vraiment besoin et que la question du logement doit se décorrélérer le plus possible. Sinon, on n'aura pas l'ambition économique parce qu'on aura tous des problèmes de desserrement, de qualité de vie, de concentration, de densité.

La densité aujourd'hui et l'augmentation de la densité sont une contrainte de la part de l'État, donc on peut tous se poser la question de la difficulté que pose aujourd'hui la concentration et ce que ne sont pas ce que nos concitoyens demandent, je l'avais fait remarquer dans le rapport de diagnostic de notre SCoT où on disait que les personnes ne voulaient pas de densité, mais il nous faudra la faire contre leur avis. Faisons attention de ne pas aboutir à des révolutions ou à des contre-révolutions sur ces questions où la qualité de vie prime aussi et les questions de développement mais aussi l'accès à la richesse et à l'emploi. En tout cas le débat a été porté, merci à Pascal Montécot et à toutes les équipes.

Juste un petit mot : on est en négociation avec le SRADDET, ce matin on avait une discussion avec les Inter-SCoT, Pascal Montécot m'avait demandé de le représenter. Les autres territoires sont très agressifs sur le fait qu'eux veulent du développement économique, du développement urbain, dans le reste de la région. Je rappelle juste et j'ai rappelé ce matin que si on représente 10 % du territoire, on représente 40 % de la création du PIB sur la région et 75 % des entreprises internationales qui s'implantent dans la région Paca, le font dans notre Métropole. Donc on a besoin nous aussi de porter une ambition : si on dit qu'on ne fait plus rien, les autres territoires risquent de se positionner pour récupérer de la consommation d'espace, de la création de richesses et on risque plutôt d'appauvrir notre territoire, donc il faut aussi être très vigilants. J'attire votre attention sur ce sujet.

**Monsieur Didier REAULT**.- Je voudrais d'abord rapidement, Madame la Présidente, féliciter Pascal Montécot du travail qu'il a fait et surtout d'avoir su associer l'ensemble des élus qui voulaient bien participer aux différents groupes de travail, et ce dès l'élection métropolitaine, c'est-à-dire dès 2020 où je me rappelle de certaines réunions que nous avons fait à Pelissanne et ailleurs pour imaginer ce PADD et anticiper bien sûr les questions du SCoT.

Je voudrais aussi le féliciter et féliciter l'ensemble des collègues qui ont bien voulu travailler sur ce sujet, et intégrer dans cette réflexion non seulement les questions d'attractivité économique, non seulement les questions de logement, mais aussi les questions de nature, d'eau, de sols, de désimpermeabilisation, d'imperméabilisation et de gestion, finalement, de ce qui fait aussi notre richesse, c'est-à-dire cet espace naturel, la nature, l'eau et qui participe, *in fine*, à l'attractivité de notre territoire. Trop souvent on nous dit, oui il faut du transport, oui il faut des écoles, oui il faut des crèches mais pour attirer de la population, pour attirer des entreprises, il faut aussi qu'on ait une qualité de vie autour des espaces naturels, qu'on ait une qualité de paysages qui soient agréables, qu'on ait une possibilité d'accéder au littoral, qui soit facile et que les gens qui veulent venir ici vivre dans cette région, puissent le faire autour d'espaces naturels et on le voit bien, c'est un critère qui est de plus en plus mis en avant, à la fois par les ménages mais aussi par les DRH des entreprises qui viennent s'implanter sur un territoire.

On a là un document qui est je pense assez équilibré pour pouvoir assurer un développement économique mais aussi préserver notre richesse et notre ressource naturelle. J'insiste beaucoup sur les questions qui me concernent sur ma délégation, à savoir la prise en compte de l'élément eau, à la fois comme source naturelle, comme richesse mais aussi comme risque dans l'inondation, et cela constituera une épine dorsale du PADD mais aussi du SCoT.

Je pense que c'est à souligner car cela ne paraît peut-être pas assez marqué dans le rapport, mais en tout cas c'est en filigrane dans l'ensemble des paragraphes indiqués dans ce PADD, donc rien que pour cela, et c'est assez exceptionnel je pense aujourd'hui, merci Pascal d'avoir su motiver tes équipes et l'ensemble des équipes de la Métropole à faire des propositions qui correspondent à un objectif important pour cette Métropole.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Réault. Monsieur Alvarez.

**Monsieur Martial ALVAREZ**.- Je vais rejoindre Didier Réault dans les remerciements qu'il effectue à Pascal car on ne pourra pas lui faire le procès de ne pas avoir mis en place tout un tas de réunions, de temps de concertation et d'échanges pour construire ce document. C'est vrai que ce n'est jamais assez, mais il est important de le souligner et je le remercie également d'avoir fait vivre ce document.

Je porte espoir dans la suite du travail que l'on aura à poursuivre, que ce soit comme l'a précisé Jean-David Ciot sur les documents qui vont suivre derrière, sur le DOO et même après, sur l'élaboration du SCoT pour que l'on retienne aussi des données qu'on a partagées lors de notre dernière réunion. Il faut bien prendre conscience que l'on est aussi contraint par un calendrier et qu'il fallait sortir ce document. Cela, on l'a partagé tous ensemble même si on peut imaginer qu'on n'est pas totalement satisfaits, on se rejoint et tout converge pour dire qu'on est sur un document qui est intéressant et qui va vers les objectifs communs et partagés.

Comme Jean-David l'a rappelé et comme on l'a dit la dernière fois quand on a échangé en réunion, je veux préciser aussi, car c'est aussi un rôle dans le cadre de mes délégations, qu'on est déjà sur un territoire assez dynamique en matière de création d'emploi, mais on a partagé tous ensemble le fait qu'il ne suffira pas de créer des emplois pour résorber le chômage. Il y a aussi une notion d'une ambition forte sur le côté inclusif de notre Métropole et de pouvoir accompagner les plus fragiles en étant plus performant dans le cadre de notre université, de nos universités, plus performant dans nos cadres de filière de formation, et dans nos politiques d'accompagnement des publics les plus fragiles vers l'emploi.

Tout cela on le dit, tout cela on le partage ensemble, c'est cela qui est riche, et cela c'est la Métropole. Partager ensemble tous ces objectifs, essayer de trouver après un point d'équilibre et j'espère que lorsque nous aboutirons sur le document final, le SCoT, nous aurons vu que tous ensemble nous aurons réussi à construire un avenir radieux pour les populations pour lesquelles nous travaillons. Merci pour ce travail collectif. Bravo Didier et bravo Pascal !

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci beaucoup, merci pour ces débats. Monsieur Gazay pour les réponses et Monsieur Montécot.

**Monsieur Gérard GAZAY**.- Je voulais me joindre à mes collègues qui viennent d'intervenir, que ce soit Martial, Didier ou Jean-David pour souligner le travail assez remarquable mené par Pascal Montécot avec l'ensemble de ses services. Quand on parle d'aménagement du territoire, ce n'est pas forcément simple d'entendre « développement économique, emploi, foncier économique » etc. Je trouve qu'il a su mener et partager avec l'ensemble de ses collègues qui viennent d'horizons différents les données d'environnement, d'attractivité et il a su les intégrer à ce document qui est le PADD.

J'interviens vraiment pour féliciter le travail qui a été fait. On pourrait citer d'autres élus qui sont intervenus, mais sincèrement, la commission que Pascal a conduite a permis d'ouvrir complètement le débat. Je me souviens au début avec Jean-David, avec Frédéric Vigouroux ou d'autres, combien les propos que nous avons portés n'étaient pas forcément traduits par écrit. Même si c'était dans l'esprit de l'administration qui accompagnait Pascal cela été intégré, mais ce n'était pas traduit au départ. Je trouve que dans le document présenté aujourd'hui, on retrouve cette dimension économique qui est fondamentale, comme l'a souligné Jean-David Ciot. Juste un chiffre que j'ai déjà donné mais que je rappelle et qui permet d'étayer le débat : 500 hectares d'économie foncier ont été développés dans le premier mandat de la Métropole, cela représente 10 000 emplois et cela représente entre 6 et 7 millions de richesses fiscales supplémentaires pour la Métropole. On voit bien que cette dimension économique est fondamentale dans la mise en œuvre d'un PADD et d'un SCoT futur.

**Monsieur Pascal MONTECOT**.- Madame la Présidente, je voudrais dire aux collègues que je n'ai pas été tout seul, donc si ce document aujourd'hui est présenté en débat, et s'il aboutit, c'est grâce aussi à votre participation. Cela a été important pour moi d'être soutenu et surtout de vous avoir à mes côtés dans toutes vos délégations qui ont permis d'avancer sur ce projet.

En 2020, quand on a été élus, Madame la Présidente m'a demandé de porter le SCoT, avec une ambition de le voter avant la fin du mandat. On a été un peu plus ambitieux car on s'est dit que si on signait tous, ce serait bien quand même pour notre territoire et pour notre Métropole que nous votions fin 2024, je pense que l'on est en train de tenir les délais de façon à avoir ce document, il est très important pour notre Métropole.

On devait avoir ce débat en mai, mais on a souhaité le reporter à l'automne car on voulait intégrer tout le travail de la Commission Ambition. Rappelez-vous qu'on a fait un immense travail avant l'été avec cette commission Ambition et c'était tout à fait normal que l'on attende de présenter ce PADD au Conseil métropolitain en débat, avec les conclusions de la commission Ambition. Je voudrais rappeler vraiment que ce PADD que l'on présente en débat aujourd'hui, ce n'est qu'une première étape car fin 2023, nous allons voter tous les documents, dont le DOO, cela nous laisse toute l'année 2023 pour avancer et amender ce document, même si on peut toujours avoir des choses à expliquer, comme sur les logements.

Nathalie je vous réexpliquerai, ce ne sont pas seulement 2 communes qui ont entre 70 et 80 % de production, ce sont 25 communes. Peut-être que je ne l'ai pas assez expliqué, on en rediscutera mais sincèrement, j'ai voulu aussi concerner un maximum d'élus. Tous les maires ont été concernés. Les Vice-présidents dans leur thématique sont venus nous voir. J'ai voulu aussi concerner tous les élus délégués des anciens Territoires. Je voulais que ce document soit envoyé à l'ensemble des 240 élus de la Métropole. On a souhaité aussi que ce PADD soit présenté à chaque commission de la Métropole avant le Conseil métropolitain.

Je regrette bien sûr comme tout le monde qu'il n'y ait pas trop de monde dans ces commissions, mais la volonté était là. Ce document devait être connu de tous pour vraiment en discuter, en parler parce que cela va m'aider pour la suite. Les interventions d'aujourd'hui sont importantes. Il y aura ensuite un gros travail à faire et pour moi c'est important.

Je remercie bien sûr car l'articulation s'est faite par de grandes démarches métropolitaines. L'agenda éco qui a déjà été voté, avec Gérard, le PLH qui est en cours. On attend aussi les chiffres du PLH pour affiner ce PADD, dans le DOO, le SDUC on vient d'en parler, donc merci vraiment aux collègues vice-présidents, Gérard Gazay, David Ytier, Henri Pons pour la mobilité et puis à toi Jean-David car c'est vrai que ce matin je t'ai demandé d'aller me représenter à la réunion des SCoT pour parler de ce SRADDET. Il y a un vrai enjeu avec la Région. Je pense Madame la Présidente qu'il va certainement falloir rencontrer le Président de Région car on a des territoires vraiment offensifs, et notre territoire de la Métropole est important et a des besoins de centralité. C'est pour cette raison que ce sujet du SRADDET et je remercie Jean-David de travailler à mes côtés, et d'avoir été ce matin à Brignoles pour nous représenter.

Je ne vais pas vous refaire tout le document du PADD, je voudrais juste vous rappeler les prochaines étapes de ce SCoT, ce qu'il reste à faire.

Tout d'abord, un travail en 2023 sur le DOO, le Document d'Orientations et d'Objectifs, que nous voterons en décembre 2023,

Travail en cours sur les secteurs enjeux : nous avons souhaité avoir 10 secteurs enjeux dans ce SCoT. L'Etang de Berre était un secteur enjeu avec Didier, je remercie Didier Khelfa pour avoir travaillé avec moi sur l'Etang de Berre et ce secteur enjeu, mais il reste l'axe Fos-A54, il va falloir travailler dessus et je pourrai donc avoir des retours rapidement car des réunions sont programmées. On a le Val De Durance, la vallée de l'Huveaune, le grand centre-ville de Marseille, Marseille qui a d'ailleurs participé à ce document. Les échanges vont se poursuivre en 2023, et l'arrêt du projet fin 2023.

Je voudrais encore vous remercier car sincèrement, comme je l'ai déjà précisé, je ne suis pas seul, je crois que tout le monde a compris que c'était un document important pour notre territoire. Donc l'implication des élus me conforte complètement. Je ne voudrais pas oublier quand même les services de la Métropole, car j'ai la chance, dans tous les services, d'avoir eu des personnes qui se sont impliquées, comme Laetitia Berthier-Flandin, qui a fait un gros travail et qui m'a beaucoup aidé à construire ce document avec ses équipes. Voilà Madame la Présidente, on avance bien, on est dans les délais, oui bien sûr on va amender encore ce document, mais je suis très satisfait de ce qu'on peut ressortir aujourd'hui. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- On va donc passer au vote du rapport 63.

**63. URBA-001-20/10/2022-CM - Approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Le rapport est adopté.**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Nous passons maintenant au vote du rapport 64.



**64. URBA-002-20/10/2022-CM - Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

**Le rapport est adopté.**

**Madame LA PRÉSIDENTE.** - Sur les rapports ensuite 65 (on a tous les rapports sur le Plan Local d'Urbanisme), donc sur ces rapports du 65 jusqu'au rapport 80, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur Rivoallan sur le rapport 66,

Monsieur Barles sur le rapport 75.

**65. URBA-003-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal Marseille Provence - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - Projet urbain en faveur de la mixité sociale - Quartier de Figuerolles - Gignac la Nerthe - Bilan de la concertation**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**Madame LA PRÉSIDENTE.** - Monsieur Rivoallan sur le rapport 66, si vous pouvez faire court.

**Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN.** - Je vais faire le plus court possible.

Merci de me donner la parole, Madame la Présidente.

Au-delà du bilan de la concertation ayant eu lieu cet été, qui a fait l'état d'un rapport qui était présenté et qui correspond à la procédure pour la réalisation d'un tel projet, je tiens à rappeler combien ce commissariat est important pour l'avenir des quartiers Nord de Marseille. Plus que la construction d'un bâtiment administratif, il symbolise le droit à la sécurité pour tous.

Au nom des Conseillers métropolitains de mon groupe des élus du 13-14, et en pensant à la maire de secteur Marion Bareille, une nouvelle fois je tiens à vous adresser nos plus sincères remerciements. Le travail et les efforts que vous avez consentis, notamment en cédant un terrain métropolitain et départemental d'une valeur de 8 M€ à l'euro symbolique, c'est important. Ce travail et ces efforts ont permis de faire d'un dossier longtemps espéré un projet en voie de réalisation. La Métropole des projets, c'est cela aussi.

Mes chers collègues, quand on voit l'attente que suscite l'arrivée de policiers supplémentaires dans différents territoires de France, on comprend à quel point le besoin de plus de sécurité est une demande vitale de nos concitoyens.

Quelles que soient les compétences de nos collectivités, la sécurité doit être notre priorité à tous, Présidents, Parlementaires, Maires, Élus locaux, tous.

L'actualité également nous le rappelle et j'ai une pensée émue et une profonde tristesse en pensant à la petite Lola, qui pourrait être la fille, la petite fille de l'une ou de l'un d'entre nous.

Madame la Présidente, l'engagement qui a été le vôtre au Département, qui s'est traduit par plus de 62 M€ d'aide pour soutenir les forces de l'ordre dans leur travail quotidien, par la création d'une délégation à la sécurité, à la prévention de la délinquance et à la lutte contre la radicalisation, par le lancement d'un projet 100 % sécurité des collèges, par l'équipement des communes qui le souhaitaient de caméras de vidéoprotection, en créant la délégation à la sécurité à la Métropole, vous dites une nouvelle fois à ceux qui auraient pu en

douter que jamais, jamais nous ne délaisserons le combat contre les délinquants et les criminels. Toujours, nous soutiendrons nos policiers, nos gendarmes, engagés pour nous protéger, bien évidemment, parfois, et de plus en plus souvent, au risque de leur vie.

Dans ces conditions quotidiennes difficiles, oui, nous serons toujours à leurs côtés, comme ici dans le 13-14, qu'ils en soient tous assurés.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Merci, Monsieur Rivoallan.

Nous allons passer au vote sur ces rapports.

**66. URBA-004-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal Marseille Provence - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - Réalisation d'un commissariat dans le 14ème arrondissement - Marseille - Bilan de la concertation**

**Le rapport est adopté.**

**67. URBA-005-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal Marseille Provence - Evolution du PLUI - Prise en compte de la décision juridictionnelle d'annulation partielle du PLUI du 9 juin 2022**

**Le rapport est adopté.**

**68. URBA-006-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification simplifiée n°2**

**Le rapport est adopté.**

**69. URBA-007-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence - Modification n°7 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation**

**Le rapport est adopté.**

**70. URBA-008-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence - Modification n°8 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation**

**Le rapport est adopté.**

**71. URBA-009-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Venelles - Approbation de la Révision Générale**

**Le rapport est adopté.**

**72. URBA-010-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bouc Bel Air - Approbation de la modification n°2**

**Le rapport est adopté.**

**73. URBA-011-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Martigues - Approbation de la modification n°1**

**Le rapport est adopté.**

**74. URBA-012-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Martigues - Engagement de la procédure de modification n°2**

**Le rapport est adopté.**

Monsieur Barles, sur le rapport 75.

**Monsieur Sébastien BARLES**.- Quelques secondes, 86 secondes pour les 86 hectares de la Zone Agricole de Pertuis, des terres menacées de Pertuis.

Lors du dernier Conseil, vous vous étiez engagée à faire un moratoire sur ce funeste projet. La Commission que vous aviez annoncée a été lancée, présidée par Madame Ventron. Les élus de notre groupe y siègent et c'est très bien, mais nous demandons et souhaitons vraiment que les associations locales qui se mobilisent sur cette question depuis le début, notamment Pertuis, la confédération paysanne puissent être associées à ces travaux. C'est une commission plurielle et je pense important qu'elles puissent être associées. Par ailleurs, nous avons rencontré le préfet sur ce sujet il y a un mois dans un rassemblement devant la préfecture qui nous explique très bien, en fait que la DUP sera obsolète à partir du moment où on gèlera en fait les terres agricoles de la Plaine de Pertuis dans le cadre du PLUi du Pays d'Aix.

Très clairement, l'enjeu est autour de ce PLUi qui sera j'espère conforme aux engagements que nous avons pris dans le cadre du PAT notamment, du Plan Alimentaire Métropolitain et également de la nouvelle loi « Zéro Artificialisation Nette ». J'espère très clairement avec les associations, et je m'en fais le porte-parole, je sais qu'ils ont écrit à l'ensemble des Conseillers métropolitains, qu'il faut que ce projet soit complètement aujourd'hui oublié et enterré, et j'espère pouvoir compter sur le soutien de l'ensemble des Conseillers métropolitains dans ce cadre. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur Barles, je crois que vous avez mal compris mes propos. J'ai demandé à ce qu'il soit concerté et je n'ai pas demandé à ce qu'il soit oublié et enterré. J'ai nommé Madame Ventron pour qu'elle puisse justement concerter sur une évolution. C'est ce qu'a fait Madame Ventron, je pense que s'il y a des associations qui doivent se rajouter, on les rajoutera, on n'a pas obligatoirement la connaissance de tout le monde, mais à vous de vois avec Madame Ventron. Amapola ?

**Madame Amapola VENTRON**.- Merci, Madame la Présidente, effectivement vous avez tout dit. On a déjà lancé ce COPIL de concertation sur cette zone-là. La ville de Marseille était représentée par Madame Sif et nous avons posé les bases, nous avons posé la discussion. Chacun a pu s'exprimer et maintenant cette commission a pris acte du fait qu'il fallait prendre attache avec différentes organisations, à savoir la Chambre d'agriculture, la préfecture, Iter. Donc nous devons avancer et je vais aussi prendre attache avec les différentes associations pour les écouter et nous avons programmé un deuxième COPIL d'ici la fin de l'année. Une fois que nous aurons collationné tous ces éléments, la décision se prendra effectivement entre élus, avec tous les éléments.

J'ajoute qu'il est vraiment question de préserver dans la continuité de notre politique métropolitaine tout ce qui est alimentaire, installation des agriculteurs et tout cela, il n'y a pas de souci.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- C'est un travail coopératif. Sur ce rapport, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

**75. URBA-013-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis - Modification n°4 - Bilan de la concertation**

**Le rapport est adopté.**

**76. URBA-014-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune Grans - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification simplifiée n°1**

**Le rapport est adopté.**

**77. URBA-015-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cornillon Confoux - Modification simplifiée n°3 - Définition des modalités de mise à disposition du dossier**

**Le rapport est adopté.**

**78. URBA-016-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Miramas - Approbation de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Projet de construction d'une école dans le secteur de Saint-Suspi**

**Le rapport est adopté.**

**79. URBA-017-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Engagement de la procédure de modification n° 6**

**Le rapport est adopté.**

**80. URBA-018-20/10/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne - Modification n° 5 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

**Le rapport est adopté.**

**81. URBA-019-20/10/2022-CM - Règlement Local de Publicité de la commune d'Aubagne - Approbation du projet de révision générale du Règlement Local de Publicité**

**Le rapport est adopté.**

**82. URBA-020-20/10/2022-CM - Approbation de l'intégration des communes de Berre-l'Etang et de Saint-Chamas au capital de la Société Publique Locale Sens Urbain**

**Le rapport est adopté.**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Madame Juste souhaite intervenir sur le rapport 83.

**Madame Christine JUSTE.**- Je souhaiterais aborder très rapidement sur ce PUP les points positifs mais également poser quelques interrogations que soulève ce PUP.

Le point positif c'est le cofinancement, qui va faire économiser à notre Métropole plus de 860 000 €, très bien, pour des infrastructures et des ouvrages d'utilité publique.

Deuxième point positif : la réhabilitation de la station de relevage de la Madrague, les habitants vont apprécier puisque depuis de nombreuses années, ils subissent les nuisances des émanations et notamment d'H<sub>2</sub>S.

Cependant, ce PUP soulève pour moi quelques interrogations. La première c'est qu'il n'est pas fait mention, dans ce PUP, nulle part, de la partie située sur le crassier qui devrait voir la création d'une place, d'un belvédère et je parle sous le contrôle de ma collègue à l'urbanisme, nous avons bien insisté à la Ville pour que ce projet soit vu de manière globale.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Madame Juste, c'est la ville qui va délivrer les permis, c'est la ville qui doit le voir. Voyez-le entre vous, cela. C'est une concertation avec la ville, Madame Juste, donc ce n'est pas moi.

**Madame Christine JUSTE.**- Excusez-moi mais c'est le financement de la Métropole, Madame la Présidente, vous allez financer des ouvrages publics, des élargissements de voies, des places publiques côté usine et il n'y a rien, dans ce PUP, côté crassier, alors que pour nous, c'est un projet global. On ne peut pas d'un côté financer la voie et la place d'un côté...

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Je ne financerai rien tant que le projet n'est pas ficelé, Madame. On va passer sur les autres rapports. Ce n'est pas moi qui suis compétente, c'est la ville de Marseille, donc je vous renvoie sur le maire de Marseille et sur les élus, Madame Chaboche est à côté de vous, pour vous mettre d'accord sur ce projet-là. Ce projet a fait suffisamment couler d'encre pendant suffisamment d'années, pour arriver à quelque chose d'intelligent sur un territoire qui doit être préservé.

On va avancer et les plages, ce n'est pas moi, c'est l'État. À un moment je veux bien tout mais on va avancer sur ces rapports.

On passe au vote du rapport 83.

**83. URBA-021-20/10/2022-CM - Approbation d'une convention avec la SCCV LGM Madrague - Projet Urbain Partenarial Legré Mante à Marseille 8ème arrondissement**

**Le rapport est adopté.**

**84. URBA-022-20/10/2022-CM - Approbation d'une convention avec la SAS SFPT Mante - Projet Urbain Partenarial Site "Legré Mante" à Marseille 8ème arrondissement**

**Le rapport est adopté.**

85. URBA-023-20/10/2022-CM - Approbation du périmètre du Projet Urbain Partenarial du site "Legré Mante" Madrague de Montredon à Marseille 8ème arrondissement

Le rapport est adopté.

86. URBA-024-20/10/2022-CM - Approbation du périmètre de Projet Urbain Partenarial pour l'opération d'aménagement du secteur de Papaille sur la commune d'Istres

Le rapport est adopté.

87. URBA-025-20/10/2022-CM - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial quartier de Papaille sur la commune d'Istres avec Grand Sud Développement

Le rapport est adopté.

88. URBA-026-20/10/2022-CM - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial quartier de Papaille sur la commune d'Istres avec la SCCV "Le Hameau de la Papaille"

Le rapport est adopté.

89. URBA-027-20/10/2022-CM - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec Quanta Aubagne, Parc d'activités de Camp de Sarlier à Aubagne

Le rapport est adopté.

90. URBA-028-20/10/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de la Plate-forme de Clésud sur les communes de Grans et Miramas

Le rapport est adopté.

91. URBA-029-20/10/2022-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Tubé Retortier sur la commune d'Istres

Le rapport est adopté.

92. URBA-030-20/10/2022-CM - Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Agrément d'acquéreur

Le rapport est adopté.

**93. URBA-031-20/10/2022-CM - Approbation de l'avenant n°10 à la convention de concession de la Savine à Marseille 15ème arrondissement**

**Le rapport est adopté.**

**94. URBA-032-20/10/2022-CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2021 - Concession d'aménagement du Vallon de Malpassé à Marseille 13ème arrondissement passée avec la SOLEAM - Approbation de l'avenant 11**

**Le rapport est retiré.**

**95. URBA-033-20/10/2022-CM - Approbation du bilan de la concertation préalable pour l'EcoQuartier des Lauves à Saint Paul lez Durance - Définition des modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact**

**Le rapport est adopté.**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Christian Amiraty pour les rapports 96 à 98 qui ont reçu un avis favorable.

**96. URBA-034-20/10/2022-CM - Zone d'Aménagement Concerté du Carreau de la Mine à Meyreuil - Cession du lot 4S**

**Le rapport est adopté.**

**97. URBA-035-20/10/2022-CM - Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) dite Marseille Nord Littoral sur le territoire de la commune de Marseille**

**Le rapport est adopté.**

**98. URBA-036-20/10/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "PRU des Canourgues Salon - Mandat de Maîtrise d'Ouvrage des travaux d'espaces publics"**

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT** (18h40)

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur David Ytier sur les rapports 99 à 105. Tous ces rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

Sur ces rapports, du 99 au 105, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame Camard sur le rapport 99.

**Madame Sophie CAMARD**.- J'ai vu passer dans la presse votre courrier au ministre du logement, donc, il convient d'appliquer l'encadrement des loyers sur la ville de Marseille. Je vous en remercie.

Je voulais saluer le travail que l'on fait avec Monsieur Ytier pour la lutte contre l'habitat indigne. Cela dit, l'habitat indigne concernait beaucoup de communes et je pense que toute l'expérience, cela pourra peut-être servir à beaucoup d'entre nous aussi dans d'autres communes. Je vous remercie pour ce travail.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Je vous laisse intervenir, Monsieur Ytier.

**Monsieur David YTIER**.- Merci, Madame la Présidente.

Rapidement vu l'heure car le sujet est lancé sur le débat de l'encadrement des loyers, dont la presse s'est fait l'écho, quelques mots car c'est quand même un sujet métropolitain. De quoi parle-t-on ? Par le lien qui nous permettait, à travers la loi, d'expérimenter un nouveau dispositif sur notre territoire qui n'encadrerait pas l'évolution des loyers, mais qui encadrerait directement le prix des loyers c'est-à-dire à faire en sorte que par arrêté préfectoral, on fixe désormais les loyers sur le périmètre de la Métropole où cela s'appliquerait.

On ne va pas tourner autour du pot sur la position de l'exécutif et les propos outranciers sur ce sujet, puisqu'il n'y a aucune surprise sur l'intention de la ville de la municipalité de Marseille d'appliquer ce dispositif. Autant vous dire directement que l'exécutif métropolitain y est défavorable. Pourquoi y sommes-nous défavorables ? Ce n'est pas pour les raisons quasi diffamatoires qui ont été exposées avant-hier par une éminente élue marseillaise selon laquelle notre refus traduirait un soutien à la financiarisation sur l'immobilier, ou encore une collusion et un conflit avec des intérêts privés. Ce sont des propos blessants, outranciers que nous pouvons tous regretter et qui affaiblissent le sérieux du débat sur des sujets si importants.

Pourquoi sommes-nous opposés à l'encadrement des loyers ? Ce n'est pas non plus pour des raisons idéologiques. Certains pourraient faire croire que nous rejetons, par principe, tout dispositif de régulation ou d'encadrement, c'est faux. Qui a mis en œuvre le permis de louer sur une partie du territoire métropolitain ? C'est bien la Métropole. Qui vote régulièrement des dispositifs limitant l'utilisation de logements pour du Airbnb, à Marseille, à Cassis ou encore dans quelques délibérations, à Saint-Chamas, c'est bien la Métropole. Lorsque nous devons prendre nos responsabilités, Madame la Présidente, vous n'hésitez pas à les prendre, y compris avec des mesures de régulation mais pour nous, l'encadrement des loyers, c'est trop. On pourrait s'étendre sur les raisons, vous les connaissez, nous avons déjà eu l'occasion de les exprimer, d'abord car toute notre stratégie en matière d'habitat vise un équilibre entre l'incitatif et le coercitif, et que à l'heure où nous développons des aides pour favoriser la rénovation des logements, où nous tendons la main aux propriétaires désireux de rendre le parc de logements plus dignes, où nous construisons, Madame Camard vient de le dire, des outils efficaces, il nous paraît contre-productif d'utiliser les mesures autant dérogoires, autant punitives et susceptibles de définitivement scléroser le fonctionnement du marché locatif.

L'encadrement des loyers pourrait susciter un déséquilibre pervers, on pourrait y revenir longuement et puis d'ailleurs, il n'a pas approuvé de votre efficacité, n'y voyons pas là une mesure idéale pour résoudre tous les problèmes.

D'ailleurs pour les résoudre et éviter l'envol des loyers, il y a une idée simple et basique que nous partageons, à laquelle je vous mets au défi, notre collègue premier vice-président vient de le dire sans attendre, il faut construire, on n'a jamais inventé mieux le meilleur moyen de réguler les prix du marché, oui la construction peut et doit être une solution pour réguler les loyers, sans doute que la capacité de production pour les 6 années à venir à Marseille, qui sera inscrite dans le PLH quand la ville adressera enfin sa réponse à la Métropole, nous montrera sur ce point le chemin.

Mais il y a un dernier point avant de finir cette intervention qu'il faut soulever, sur le débat relatif à l'encadrement des loyers, et c'est peut-être la question la plus importante : si la Métropole active ce dispositif, pourra-t-on seulement l'appliquer à Marseille ? Permettez-moi là-aussi, pour éclairer le débat métropolitain, de faire état des règles et les règles nous paraissent bien claires, notamment au regard d'un avis du Conseil d'État, première condition, le dispositif peut s'appliquer sur une seule partie du territoire et deuxième condition, s'il ne s'applique que sur une seule partie du territoire, il doit *a minima* s'appliquer sur toutes les communes qui remplissent les critères d'éligibilité, et au vu de ces conditions qui nous paraissent claires, l'encadrement, s'il est activé dans notre Métropole, devrait s'appliquer effectivement à Marseille mais *a minima* dans d'autres communes, potentiellement à Carry, à Cassis, à la Ciotat, à Saussaye mais également à Aix-en-Provence ou encore aux Pennes-Mirabeau, à Allauch, à



Plan-de-Cuques où les critères d'éligibilité semblent être remplis, dès lors où nous sommes pleinement dans un sujet métropolitain. Cette lecture du droit et du dispositif semble ne pas être partagée par tous et notamment par la ville de Marseille qui semble dire que le dispositif ne pouvait ne s'appliquer qu'à Marseille.

Par conséquent, dans un état d'esprit constructif et afin d'éclairer notre assemblée et sécuriser nos choix, je dois vous informer de décisions prises par la Présidente ces derniers jours, décisions que je soutiens : la Présidente a officiellement saisi par courrier le ministre du logement pour disposer de son éclairage le plus concret, puisque c'est le ministre du logement qui serait amené à signer le décret ministériel fixant le périmètre d'application de l'encadrement dans notre Métropole, est l'autorité la plus à même de clarifier ce point important relatif au périmètre d'application de l'encadrement.

Nous espérons d'une part disposer de sa réponse dans les plus brefs délais et d'autre part nous avons également missionné l'avis des Bouches-du-Rhône pour regarder quelles seraient les communes potentiellement concernées. La réponse du ministre et l'étude de la ville nous concerneront s'il s'agit d'un débat marseillo-marseillais ou s'il s'agit bien d'un débat métropolitain et dans ce cas, la Présidente a été parfaitement claire dans son courrier au ministre qui sera rendu public : ni la Présidente, ni l'exécutif n'auront vocation à faire obstruction à une volonté de Marseille si ce dispositif ne peut s'appliquer qu'à Marseille. À l'inverse, si comme nous le pensons, il s'agit bien d'une application portant sur plusieurs communes du territoire métropolitain, et bien nous confirmerons définitivement, au vu des discussions que nous avons pu avoir et que la Présidente a eu avec les maires potentiellement concernés, nous confirmerons définitivement notre refus métropolitain d'expérimenter l'encadrement. Dans les 2 cas, ce sera l'application de l'objectif clair de notre exécutif et de ce que la Présidente évoque souvent : « La Métropole des Maires. » Si le ministre confirme que ce dispositif ne peut s'appliquer qu'à Marseille, la volonté de Marseille s'appliquera et la Présidente n'y fera pas obstruction, si le dispositif doit s'appliquer dans d'autres communes de ce territoire, notre refus métropolitain prévaudra sur une question métropolitaine.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur Marc PENA**.- On est pour l'encadrement des loyers mais on n'est pas encore au pouvoir.

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur Pena, vous n'avez pas la parole, merci.

Monsieur Guelle a la parole.

**Monsieur Frédéric GUELLE**.- Merci, Madame la Présidente de me donner la parole.

Chers collègues, la lecture de la presse où Madame Chaboche accuse notre majorité, la gouvernance, d'une collusion et je pense, Madame, au minimum que vous devriez vous expliquer si vous avez des éléments et honnêtement, tout est possible, on l'a vu par le passé, avec Monsieur Guérini. Si vous avez des éléments, donnez-les nous et en tout cas aussi, transmettez ces éléments au procureur de la république. Il faut être à un moment sans ambiguïté, on ne peut pas accuser les gens de collusion, une espèce de protocole secret qui nuirait avec je ne sais qui pour empêcher cet encadrement des loyers. Donc expliquez-vous et cela c'est nécessaire devant vos collègues, devant nous. Honnêtement, je n'ai aucun intérêt immobilier, je suis seulement propriétaire de mon appartement, de mon vélo et c'est tout. Quant à la voiture, elle est dans l'anonymat puisqu'elle appartient à mon épouse. Je ne vois pas du tout à quoi vous faites allusion et honnêtement, je me suis un peu senti sali de ces accusations un peu à l'emporte-pièce. Vous vouliez faire le buzz aujourd'hui, c'est intéressant. Nous sommes dans cette image de complot, puisque nous sommes dans ce côté de l'hémicycle, nous sommes dans le complot, nous sommes dans la magouille. Il y a des magouilles aussi de votre côté, il y a des complots peut-être de votre côté aussi dans le passé, il y a des choses qui ne sont pas très nettes qui sont bien dans l'histoire de tous les partis politiques et dans les vôtres aussi dans un passé très récent. Merci.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci. Monsieur Del Grazia ?

**Monsieur Marc DEL GRAZIA.**- Merci, Madame la Présidente, je vais porter un petit coup de *gueule* car en fait quand je lis les articles de presse, quels qu'ils soient, on accuse toujours les petites communes quelque part à construire des ronds-points, à créer des piscines. Je n'ai pas de piscine sur ma commune, je n'ai pas de rond-point, mais dans nos communes, on utilise notre voiture pour aller travailler, on n'a pas trop de transports en commun, et déjà dans les réunions du CT1 à l'époque quand il y avait encore les conseils de territoire, j'ai entendu que Marseille était pénalisée par les petites communes, comme la mienne, 6 000 habitants, ce n'est pas grand-chose, mais vous savez, Madame, on a besoin de vivre, on a besoin d'améliorer nos communes, au même titre que Marseille. Vous êtes sans doute la plus grande ville, vous avez des besoins mais à notre humble niveau, nous avons aussi besoin et puis nous sommes les contributeurs de la Métropole, parce que nous avons des zones d'activités et parce que nos gens payent des impôts aussi. Je pense qu'à un moment donné, il faudrait vous arrêter d'essayer de nous mettre la charge sur le dos en expliquant que c'est à cause des petites communes que Marseille va mal. Si vous allez mal, il ne faudrait peut-être pas vous en prendre à nous.

Je vous remercie.

(*Applaudissements.*)

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Je suppose que vous voulez répondre ? Allez-y, Madame Chaboche.

**Madame Mathilde CHABOCHE.**- Merci beaucoup. Je sens que les propos relatés par les médias ont peiné un certain nombre de personnes dans cette assemblée.

Je vais vous expliquer ce que veut dire « financiarisation de l'immobilier. » Cela veut dire considérer que le logement est un bien qui s'échange et se monnaie comme un bien qui est sur le marché. Cela veut dire « considérer » qu'un certain nombre de dispositifs publics, on le sait, en tout cas des investissements dans l'immobilier qui ensuite se monnaient sur le marché comme la majorité des actions.

Cette vision est ce qu'on appelle la « financiarisation des éléments de l'immobilier » C'est une position idéologique que vous avez tout à fait le droit d'avoir. Ce n'est pas la mienne, ce n'est pas la nôtre. Nous considérons que le logement n'est pas un bien normal qui s'échange tranquillement sur le marché. Nous considérons que le logement est d'abord un droit. Le logement c'est un lieu dans lequel se développe la vie de chacun, de chacune, des vies heureuses, des vies malheureuses. C'est un bien très particulier et le marché, seul, ne suffit pas à réguler et dont les prix doivent être, dans les situations tendues, dans les situations particulières, et en particulier dans les contextes inflationnistes, encadrées pour veiller à ce que le logement reste un droit et ne soit pas seulement du fait de volontés de maximiser comme on maximiserait un portefeuille d'actions, soumis à des prix locatifs trop importants. C'est le sens notamment, et je crois que l'État commence à réfléchir à cette question du fait que petit à petit, aller vers un recul des dispositifs Pinel qui visent à favoriser des investissements locatifs qui n'ont d'autre valeur que de permettre à ceux qui placent leur argent dans la pierre, de s'enrichir à travers des loyers. On a une divergence idéologique et c'est ce que veut dire la « financiarisation de l'immobilier. »

Quand les journalistes m'interrogent en disant : « Pourquoi la Métropole refuserait une disposition qui ne s'applique qu'à Marseille, en effet on a une divergence d'appréciation de la façon dont les dispositions pourraient s'appuyer : notre demande est de dire que d'autres territoires tendus tireraient bénéfice à cette mesure pour permettre aux citoyens de se loger dans de bonnes conditions. Quand on m'interroge en disant : « Pourquoi la Métropole refuserait les dispositions qui s'appliquent à Marseille », je réponds : « C'est une vision de la financiarisation de l'immobilier. »

Je pense qu'il faut là-dessus assumer nos positions divergentes, et je dis que pour nous, le logement est un droit avant d'être un produit de marché.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Madame Milon, puis Monsieur Rivoallan.

**Madame Danièle MILON**.- Avec un parfait sourire et une très belle sérénité, vous affirmez des contre-vérités. Vous travaillez comme la ville de Cassis à Marseille, pour limiter le nombre de meublés de tourisme. Vous imaginez qu'en limitant, en encadrant les loyers des propriétaires, vous allez favoriser les logements à l'année ?

Chez ces mêmes propriétaires, on a un parc privé énorme, partout. À Cassis, j'ai 1 300 logements de tourisme et je veux lutter contre cela, mais je ne veux pas encadrer les loyers car si j'encadre les loyers tous les propriétaires qui restent, vont se réfugier dans le meublé tourisme. C'est antinomique. Vous vous battez pour des prises de position, vous vous battez pour l'inverse aussi.

Ensuite, je voulais vous dire, Madame, que cela ne peine pas les gens d'entendre vos propos, moi cela me donne envie de vous attaquer au pénal. On ne peut pas tout dire, parce qu'on ne peut pas juger les gens, que l'on soit de droite ou de gauche, peu importe, travaillons ensemble pour construire un beau territoire et avançons avec sérénité, comme vous savez le faire, avec sourire aussi. Je n'ai pas envie de vous sourire, ce soir, pas du tout mais en revanche il faut être logique dans ses prises de position. Ne faites pas que des coups de communication pour faire plaisir aux journalistes et pour avoir la une des journaux. Travaillez, agissez et d'ailleurs quand on agit, on n'a pas le temps de communiquer.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN**.- Je voudrais répondre à Madame Chaboche.

Votre position par rapport à l'encadrement des loyers étaye votre idéologie sur l'immobilier, je le comprends parfaitement. En revanche, il n'empêche absolument pas une autre partie de l'immobilier, celui qui est privé.

Quand vous dites avec beaucoup d'idéologie qui vous caractérise, l'immobilier ce sont des personnes qui gèrent l'immobilier comme de l'action et comme du profit. Je vous rappelle que juste pour votre gouverne, plus de 70 % des petits investisseurs sont des personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter leur logement dans leur totalité. C'est une première chose. Ces personnes-là, qui généralement arrondissent une retraite avec un loyer, vous avez le relevé du revenu. Votre idée est défendable, puisque c'est la vôtre. Par contre, ne soyez pas toujours dans un côté : parce qu'on a une idée, forcément l'autre est mauvaise.

Je peux vous dire que les loyers peuvent être encadrés à Marseille, Madame la Présidente ne s'y opposera pas mais en revanche, je vous l'écris aujourd'hui. Si vous serrez les loyers, 25 à 30 % des propriétaires fermeront à la location. Vous aurez comme effet de créer encore plus de trou financier et une augmentation virtuelle des loyers, il n'y a pas de problème.

En revanche, la chose sur laquelle vous ne pouvez pas déroger, c'est par rapport à ce que vient de dire Madame la Maire, c'est que vous n'avez pas parlé non plus de fiscalisation de l'immobilier. Vous avez quand même évoqué le côté magouille entre certains élus et vous avez même cité sur la remontée jusqu'à la hauteur du cabinet de la Métropole. Cela, Madame Chaboche, c'est totalement inacceptable. Les propos qui sont tenus dans les médias n'engagement que vous et comme l'a très justement dit Monsieur Guelle, si vous avez des commentaires à faire sur ce genre de chose, ne lancez pas des idées pour essayer de faire le buzz, mais plutôt faites une liste avec des choses bien concrètes. Nous avons des jeunes qui sont là aujourd'hui, nous en avons parlé tout à l'heure, qui parlent de l'avenir. Honnêtement quand je vois ce qui est traduit dans les médias, je me dis que c'est vraiment une image pitoyable que vous donnez de la politique. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- On avance sur ces propos diffamatoires, chacun jugera ce qu'il doit faire. En tout cas, si j'ai un conseil à vous donner, Madame, c'est qu'en qualité d'élue de la République, lorsque vous avez connaissance d'un fait délictuel, vous avez l'obligation de le déclarer. Sinon, c'est vous-même qui vous mettez en illégalité. Je vous invite à aller voir le procureur pour confirmer ce que vous avez dit dans la presse, dans plusieurs médias.

Sur ces rapports, nous passons au vote.

**99. CHL-001-20/10/2022-CM - Stratégie Territoriale de Lutte contre l'Habitat Indigne et dégradé - Concession de l'Éradication de l'Habitat Indigne lot 2 passée avec Urbanis Aménagement à Marseille 2ème Joliette et Arenc, 3ème, 4ème Chartreux et Chutes Lavies, 13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements - Approbation du Compte Rendu Annuel au 31 décembre 2021 - Approbation de l'avenant 26 - Engagement d'une procédure d'expropriation concernant un immeuble sur le territoire marseillais**

**Le rapport est adopté.**

**100. CHL-002-20/10/2022-CM - Approbation du bilan de la concertation publique portant sur le projet de création de la Place Providence, quartier Belsunce à Marseille 1er arrondissement de l'Opération Grand Centre Ville concédée à la SOLEAM**

**Le rapport est adopté.**

**101. CHL-003-20/10/2022-CM - Approbation du bilan de la concertation publique pour les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" et "Intervention multisites pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés"**

**Le rapport est adopté.**

D. Ytier ne prend pas part au vote.

**102. CHL-004-20/10/2022-CM - Approbation de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain, de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "PPA - Concession Intervention multisites"**

**Le rapport est adopté.**

D. Ytier ne prend pas part au vote.

**103. CHL-005-20/10/2022-CM - Approbation des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain "Noailles" et "Cœur Belle de Mai", de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "PPA - Concession Noailles - Cœur Belle de Mai"**

**Le rapport est adopté.**

D. Ytier ne prend pas part au vote.

**104. CHL-006-20/10/2022-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Aides directes logements sociaux"**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**105. CHL-007-20/10/2022-CM - Institution d'une autorisation préalable au changement d'usage de locaux destinés à l'habitation sur la commune de Saint-Chamas**

**Le rapport est adopté.**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Monsieur Martial Alvarez pour les rapports 106 à 111. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

**106. CHL-008-20/10/2022-CM - Transfert des aides financières dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine et du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain sur Marseille - Approbation de l'avenant n°2 à la convention fixant les modalités de transfert à la Métropole des participations régionales octroyées au GIP Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre de ces programmes - Modification de la délibération n°CHL-001-12151/22/CM du 30 juin 2022**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**107. CHL-009-20/10/2022-CM - Transfert des aides financières dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) engagé sur la ville de Marseille - Approbation de la décision portant transfert des subventions ANAH du Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU) à la Métropole Aix-Marseille-Provence et du reversement au GIP MRU**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**108. CHL-010-20/10/2022-CM - Approbation du reversement au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU), en application de la décision de transfert ANRU, des subventions ANRU afférentes aux dépenses engagées par le groupement avant sa dissolution**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**109. CHL-011-20/10/2022-CM - Révision de l'Autorisation de Programme relative à la Rénovation Urbaine NPNRU Canourgues (hors mandat de travaux SOLEAM) à Salon de Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**110. CHL-012-20/10/2022-CM - Approbation des objectifs et modalités de mise en oeuvre de la concertation réglementaire dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain des Canourgues à Salon-de-Provence**

**Le rapport est adopté.**

Abstentions de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**111. CHL-013-20/10/2022-CM - Approbation de la prolongation de la durée de validité du règlement intérieur métropolitain du Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

**Le rapport est adopté.**

**COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (19h00)**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Didier Reault pour les rapports 112 à 114. Les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

**112. TCM-001-20/10/2022-CM - Budget Annexe Gemapi - Approbation de la révision de l'opération d'investissement relative aux études et travaux sur le réseau Gemapi dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques en 2024**

**Le rapport est adopté.**

**113. TCM-002-20/10/2022-CM - Approbation de l'établissement d'une commission consultative pour les attributions d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à caractère économique et de son règlement intérieur - Abrogation de la délibération MER 005-4238/18/CM du 28 juin 2018**

**Le rapport est adopté.**

**114. TCM-003-20/10/2022-CM - Approbation du protocole de fin de contrat de Délégation de Service Public pour grutage et le carénage du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille**

**Le rapport est adopté.**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Sur les rapports de Monsieur Giberti, du 115 au 119, avis favorable de la commission.

**Monsieur Roland GIBERTI.**- Ils sont d'un grand intérêt métropolitain.

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Nous passons aux votes de ces rapports.

**115. TCM-004-20/10/2022-CM - Approbation de la modification des statuts de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP)**

**Le rapport est adopté.**

D. Ytier et D. Reault ne prennent pas part au vote.

**116. TCM-005-20/10/2022-CM - Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau (SYM CRAU)**

**Le rapport est adopté.**

**117. TCM-006-20/10/2022-CM - Budget Annexe de l'Assainissement - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la construction d'un bassin de rétention d'eaux unitaires sous la future place Capitaine Gèze**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**118. TCM-007-20/10/2022-CM - Budget principal - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement relative au remboursement de la part pluviale de la construction d'un bassin de rétention d'eaux unitaires sous la future place Capitaine Gèze**

**Le rapport est adopté.**

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

**119. TCM-008-20/10/2022-CM - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement sur la commune de la Roque d'Anthéron**

**Le rapport est adopté.**

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Sur le rapport de Monsieur Mouren, le rapport 120, avis favorable de la commission.

**120. TCM-009-20/10/2022-CM - Ajustements des opérations de la Métropole pour le Projet SMART WASTE PACA dans le cadre du Programme européen LIFE**

**Le rapport est adopté.**

**ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, SPORTS, GRANDS ÉVÈNEMENTS** (19h11)

**Madame LA PRÉSIDENTE**.- Monsieur Parakian pour le rapport 121 qui a reçu un avis favorable de la commission.

**121. ATCS-001-20/10/2022-CM - Approbation de la grille de tarification relative à la mise à disposition du stade Maurice David à Aix-en-Provence pour l'organisation d'événements**

**Le rapport est adopté.**

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Monsieur Didier Parakian pour le rapport 122.

**Monsieur Didier PARAKIAN.**- Je fais faire très court, mes chers collègues, pour terminer en beauté cette séance qui a été riche d'échanges.

Je voudrais vous parler de l'Europe et vous montrer que le partenariat entre l'Europe et la Métropole fonctionne. Cet ITI-FEDER, c'est quoi ? C'est à la clé 18 M€ pour notre territoire et pour nos quartiers prioritaires de la politique de la ville et pour vous, Messieurs les Maires...

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Madame Juste, la séance n'est pas terminée. Je vous demande de vous rasseoir. Vous attendez que la séance soit terminée.

Monsieur Parakian, vous avez la parole.

**Monsieur Didier PARAKIAN.**- Cette aide de l'Europe, nous sommes allés la chercher avec les dents. Elle est en forte augmentation. Elle va servir à implanter dans vos centres-villes des équipements collectifs, comme les écoles, les centres de santé, les centres de sports pour améliorer et sécuriser nos espaces publics et ce qui me tient à cœur, également soutenir l'activité des entreprises.

Je salue aussi le travail que nous faisons conjointement avec la Région, qui est l'autorité de tutelle sur le FEDER.

Je voudrais juste vous dire aussi que pour mémoire, nous sommes le premier bénéficiaire régional des aides européennes, avec plus de 80 M€ captés par la Métropole pour financer des parkings relais, pour financer bien d'autres projets. Notre ambition est bien sûr d'amplifier cela, Madame la Présidente, vous avez demandé d'aller chercher 150 M€ dans ces prochaines années, nous le ferons tout aussi déterminé, avec des équipes qui sont magnifiques.

Et dernière information que je voulais vous dire avant de terminer cette séance, nous sommes en finale pour être capitale européenne de l'innovation. Nous étions 22 sur la ligne de départ, nous ne sommes plus que 6, en finale, avec des territoires comme Madrid, Valencia, Varsovie, Istanbul. La semaine prochaine nous irons plancher devant la Commission européenne et j'espère que lors du prochain Conseil de Métropole, nous vous annoncerons une bonne nouvelle, à savoir être « Capitale européenne de l'Innovation. » (*Applaudissements.*)

Merci, mes chers collègues.

(*Applaudissements.*)

Le rapport 122 est adopté à l'unanimité.

**122. ATCS-002-20/10/2022-CM - Approbation de la Stratégie Urbaine Territoriale Intégrée Métropolitaine ITI-FEDER 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du descriptif de son système de gestion de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) 2021-2027 - Approbation de la convention d'ITI 2021-2027 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

**Madame LA PRÉSIDENTE.**- Mes chers collègues, notre séance est levée.



Merci à toutes et à tous.

*(La séance est levée à 19 heures 14.)*